

Université Lille 1
Faculté des Sciences Économiques et Sociales
CLERSÉ – UMR CNRS 8019

HABILITATION À DIRIGER DES RECHERCHES

**Science de l'économie politique,
science du gouvernement économique.
Une étude des textes physiocratiques et de leurs commentateurs**

Tome 1 : Document de synthèse

Thierry DEMALS

28 novembre 2016

Jury :

Monsieur Loïc Charles
Professeur à l'Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis (rapporteur)

Monsieur Gilbert Faccarello
Professeur Emérite à l'Université Paris 2 Panthéon-Assas

Monsieur Joël-Thomas Ravix
Professeur à l'Université Nice Sophia Antipolis (rapporteur)

Madame Nathalie Sigot
Professeur à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Monsieur Philippe Steiner
Professeur à l'Université Paris-Sorbonne et membre de l'IUF (rapporteur)

Monsieur Abdallah Zouache
Professeur à Sciences Po Lille (garant)

Remerciements

Je souhaiterais tout d'abord remercier très chaleureusement les membres du jury pour le temps qu'ils ont bien voulu consacrer à la lecture de ce mémoire. Je suis extrêmement honoré de leur présence dans ce jury.

Je tiens également à remercier avec la même ardeur Abdallah Zouache pour avoir accepté d'être mon garant.

Je tiens ensuite à témoigner ma profonde reconnaissance à Gilbert Faccarello qui m'a incité à me lancer dans cette épreuve.

Je tiens enfin à remercier Alexandra Hyard pour son aide précieuse et irremplaçable. Une partie de ce travail d'habilitation repose sur des recherches que nous menons ensemble depuis plusieurs années. Je n'oublie pas non plus Bernard Delmas qui m'a initié à la physioocratie.

Table des matières

Curriculum Vitæ	4
Introduction	11
Première partie. Le gouvernement économique par le Tableau	16
I. Le Tableau économique et ses repentirs.....	16
<i>La première version (fin 1758-début 1759)</i>	18
<i>Les versions successives (1759-63)</i>	21
<i>La version 6 dite « formule arithmétique » (1766-7)</i>	25
II. Les premiers commentateurs du Tableau économique.....	27
<i>La critique du zigzag par Forbonnais</i>	27
<i>La riposte de Baudeau</i>	30
III. Les commentaires du Tableau économique au dix-neuvième siècle.....	33
<i>Avant Marx : Enfantin, Schmalz, Daire et la formule de 1766-7</i>	34
<i>La lecture de Marx</i>	37
<i>La redécouverte des zigzags à la fin du dix-neuvième siècle</i>	40
IV. Les interprétations analytiques du second vingtième siècle.....	42
<i>Le Tableau comme matrice input-output</i>	43
<i>Le calendrier des dépenses : comparaison et amalgame des versions</i>	45
<i>Les diagrammes d'Eltis (1975 et 1984)</i>	47
<i>Le Tableau comme système de prix classiques</i>	50
Deuxième partie. La politique physiocratique : un paradoxe ?	55
I. Quesnay, la liberté et le despotisme.....	55
<i>Quelle liberté pour l'individu ?</i>	55
<i>Un ou plusieurs despotismes ?</i>	57
II. Le despotisme après Quesnay.....	61
<i>Les disciples</i>	61
<i>L'Ordre naturel et essentiel des sociétés et ses critiques</i>	66
III. La politique des Économistes vue de Grande-Bretagne.....	71
<i>Smith</i>	71
<i>Stewart, Mill et McCulloch</i>	72

IV. Le paradoxe physiocratique aux dix-neuvième et vingtième siècles.....	80
<i>Jean-Baptiste Say</i>	80
<i>Blanqui et Daire</i>	82
<i>Bonar, Gide et Rist</i>	83
<i>Dumont, Rosanvallon et Foucault</i>	85
Troisième partie. Les Économistes et l'ordre international	91
I. Face à la science du commerce et au commerce politique.....	91
<i>Quesnay et le système des commerçants</i>	91
<i>Système des commerçants et « mercantile system »</i>	94
<i>La science du commerce et le commerce politique</i>	96
<i>Le commerce politique et la science française du commerce</i>	97
II. L'ordre international par la balance des pouvoirs ?.....	102
<i>Forbonnais et les relations internationales</i>	102
<i>Les Économistes et les relations internationales</i>	106
Bibliographie	110
Annexes	119

Curriculum Vitæ

Informations personnelles

Né le 5 août 1954 à Haubourdin
Nationalité française
1, rue d'Haubourdin
59320 Emmerin
Tél. : 03 20 07 24 30

Fonction actuelle

Maître de conférences Hors-Classe, Université Lille 1 Sciences et Technologies
Membre du CLERSÉ, Centre lillois d'Études et de Recherches Économiques et Sociologiques, UMR
CNRS 8019

Titres universitaires

- Docteur de troisième cycle de sciences économiques, Université Lille 1 Sciences et Technologies, décembre 1983.
- Assistant titulaire, Université Lille 1 Sciences et Technologies, janvier 1984.
- Maître de conférences stagiaire, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, janvier 1988.
- Maître de conférences titulaire, deuxième classe, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, octobre 1989.
- Maître de conférences titulaire, première classe, Université Lille 1 Sciences et Technologies, janvier 1992.
- Maître de conférences titulaire, hors-classe, Université Lille 1 Sciences et Technologies, mai 2012.

Distinctions

- Congés pour Recherche ou Conversion Thématique, 2001 (6 mois)
- Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche, 1998-99.
- Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche, 2015-19.

Travaux et Publications

Articles parus dans des revues à comité de lecture

- (1990a) « Le Tableau économique. Ombres et lumières », *Revue d'économie politique*, vol. 100, n° 1, p. 83-108 (en collaboration avec Bernard Delmas). CNRS GEN 3.
- (1990b) « Du Pont et les "éclectiques". La controverse sur la stérilité de la manufacture pendant la période révolutionnaire », *Économies et sociétés série Œconomia*, tome 14, n° 7-10, p. 125-139 (en collaboration avec Bernard Delmas). CNRS HPEA 4.
- (1993) « Le Libéralisme : la matrice physiocratique », Revue *Espaces-temps*, n° 53-54, p. 65-69 (en collaboration avec Bernard Delmas). Classement AERES Histoire.
- (1995a), « Présentation : Les physiocrates, la science de l'économie politique et l'Europe », *Revue Économies et sociétés, série Œconomia*, tome 19, n°1-2, p. 7-29 (en collaboration avec Bernard Delmas et Philippe Steiner) CNRS HPEA 4.
- (1995b) « La Physiocratie en Grande-Bretagne au début du XIX^e siècle. Errances ou deshérance ? », Revue *Économies et sociétés, série Œconomia*, tome 19, n° 1-2, p. 117-147 (en collaboration avec Bernard Delmas). CNRS HPEA 4.
- (1995c) « Karl Marx et la Physiocratie », Revue *Économies et sociétés, série Œconomia*, tome 19, n° 1-2, p. 149-173 (en collaboration avec Bernard Delmas). CNRS HPEA 4.
- (2004) « Une Économie politique de la nation agricole sous la Constituante ? », *Revue française d'histoire des idées politiques*, n° 20, 2^e semestre, p. 307-333. Classement AERES Droit.
- (2006) « Fisiocrazia et propriété terriera : une lecture critique », *Revue française d'histoire des idées politiques*, n° 24, 2^e semestre, pp. 411-422. Classement AERES Droit.
- (2007a) « James Mill et les "Économistes" », *Revue française d'histoire des idées politiques*, n° 25, 1^e semestre, pp. 61-88 (en collaboration avec Alexandra Hyard). Classement AERES Droit.
- (2009) « Hobbes, Économie, Terreur et Politique », *The European Journal of the History of Economic Thought*, vol. 16, n° 4, December, p. 695-702. CNRS HPEA 1.
- (2013) « Revolutionary Commerce. Globalization and French Monarchy », *The European Journal of the History of Economic Thought*, vol. 20, n° 3, June, p. 522-532. CNRS HPEA 1.
- (2014) "Is Amartya Sen's sustainable freedom a broader vision of sustainability", *Ecological Economics*, vol.102, p. 33-38 (en collaboration avec Alexandra Hyard). CNRS AgrEnEnv 1.

- (2015) « Forbonnais the two balances and the Economistes », *The European Journal of the History of Economic Thought*, vol.22, n°3, p. 445-72 (en collaboration avec Alexandra Hyard). CNRS HPEA 1.

Direction d'ouvrages collectifs

- (1995) Édition et présentation de l'ouvrage *La Diffusion internationale de la Physiocratie XVIII-XIX^e siècles*, Actes du Colloque international d'histoire de la pensée économique, École Normale Supérieure de Fontenay Saint-Cloud, 23-24 septembre 1993, Presses Universitaires de Grenoble, p. 7-29 (en collaboration avec Bernard Delmas et Philippe Steiner).
- (2007) Édition et présentation de l'ouvrage *Y a-t-il des lois en économie ?*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, Actes du Colloque international d'histoire de la pensée, CLERSÉ – IFRÉSI - Université Lille 1 – Association Charles Gide pour l'Histoire de la Pensée Économique, décembre 2007, p. 7-18 (en collaboration avec Arnaud Berthoud et Bernard Delmas).

Articles parus dans des ouvrages collectifs

- (1992) « La Constitution de l'économie politique physiocratique. Les "Économistes" contre les "Colbertistes" », *Studies on Voltaire and the Eighteenth Century*, University of Oxford, Voltaire Foundation (en collaboration avec Bernard Delmas).
- (1996) Chapitres « Adam Smith » « David Ricardo », « Joseph Schumpeter » de l'ouvrage collectif publié sous la direction de Gilles Ferreol, *Les Grands économistes et sociologues*, Paris, Armand Colin, pp. 1-21, 23-45, 71-90.
- (2003) « Les Deux Sismondi d'Aftalion », sous la direction de Serge Dormard, *Albert Aftalion. Redécouverte d'un économiste français du XX^e siècle*, Paris, L'Harmattan, p. 37-59.
- (2016) « Mercantilism and the Science of Trade », in Gilbert Faccarello and Heinz Kurz eds., *Handbook of the History of Economic Analysis*, vol. 2 « Schools of Economic Thought », Cheltenham : Edward Elgar, p. 52-74.
- (2016) « French Enlightenment », in Gilbert Faccarello and Heinz Kurz eds., *Handbook of the History of Economic Analysis*, vol. 2 « Schools of Economic Thought », Cheltenham : Edward Elgar, p.75-91 (with Gilbert Faccarello).

Traductions publiées

- (1993) Édition, annotation des *Principes de l'économie politique et de l'impôt* de David Ricardo [1823] et révision de la traduction nouvelle, Paris, Flammarion (en collaboration).
- (2002a) Traduction, présentation et annotation de « Suis-je un libéral ? » de John Maynard Keynes [1926], in : *La Pauvreté dans l'abondance*, Paris, Gallimard, p. 13-30.

- (2002b) Traduction, présentation et annotation de « La Fin du laissez faire » de John Maynard Keynes [1926], in : *La Pauvreté dans l'abondance*, Paris, Gallimard, p. 55-86.
- (2002c) Traduction, présentation et annotation de « Perspectives économiques pour nos petits-enfants » de John Maynard Keynes [1930], in : *La Pauvreté dans l'abondance*, Paris, Gallimard, p. 103-119.
- (2007a) Traduction, présentation et annotation de « Économistes » de James Mill [1819], *Revue française d'histoire des idées politiques*, n° 25, 1^{er} semestre, p. 125-165 (en collaboration avec Alexandra Hyard).
- (2007b) Traduction de « Y a-t-il des lois en économie ? » de Giorgio Israel, dans l'ouvrage du même titre, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, p. 19-35.

Communications dans des colloques internationaux et journées d'études

- (1989) « La controverse sur la stérilité de la manufacture et du commerce pendant la période révolutionnaire », Colloque international, *La Pensée économique pendant la Révolution française*, Commission historique pour le bicentenaire de la Révolution française (CNRS) – Université des Sciences sociales de Grenoble, 6-8 septembre, 38 p. (en collaboration avec Bernard Delmas).
- (1991) « 'Économistes' versus 'Colbertistes' », 8th *International Congress on the Enlightenment*, University of Bristol – University of Oxford, July 21-27th, 16 p. (en collaboration avec Bernard Delmas).
- (1993) « La Physiocratie face au classicisme en Grande-Bretagne », Colloque international, *La Diffusion internationale de la Physiocratie (XVIII^e-XIX^e siècles)*, École normale de Fontenay Saint-Cloud – CLERSÉ (CNRS) – BÉTA (CNRS), 23-24 septembre, 25 p. (en collaboration avec Bernard Delmas).
- (1994) « Le 'Bon prix' sans la 'cherté'. La quadrature du cercle des prix chez François Quesnay », Colloque international *Tricentenaire de la naissance de François Quesnay 1694-1994*, INED, Versailles, 1-4 juin, 34 p. (en collaboration avec Bernard Delmas).
- (2001) « Aftalion, lecteur de Sismondi », Journée d'études *Albert Aftalion*, Université des Sciences et technologie de Lille – CLERSÉ – IFRÉSI, 21 octobre, 15 p.
- (2013) « L'opposition de Forbonnais aux Économistes », Colloque international *L'anti-Physiocratie*, Université Lyon 2 – Triangle (CNRS) – Association Charles Gide pour l'Histoire de la Pensée Économique, 12-13 avril 2013 (en collaboration avec Alexandra Hyard).
- (2013) Discussion de la communication de Ragip Ege, « La question de l'interdiction de l'intérêt dans l'histoire européenne », séminaire du Labex COMOD, Lyon, 19 décembre.

- (2014) Discussion de la communication de Philippe Steiner, « Comte, altruisme et critique économie politique », séminaire du Labex COMOD, *Théologie et économie politique*, Lyon, 24 avril.
- (2014) « Forbonnais, the two Balances and the Economists », *18th ESHET Annual Conference*, Lausanne, UNIL, 29-31 mai 2014 (en collaboration avec Alexandra Hyard).
- (2015) « Controversy in Tradition in Thought: the Case of Scottish Political Economy », *19th ESHET Annual Conference*, Roma, Università di Roma Tre, 14-16 mai 2015 (en collaboration avec Alexandra Hyard).
- (2016) « Le libéralisme britannique du début du 19^e siècle face au despotisme légal: D. Stewart et J. Mill », *16^e Colloque international de l'Association Charles Gide*, Strasbourg, 14-16 avril (avec Alexandra Hyard).
- (2016) « Pierre Prevost and the British Political Economy », *20th ESHET Annual Conference*, Paris, 26-28 mai (en collaboration avec Alexandra Hyard).
- (2016) « Industrialisme capacitaire vs paternalisme industriel chez Saint-Simon », Maison Française d'Oxford, 2-3 juin (en collaboration avec Michel Bellet et Alexandra Hyard).

Activités scientifiques

Membre de sociétés scientifiques

- Membre et ancien secrétaire de l'Association Charles Gide pour l'Étude de la Pensée Économique.
- Membre de l'European Society for the History of Economic Thought
- Membre de l'International Network for Economic Method
- Membre de l'History of Economics Society
- Membre de la Société internationale Jean-Baptiste Say SAYS

Organisation de manifestations scientifiques

- Coorganisateur du Colloque international d'Histoire de la Pensée Économique, *La Diffusion internationale de la Physiocratie, XVIII^e-XIX^e siècles*, Université des Sciences et Technologies de l'Université de Lille - École normale Supérieure de Saint-Cloud- CLERSÉ - BÉTA, 23-24 septembre 1993. Ce Colloque a rassemblé plus d'une centaine de participants français et étrangers et une vingtaine de communications. Les Actes ont été publiés aux Presses Universitaires de Grenoble en 1995 sous la direction de Bernard Delmas, Thierry Demals et Philippe Steiner.
- Coorganisateur du Colloque international d'Histoire de la Pensée Économique, *Utilitarisme : analyse et histoire*, Association Charles Gide pour l'Histoire de la Pensée Économique - Université des Sciences et Technologies de l'Université de Lille, 25-26 janvier 1996.

- Coorganisateur de la Journée d'études *Albert Aftalion*, Université des Sciences et Technologies de l'Université de Lille - IFRÉSI, 19 octobre 2001. Les contributions à cette Journée ont été publiées sous la direction de Serge Dormard aux Éditions L'Harmattan en 2003.
- Coorganisateur du Colloque international d'Histoire de la Pensée Économique, *Y a-t-il des lois en économie ?*, Association Charles Gide pour l'Histoire de la Pensée Économique -CLERSÉ - Université des Sciences et Technologies de l'Université de Lille, 22-24 septembre 2005. Ce Colloque a réuni plus d'une centaine de participants de différentes nationalités au tour de 68 communications traitant des aspects historiques, épistémologiques et analytique de la notion de loi en économie. Membre du comité de publication des Actes. Une sélection des communications est parue aux Presses Universitaires du Septentrion au second semestre 2007 sous la direction de Arnaud Berthoud, Bernard Delmas et Thierry Demals.
- Membre du comité d'organisation du 1^{er} Congrès international Jean-Baptiste Say, *La pensée économique des révolutions industrielles : innovations et cycles longs*, Boulogne sur Mer/Auchylès-Hesdin, 27-30 août 2014.

Responsabilités scientifiques

- Membre du **Comité de rédaction** de la revue *Cahiers Lillois d'Économie et Sociologie* (1983-98).
- Membre du **Comité éditorial** de la revue *Économies et sociétés, série histoire de la pensée économique* (depuis 2011). CNRS HPEA 4.
- Membre du comité scientifique du colloque, *Pauvreté et misère dans l'histoire de la pensée économique*, organisé par l'Institut d'Études Politiques de Lille, le CLERSÉ avec le soutien de l'Association Charles Gide pour l'Étude de la pensée économique, 27-28 novembre 2008.
- Membre du Comité scientifique du séminaire du **Labex COMOD**, *Théologie et économie politique*, Triangle - CNRS/Université Lyon, *La constitution conflictuelle de la modernité* (2012-14). Coordinateur, Gilbert Faccarello, Université Paris II Panthéon-Assas.
- Membre du Consortium du **projet ANR DOEP**, *Scientific Digital Publication of the Economic Press of the Ancient Regime*. Coordinateur scientifique du projet Gérard Klotz, Université Lyon 2. Non retenu avril 2014.
- Membre du **projet ANR générique Défi 8** : « Revisiting Saint-Simonianism as an Innovative Utopia » (2015-18), porté par M. Bellet, Université de Saint-Étienne (L-SE, GATE UMR CNRS 5824).

Expertises

- Rapporteur à *The European Journal of the History of Economic Thought*, aux *Cahiers d'économie politique*, à la *Revue économique* et à la *Revue de philosophie économique*.

Activités administratives

- Membre élu du conseil de la Faculté des Sciences Economiques et Sociales, Université Lille 1 (depuis 2014)
- Membre du vivier des comités de sélection, section 05 du CNU, Faculté des Sciences Economiques et Sociales, Université Lille 1 (depuis 2009)
 - Participation au COS MCF économie, Université Lille 1, mai 2012
 - Participation au COS MCF économie, Université Lille 1, mai 2013
- Membre titulaire (1993-2004) et secrétaire (2000-2004) de la Commission de Spécialistes de la Faculté de Sciences Économiques et Sociales de l'Université des Sciences et Technologies de Lille. Élu à la Commission Scientifique Disciplinaire Paritaire de cette Faculté
- Membre suppléant (2001-2008) de la Commission de Spécialistes de la Faculté de Sciences Économiques et de Gestion de l'Université Louis Lumière, Lyon 2
- Membre (depuis 2000) de la Commission Consultative de la Documentation de l'Université des Sciences et Technologies de Lille

Enseignements

- Histoire des doctrines de l'État, M2 AEPP, Lille 1
- Epistémologie de la science économique, Master 1 MEEF, Lille 1
- Histoire de la pensée économique, Licence 3 *Économie-gestion*, Lille 1
- Epistémologie des sciences sociales, Licence 3 *Économie-gestion*, Lille 1
- Théories de l'entreprise, conférences de méthodes, Licence 3 *Économie-gestion*, Lille 1
- Théorie économique et sociologie économique au XX^e siècle, Licence 2 *Économie-gestion*, Lille 1
- Microéconomie, Licence 1 *Économie-gestion*, Lille 1

Introduction

Le présent mémoire d'habilitation ne porte que sur une partie de mes travaux de recherche. Il est concentré sur ce qui en constitue la partie principale, à savoir, l'économie politique au 18^e siècle, dans sa configuration plutôt française et plutôt physiocratique. Une seule raison justifie cette concentration, celle de faire ressortir une certaine continuité de l'investigation, la relative homogénéité d'un programme de recherche à travers les décennies.

Le titre du mémoire est : *Science de l'économie politique, science du gouvernement économique. Une étude des textes physiocratiques et de leurs commentateurs*. Les physiocrates sont prolixes en expressions illustrant leurs prétentions à faire science non seulement de l'économie, mais aussi de la politique : « science de l'économie politique », « science économique », « science du gouvernement économique », « science de l'ordre social », « science de la connaissance des lois de l'ordre naturel », « science du droit naturel », « science des constitutions », « économie générale et politique ». Tout dans leurs écrits souligne cette relation étroite et consubstantielle entre l'économie et la politique.

Les trois parties du mémoire traitent de cette relation. Chronologiques, elles suivent approximativement mon parcours de recherche. Je ne mentionnerai pour chacune d'elles que les articles et chapitres publiés :

- La première partie concerne le Tableau économique et le travail de recherche qui s'est conclu par l'article paru dans la *Revue d'économie politique* de 1990. L'examen ou l'analyse de ce diagramme est le point de départ presque obligé de toute étude économique de la pensée physiocratique. Comme beaucoup d'économistes, c'est par le Tableau que je suis rentré en physiocratie. A cette époque, il s'enseignait à l'université de Lille dès la première année, de même que la gravitation des prix d'Adam Smith, les schémas simplifiés de reproduction de Karl Marx ou l'équilibre général de Léon Walras. L'article de 1990, coécrit avec Bernard Delmas, est en quelque façon le résultat de cet enseignement du Tableau en première année.
- La seconde partie qui se rapporte à la vision politique de la physiocratie est une suite de la série d'articles parus dans la revue *Espaces-temps* (Delmas et Demals 1993) et la *Revue française d'histoire des idées politiques* (Demals 2004 et 2006, Demals et Hyard 2007) et qui concernaient de près ou de loin la théorie du gouvernement.
- Enfin la troisième partie, également politique, s'intéresse à la question internationale, au commerce des nations et à l'ordre du monde selon la vision physiocratique. Elle prend appui sur l'article de *The European Journal of the History of Economic Thought* (Demals et Hyard 2015) et

les chapitres du *Handbook on the History of Economic Analysis* (Demals 2016, Demals et Faccarello 2016).

La première partie est une réexposition de l'interprétation du Tableau économique que nous avons esquissée, Bernard Delmas et moi, en 1990. J'ai souhaité retracer ici l'histoire de la figure ou du diagramme par le détail, c'est-à-dire par la chronologie, par la succession des versions (six au total). C'est une histoire, bien sûr incomplète, des difficultés de sa construction, de ses variations d'une version à l'autre, qui est proposée ici, bref une histoire qui souligne les difficultés et les ombres du Tableau pour en faire mieux paraître la richesse et les lumières. A cette fin, j'ai tenté de discerner les apories qui ont conduit François Quesnay à revenir plusieurs fois sur son ouvrage.

Les différentes figures proposées par ce dernier – successivement les « zigzags » de 1758-63, le « précis » de 1763 et la « formule arithmétique » de 1766-7 – ont été abondamment et savamment commentées. J'ai tout d'abord cherché à les comparer avec les textes qui les accompagnent. Un examen attentif montre que :

- Les textes mentionnent des opérations (avec libellés et montants) que les figures ne font pas nécessairement apparaître.
- D'un texte à l'autre, certaines opérations semblent problématiques, puisque leur libellé ou leur montant se modifie, alors que d'autres opérations demeurent invariables.
- La partie du Tableau où la déconnexion entre les dépenses indiquées par les textes et leur représentation figurée est la plus manifeste, ce sont les colonnes marginales consacrées aux dépenses que la classe productive de la classe stérile font sur elles-mêmes. On peut également remarquer que les montants initiaux d'avances annuelles affectés à ces deux classes ne sont pas toujours dépensés (ou pas complètement) et que certaines de leurs dépenses internes mentionnées dans les textes disparaissent des figures (notamment celles qui s'opèrent au sein de classe stérile).

Je tire de cette comparaison cette conclusion, (i) que le Tableau n'est pas équilibré, du point de vue de ses emplois et de ses ressources, ou ne l'est qu'au prix de quelques expédients, et (ii) que néanmoins les diverses retouches apportées par Quesnay démontrent qu'il avait une conscience aiguë de ce problème de l'équilibre emploi-ressources auquel il se trouvait confronté.

Dans cette première partie, j'ai souhaité associer à l'histoire des figures du Tableau une autre histoire – non exhaustive –, celle de ses interprétations successives que j'ai classées sommairement en trois époques.

(i) D'abord les commentateurs immédiats, François Véron Duverger de Forbonnais, Jean-Joseph-Louis Graslin ou Nicolas Baudeau. Les deux premiers, qui n'ont probablement pas connaissance de la formule au moment où ils rédigent ou publient leurs ouvrages, se réfèrent aux zigzags. Forbonnais est très critique de cette figuration imaginée par Quesnay, trop schématique à ses yeux pour absorber la

complexité de l'économie d'une nation, cependant il la scrute finement au point de repérer une difficulté qui occasionnera la réponse de Baudeau. Graslin, au contraire, discute peu de sa construction et paraît n'y attacher guère d'importance, comme si sa propre réflexion économique se situait déjà par-delà la physiocratie. Quant au disciple Baudeau, très élogieux comme il se doit, il troque par finasserie le zigzag pour la formule, afin de mieux contourner l'objection de Forbonnais.

(ii) Ensuite les commentateurs du 19^e siècle. Deux idées émergent : d'abord ces commentateurs sont peu nombreux à reproduire et commenter les figures et ils ne mentionnent que la formule arithmétique ; ensuite, la physiocratie est traitée comme un objet du passé, sans véritable enjeu pour le présent. Dans ce siècle, il faut néanmoins distinguer l'avant et l'après Marx, non pas que le philosophe allemand ait éclairci définitivement les mystères du Tableau –Marx est en effet très tributaire de la lecture proposée par Baudeau et reprise par Eugène Daire (Delmas et Demals 1995) –, mais il donne à cette représentation un véritable statut scientifique en l'élevant au rang de première illustration analytique du surplus de production dans une économie capitaliste. En outre, à la fin de ce siècle même, il revient aux historiens de la pensée économique, tels Stephan Bauer, Henry Higgs, Georges Weulersse, Gustave Schelle et d'autres encore, d'avoir fait de la physiocratie un objet d'étude particulier et permis, sans eux-mêmes y participer véritablement, l'étude comparative des zigzags et de la formule.

(iii) Enfin les commentateurs des deux derniers tiers du 20^e siècle. La redécouverte des zigzags au tournant de ce siècle a orienté les études physiocratiques vers des commentaires beaucoup plus analytiques reposant, si l'on accepte cette simplification, sur trois grandes approches ou grilles de lecture (qui ne sont pas nécessairement incompatibles) : la matrice input-output, le calendrier des dépenses, le système de prix classiques. La première renvoie essentiellement – dans ses premières formulations en tout cas – à la formule arithmétique considérée comme la seule équilibrée. La seconde tente généralement de combiner ou d'amalgamer toutes les figures déséquilibrées (zigzags et formule) pour en retrouver une cohérence d'ensemble et une continuité des figures, le problème étant ici de fournir une réponse à la variété des zigzags. La troisième, plutôt concentrée sur la formule arithmétique consiste à regarder le tableau comme un élément d'une théorie du surplus physique et en valeur associé à des conditions techniques et production et des règles de répartition.

La deuxième partie du mémoire ressemble davantage à un complément venant s'ajouter aux articles que j'ai pu écrire sur la politique physiocratique (Demals 2004, 2006 ; Demals et Hyard 2007). J'ai souhaité examiner la notion de 'libéralisme paradoxal' des physiocrates sur laquelle s'appuient bon nombre d'interprétations de leur théorie politique : comment la revendication d'un laissez faire absolu peut-elle déboucher sur un despotisme qualifié ici et là de « légitime » ou de « légal » ? J'ai tenté de répondre à cette question en suivant quatre étapes plus ou moins chronologiques.

(i) Retour à Quesnay. Il m'a paru nécessaire de retourner une fois encore aux écrits de Quesnay lui-même, afin d'observer comment Quesnay acclimatait l'une à l'autre ces notions de liberté et de despotisme. Dans ses écrits, le docteur propose une définition à peu près constante de la liberté qu'il n'étend pas au domaine politique, mais aussi deux définitions successives du despotisme. La seule manière, m'a-t-il semblé, de comprendre cette réflexion particulière sur la liberté et le despotisme était de la présenter comme une réaction à la pensée de Montesquieu et du système des contreforces ou de la constitution mixte.

(ii) Les disciples, les critiques immédiats. L'interrogation était celle-ci : quel usage a-t-on fait de la notion de despotisme légitime ou légal ? Force est de constater que les disciples n'en ont pas fait tous le même usage et que, pour la plupart, ils ont abandonné plus ou moins promptement l'expression. Les critiques les plus défavorables à son emploi souligneront l'abus, la confusion de langage ou le jeu sur les mots, mais jamais ils ne considéreront ses propagateurs comme des ennemis de la liberté.

(iii) La réception de la politique physiocratique en Grande-Bretagne. Les lecteurs britanniques, plus exactement écossais, ne sont pas plus dupes de l'expression que du reste ils ne retiennent pas dans leurs commentaires sur la politique physiocratique. Ils ne critiquent donc pas l'expression, mais ce qu'elle implique, l'unité des pouvoirs législatifs et exécutifs ou la copropriété du produit net.

(iv) Les commentateurs des 19^e et 20^e siècles. Le trait frappant est plutôt la permanence du thème du libéralisme paradoxal que son essoufflement. Les commentateurs associent généralement la revendication de liberté économique avec une sorte de paternalisme et voient dans la politique physiocratique une survivance de la féodalité, une influence de la théologie chrétienne, ou encore l'expression d'un projet de rationalisation des institutions de l'Ancien régime.

La troisième partie du mémoire traite de la question internationale, du commerce entre nations et plus généralement de la vision physiocratique de l'ordre du monde. Elle reprend le contenu des articles que j'ai consacrés à la comparaison entre le « système des Économistes » et la « science du commerce » (Demals et Hyard 2015, Demals 2016, Demals et Faccarello 2016). Elle est divisée en deux sous-parties.

(i) La première sous-partie reprend les éléments de la critique adressé par Quesnay au « système des commerçants », qu'elle compare ensuite avec les éléments plus élaborés de la critique smithienne du « mercantile system ». L'examen des critiques adressées à la science du commerce – expression qui nous semble mieux convenir que les deux précédentes – permet sans doute de saisir les arguments et les objectifs de ces deux défenseurs de la liberté entière du commerce, elle ne permet pas de comprendre pleinement les ressorts de cette science. Il faut donc prendre garde de ne pas l'enfermer dans cette critique souvent dénigrante et duale. D'un autre côté, il faut admettre que la science française du commerce, appelée par Forbonnais « commerce politique », s'est largement inspirée de la science anglaise formée un demi siècle plus tôt. Sans nier ce fait, il n'en demeure pas moins que Jean-

François Melon, Forbonnais, l'intendant de Gournay et, dans un certain sens, le baron de Montesquieu ont contribué non seulement à la populariser, mais encore à l'acclimater à la monarchie française.

(ii) La seconde sous-partie montre que la science du commerce de Forbonnais, d'un côté, et la science des Économistes, de l'autre, reposent sur deux visions différentes des relations internationales. La première, construite sur l'hypothèse de la jalousie des nations, signe de l'imperfection du monde et de l'impossibilité pour chaque nation d'atteindre présentement un ordre naturel, s'organise autour de la recherche d'un équilibre des puissances à travers les notions de balance des pouvoirs et de balance du commerce. La seconde, optimiste, fait également le constat de l'imperfection présente du monde, mais suppose que les lois de l'ordre naturel avantageux pour chaque nation sont connaissables et qu'une confraternité des nations commerçantes est possible.

Première partie. Le gouvernement économique par le Tableau

I. Le Tableau économique et ses repentirs

François Quesnay élabore son premier Tableau vers la fin de l'année 1758 ou le début de l'année 1759. De cette première version naissent cinq autres versions s'étalant jusqu'en 1766-7¹. Ces versions sont constituées de notes marginales, voire d'un texte, et d'une ou de plusieurs figures, communément appelées « zigzag » pour les cinq premières versions et « formule » pour la dernière. Une troisième figure, le « précis », accompagne le zigzag de la cinquième version (*Philosophie rurale* 1763).

Version	Revenu	Forme	Texte associé
1. Fin 1758-début 1759	400 liv.	Manuscrit Zigzag avec 2 colonnes marginales explicatives	« Remarques sur les variations de la distribution des revenus annuels d'une nation »
2. Début 1759	600 liv.	Édition Zigzag avec 2 colonnes marginales explicatives	« Extraits des œconomies royales de M. Sully »
3. Été ou automne 1759	600 liv.	Édition Zigzag sans colonne marginale explicative	« Explication du Tableau œconomique »
4. Été 1760	600 liv.	Édition Zigzag sans colonne marginale explicative	« Tableau œconomique avec ses explications », 6 ^e partie de <i>L'Ami des hommes</i>
5. Automne 1763	2000 liv.	Édition Zigzag sans colonne marginale explicative accompagné de précis	Chapitre 7 de <i>Philosophie rurale</i>
6. Juin 1766 et 1767	2 milliards liv.	Édition Formule avec 1 colonne marginale explicative	« Analyse de la formule arithmétique » et <i>Physiocratie</i> pour la figure

Source²

Le zigzag est de prime abord la représentation d'un enchaînement ou d'un entrelacs de dépenses chaque fois moindres de moitié qui, partant de dotations initiales détenues par trois classes – les propriétaires de terres, la classe productive et la classe stérile – reconstituent en fin de période les

¹ Nous nous fions ici aux précieuses annotations de Charles, Perrot et Théré in Quesnay (2005 I, 391-6).

² Tous les tableaux et diagrammes insérés dans cette partie ont été réalisés par nos soins, sauf mention expresse.

dotations préalablement dépensées³. C'est ensuite la représentation d'un processus économique d'ensemble qui se reconstitue à l'identique grâce à la multitude des dépenses, ce que Quesnay appelle la « reproduction », la « régénération » ou la « production renaissante »⁴. Les commentateurs ont généralement associé à ces figures ou diagrammes trois analogies⁵ à la fortune diverse : le mécanisme physiologique⁶, le mécanisme physique et la série géométrique. L'analogie physiologique – celle de la circulation sanguine – est avancée au tournant du vingtième siècle (Denis 1904, 82-3 ; Gide et Rist 1909, 20)⁷, puis reprise à la lumière des écrits médicaux de Quesnay (Foley 1974 ; Mirowski 1989, 154-8 ; Christensen 1994, 273-6) mais aussi contestée (Eltis 1984, 20-1)⁸. Il se trouve en effet que Quesnay n'y fait aucune allusion dans ses écrits économiques. L'analogie physique – la construction d'artefacts tels que les horloges à billes et les machines hydrauliques – a été proposée plus récemment (Wise 1993 ; Charles 2003, 2004). Ces deux premières analogies renforcent visuellement l'idée d'un mécanisme se reproduisant durablement, voire perpétuellement, sans intervention humaine, une fois qu'il est enclenché sous certaines conditions. Ce qu'illustre la série géométrique⁹, c'est l'idée que le processus de la dépense se fait selon une raison régulière et décroissante jusqu'à s'annuler, sous l'hypothèse bien sûr d'une régénération simultanée des richesses dépensées. Comme les deux précédentes, cette analogie a une fonction heuristique indéniable, mais contient aussi sa propre limite. Georges Weulersse (1910 I, 64) le notait assez justement : « Il ne faut cependant pas chercher au Tableau une signification trop ambitieuse ; il ne s'agit point d'une application profonde des hautes mathématiques à l'économie politique, mais simplement d'un artifice d'exposition »¹⁰.

A la différence du zigzag, le précis et la formule condensent les multiples opérations de dépenses en quelques unes seulement, les transformant en opérations annuelles. Certes moins prestigieux et

³ Sur le tableau comme artefact visuel, voir tout particulièrement Charles (2003, 2004).

⁴ Sur la signification et l'usage de ces notions au 18^e siècle, voir particulièrement Cartelier et Pignet (1999).

⁵ Une analogie peut signifier, (i) qu'il existe une certaine similarité entre deux ensembles, (ii) que malgré cette similarité les deux ensembles restent différents, (iii) que l'on peut jusqu'à un certain point décrire un ensemble avec des éléments (concepts, modes de pensée) tirés de l'autre ensemble, et (iv) que cette description permet de comprendre l'ensemble étudié ou donne de la plausibilité à certaines de ses assertions. Voir Nadeau (1999, 9).

⁶ Le « mécanisme du Corps humain » (Quesnay, 1747 I, 1).

⁷ Voir aussi par la suite Suaudeau (1947, 21-2) et Lutfalla (1969, 22-3).

⁸ Mirabeau (1764 I, 13-4) a recours à cette analogie : « Cependant nous verrons tout à l'heure que ce n'est que son reversement [celui du revenu] qui fait aller toute la machine économique, & qui opère la circulation aussi nécessaire au maintien d'un Etat, que celle du sang l'est à la vie de l'homme. » Voir aussi Mirabeau ([1763] 1764 I, 66), Turgot ([1770] 1919 I, 286). Cf. la prudence de Quesnay (1747 I, 227) : « L'Analogie qui est la mère de la plupart des erreurs en Physique. »

⁹ Voir l'entrée « Série ou suite » de l'*Encyclopédie* (s.d. XV, 93) : « Se dit d'un ordre ou d'une progression de quantité, qui croissent, ou décroissent suivant quelque loi : lorsque la *suite* ou la *série* va toujours s'approchant de plus en plus de quelque quantité finie, & que par conséquent les termes de cette *série*... vont diminuant, on l'appelle une *suite* convergente, & si on la continue à l'infini, elle devient égale à cette quantité » (*ital.* dans le texte).

¹⁰ Mirabeau (1756-1760, part. VI, 124-5) écrit que ce processus ne pouvait être décrit « par le seul secours des lettres & qu'il était indispensable de le peindre ». La série géométrique n'est pas mise en équations, mais simplement visualisée. Sur la relation de Quesnay aux mathématiques, voir Steiner (1998, 20-2) et Charles (2003, 537 ; 2004, 464).

moins décoratifs, le précis et la formule sont des diagrammes plus ramassés, sans doute plus maniables et, d'une certaine manière, moins « imaginaires ». C'était l'un des reproches très tôt adressé au zigzag.

L'existence de trois figurations successives du Tableau, la coexistence du zigzag et du précis dans *Philosophie rurale* ainsi que leur remplacement par la formule dans la sixième version finale ont été diversement interprétés. La plupart des commentateurs y ont vu des difficultés de construction et une tentative de les masquer ou de les surmonter, d'autres le signe d'une évolution théorique de Quesnay, voire d'un changement de conception, d'autres encore la nécessité de proposer aux lecteurs une figure visuelle plus explicite, d'autres enfin expliquent la formule comme une figure mieux adaptée pour saisir le problème dynamique de la croissance et du déclin économiques.

Quelles qu'elles soient, les versions ont un objet commun plus clairement stipulé dans les textes d'accompagnement que par les figures elles-mêmes : montrer comment, à partir de montants détenus pas trois classes – les propriétaires fonciers qui consomment sans produire, les cultivateurs qui produisent en valeur plus qu'ils ne consomment et les artisans et manufacturiers qui produisent en valeur strictement ce qu'ils consomment –, un cycle de dépenses entre celles-ci et à l'intérieur de celles-ci s'engage qui finit par reconstituer les montants détenus au départ. Plus précisément, il s'agit de montrer comment le revenu, les avances agricoles et manufacturières se reconstituent à partir de leur dépense et bien sûr comment, en se reconstituant, les avances agricoles et elles seules reconstituent également le revenu des propriétaires (considéré comme le seul revenu net).

Les colonnes marginales et les différents textes accompagnateurs livrent un certain nombre de renseignements sur la nature, l'origine et l'affectation des opérations qui engagées durant le cycle économique. Ils laissent également entrevoir des variations de l'une à l'autre des versions, qui sont autant de repentirs trahissant la difficile élaboration du Tableau. Force est en effet de constater que la représentation figurée est imparfaite. Le Tableau rend bien visible la dépense du revenu initial, mais beaucoup moins celle des avances initiales, productives et stériles. De même, il rend visibles les opérations de dépenses entre les trois classes, mais invisibles ou inexistantes les opérations de dépenses au sein des deux classes détenant les avances.

La première version (fin 1758-début 1759)

Cette version du Tableau et les quelques pages manuscrites qui l'accompagnent donnent peu d'informations sur les opérations de dépense qui ne sont ni spécifiées, ni libellées : on ne connaît que leur origine, leur affectation et leur montant. Elle livre cependant deux règles que son principal concepteur, Quesnay, tentera de maintenir¹¹ :

¹¹ La paternité du Tableau économique revient à Quesnay, mais il ne faudrait pas oublier la collaboration de Butré concernant les données statistiques et les calculs. Voir sur ce point Charles (2016).

- la classe des propriétaires dépense son revenu en totalité d'un seul mouvement, moitié en achats de biens agricoles et moitié en achats de biens manufacturés. Cette dépense, unique dans son origine et double dans son affectation, génère un entrelacs de dépenses successives entre la classe productive et la classe stérile,
- comme les propriétaires, la classe productive et la classe stérile dépensent leur recette par moitié en biens agricoles et en biens manufacturés, mais, à la différence de ceux-ci, elles en dépensent la moitié « sur elles mêmes » (achats internes) et la moitié vers l'autre classe d'avances (achats externes). Cette seconde catégorie de dépense forme ce que Quesnay appelle les « dépenses réciproques »¹².

La version 1 est accompagnée de vingt-deux conditions, dont voici les trois premières :

- « que la totalité des quatre cens millions de revenu entre dans la circulation annuelle et la parcourt dans toute son étendue, qu'il ne se forme donc point de fortunes pécuniaires qui arrêtent le cours d'une partie de ce revenu annuel de la nation et qui retiennent le pécule ou la finance du royaume au préjudice de la reproduction du revenu, et de l'aisance du peuple »,
- « qu'une partie de la somme du revenu aucune partie du revenu ne passe pas chez l'étranger sans retour en argent ou en marchandises »,
- « que la nation ne souffre pas de perte réciproque avec l'étranger » (Quesnay 2005 I, 398).

Ces conditions ou maximes supposent ainsi l'absence de thésaurisation, la dépense entière du revenu dans la consommation, des importations compensées par les exportations, la non-intervention du gouvernement, etc. Elles sont autant d'hypothèses secondaires qui viennent protéger le noyau dur ou l'hypothèse première du Tableau, à savoir que la dépense des avances agricoles est seule créatrice de produit net. Le taux de reproduction du produit net étant fixé à 100% du montant de ces avances, sur la base d'un revenu de 400 livres on obtient :

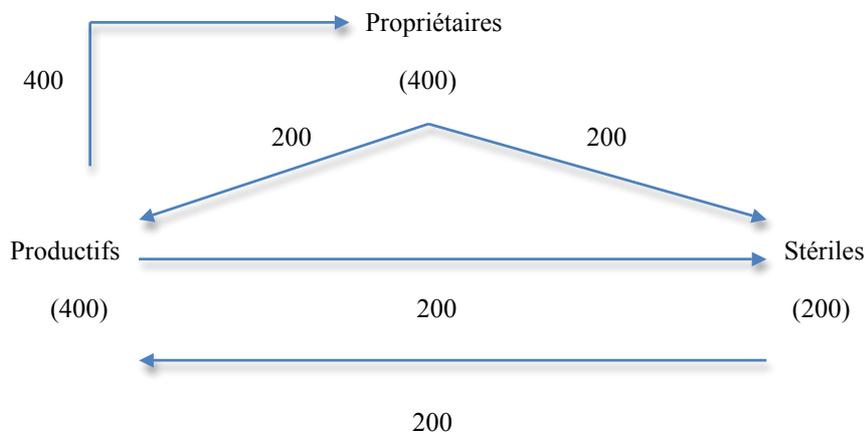
- une production agricole en valeur qui à la fois reconstitue les avances agricoles qui ont été dépensées et paie le revenu des propriétaires,
- une production manufacturière qui ne reconstitue que ses avances sachant, comme l'écrit Quesnay (2005 I, 397), qu'il « reste 200 livres pour la dépense. » Nous reviendrons un peu plus loin sur cette locution.

Le tableau qui suit donne les montants globaux ou annuels en livres et leurs proportions calculées à partir de la plus petite somme, celle des avances stériles :

¹² « Les deux classes dépensent en partie sur elles-mêmes et en partie réciproquement l'une sur l'autre » (Quesnay 2005 I, 397).

	Livres	Proportions
Avances annuelles productives (agriculture)	400	2
Revenu net	400	2
Production agricole (reproduction annuelle)	800	4
Avances annuelles stériles (manufacture)	200	1
Production manufacturière	400	2

Quesnay ne fait apparaître en lignes pointillées que certaines opérations qui, mises sous forme de flux globaux ou annuels, donne le diagramme ci-dessous



Légende : les lignes représentent les dépenses monétaires annuelles sans leur contrepartie réelle.

La version 1 peut donc se résumer comme suit :

- la classe productive et la classe stérile reçoivent la même somme venant des propriétaires,
- cette somme se dépense jusqu'à son épuisement avec une parfaite symétrie dans chacune des classes d'avances en achats internes ou externes (en général, ces achats ne sont pas libellés avec précision),
- les montants initiaux des avances productives et stériles sont dépensés, mais aucune flèche indiquant une dépense ne part de ces montants, et Quesnay ne précise pas la nature de ces avances (monnaie ou marchandise),
- chaque recette des deux classes d'avances étant épuisée en dépenses internes et externes, le produit net n'est donc pas expliqué par le zigzag des dépenses,
- enfin, l'agriculture et la manufacture produisent une variété de biens – par exemple la subsistance et les matières premières pour l'agriculture, les outils et le luxe de décoration pour la manufacture –, mais Quesnay considère les productions agricole et manufacturière comme homogènes : il les nomme dans cette version, soit « denrées du cru », soit des « marchandises de main-d'œuvre » (Quesnay 2005 I, 397).

Les versions successives (1759-63)

La version 2 (1759) introduit quelques éléments nouveaux. Quesnay y indique tout d'abord que la classe stérile engage des dépenses au titre du commerce extérieur (Quesnay 2005 I, 410, n. 34 et 35). Ces dépenses, écrit-il, sont acceptables à condition qu'elles ne soient pas nuisibles, c'est-à-dire si elles respectent cette règle : « On ne doit s'attacher qu'aux marchandises de main-d'œuvre dont on a les matières premières, et que l'on peut fabriquer avec moins de dépense que dans les autres pays ; et il faut acheter de l'étranger des marchandises qu'il peut vendre à meilleur marché qu'elles ne coûterait à la nation, si elle les faisait fabriquer chez elle »¹³. Il faut donc retenir que les dépenses de commerce extérieur sont considérées par Quesnay comme des dépenses internes à la classe stérile, « sur elle-même ».

Quesnay (2005 I, 405) précise ensuite que, sur la valeur de la production manufacturière (600 livres désormais), une fois les avances reconstituées (300 livres), il « reste 300 livres pour le salaire » (ce qui était appelé « dépense » dans la version 1). Ces salaires sont assimilés à des frais de subsistance, c'est-à-dire à un fonds d'entretien de la main-d'œuvre. Ceci nous donne le tableau suivant (en livres et en proportions) :

Avances annuelles productives	600	2
Revenu net	600	2
Production agricole (reproduction annuelle)	1200	4
Avances annuelles stériles	300	1
Salaires de la classe stérile	300	1
Production manufacturière	600	2

La version 3 (1759) supprime les colonnes marginales, mais étoffe le zigzag d'un long commentaire, « L'Explication du Tableau œconomique », précisant davantage les opérations de dépense. Ainsi, concernant la classe stérile, le commentaire stipule que les avances (300 livres) sont « employées pour les achats de matières premières d'ouvrages de main-d'œuvre et pour la subsistance et autres besoins de l'artisan, jusqu'à ce qu'il ait fini son ouvrage » (Quesnay 2005 I, 414). Dans le même ordre d'idées, il précise que chaque recette de la classe stérile est dépensée moitié en matières premières et en subsistance, moitié pour la reconstitution des avances, mais aussi que la moitié de la recette est « enlevée pour le commerce extérieur qui se rapporte à cette même classe » (ibid., 415). Comme dans la version 2, les dépenses du commerce extérieur sont considérées comme internes à cette classe. Il s'agit d'achats de biens agricoles (évalués à 1/8 de la production agricole, soit 150

¹³ Ce qui fait penser à ce que Viner appelait (1937, 440) la « eighteenth century rule ».

livres) effectués par cette classe pour la revente à l'étranger (« matières premières et nourriture pour les ouvriers du pays qui vendent leurs ouvrages aux autres nations ») en échange « des marchandises et de la matière d'or et d'argent qu'on tire de l'étranger » (ibid., 415).

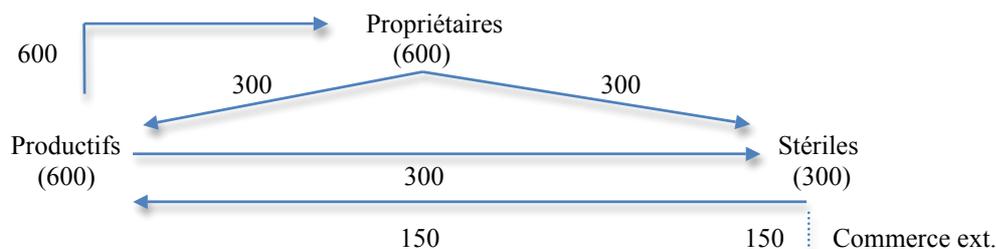
Il en découle deux écritures possibles de la recette ou de la production totale de la classe stérile (en livres) :

Recette de la classe stérile : 600	Subsistance et matières (150) + commerce extérieur (150) + Restitution des avances annuelles (300)
Recette de la classe stérile : 600	Salaires (300) + Restitution des avances annuelles (300)

Concernant la classe productive, le commentaire livre les précisions et nouveautés suivantes. Il indique tout d'abord que les avances annuelles sont reconstituées en argent¹⁴. Il fait ensuite apparaître dans la comptabilité agricole l'« intérêt des avances du laboureur » (Quesnay 2005 I, 415) ou encore les « intérêts des avances annuelles et des avances primitives » (ibid., 416), sorte de fonds de prévention des « accidents ruineux » de l'agriculture, « d'entretien et du renouvellement » des avances (ibid., 417). Désormais, la reproduction agricole annuelle incorpore cet intérêt en plus des avances annuelles productives et du produit net. Il fait enfin surgir des frais de « nourriture et entretien des bestiaux » (ibid., 415). Ce qui donne le tableau des ventes ou des emplois du produit agricole et le zigzag suivants (en livres) :

Production agricole	1200
Ventes de la classe productive à elle-même	600 dont 300 subsistance 300 nourriture et entretien des bestiaux
Ventes de la classe productive aux propriétaires	300 subsistance
Ventes de la classe productive à la classe stérile	300 dont 150 matières + subsistance pour la classe 150 matières + subsistance pour le commerce extérieur

¹⁴ Quesnay (2005 I, 415) : « ... ses avances de 600 livres lui sont rendues en argent par les ventes qu'elle fait au propriétaire et à la classe des dépenses stériles. »



Légende : les lignes pleines représentent les dépenses monétaires ; nous avons ajouté la ligne pointillée qui n'est pas représentée dans le zigzag de la version 3.

La version 4 concluant *L'Ami des hommes* (1760) n'indique aucun changement dans la comptabilité de la classe stérile et maintient la dépense du commerce extérieur (150 livres). En revanche, dans la comptabilité de la classe productive les frais de bestiaux sont supprimés¹⁵ et remplacés par d'autres frais « employés à compléter le paiement du fermage au propriétaire » (Quesnay 2005 I, 452). Ce sont des rémunérations d'intermédiaires (300 livres) à qui la classe productive vend une partie de sa récolte pour pouvoir faire face au paiement de la rente. Ceci donne le tableau suivant (en livres) :

Production agricole	1200
Ventes de la classe productive à elle-même	600 dont : 300 (libellé non précisé) 300 compléments du fermage
Ventes de la classe productive aux propriétaires	300 subsistance
Ventes de la classe productive à la classe stérile	300 dont : 150 subsistance pour la classe stérile 150 matières + subsistance pour le commerce extérieur

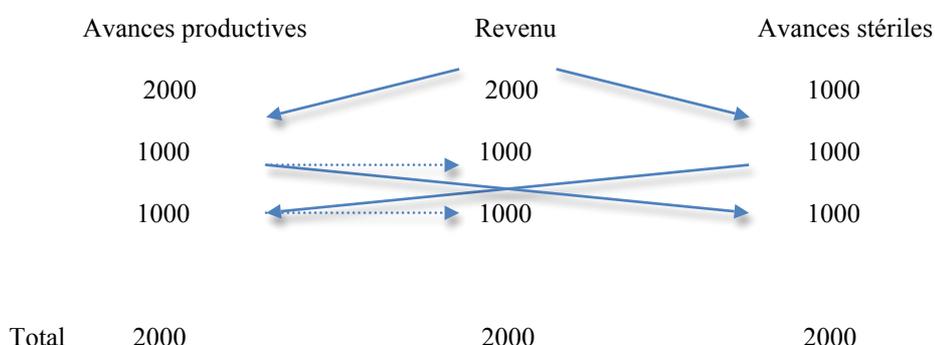
La particularité du long chapitre accompagnant la version 4 – « le Tableau œconomique avec ses explications » – réside bien sûr dans ces libellés changeants d'opérations qui révèlent la difficulté rencontrée par Quesnay d'équilibrer les emplois et les ressources, mais surtout dans l'usage 'dynamique'¹⁶ que ce dernier entend faire du Tableau. Quesnay veut en effet montrer l'incidence d'une modification de la dépense du revenu sur la reproduction de la richesse dans les cycles suivants, en particulier le déséquilibre du zigzag et la diminution du produit net agricole engendrés par une dépense excessive de biens de luxe. Un déclin similaire de l'économie se produirait, selon lui, si le taux de reproduction nette devenait inférieur à 100% du montant des avances annuelles agricoles, ou si

¹⁵ Ce retrait est justifié pour éviter un double compte : « La nourriture des bestiaux... n'entre point en compte ici, puisque la vente des bestiaux forme elle-même une partie du revenu » (Quesnay 2005 I, 452 n.).

¹⁶ Pour reprendre un qualificatif utilisé par Pressman (1994, chap. IV).

un impôt plus élevé grevant les recettes agricoles générait des dépenses productives et consécutivement une production plus faibles.

Trois caractéristiques se dégagent de la version 5 insérée dans *Philosophie rurale* (1763). Premièrement, une nouvelle figure apparaît à côté du zigzag, le précis (*apud* Mirabeau 1763 I, 44) qui est une forme ramassée du zigzag, réduite à trois opérations annuelles : la dépense du revenu de 2000 livres par moitié, la dépense des recettes productives de 1000 livres vers la classe stérile, la dépense des recettes stériles de 1000 livres vers la classe productive. Le précis aboutit au résultat curieux que les trois classes ont le même total au bas de leur colonne respective, c'est-à-dire la même recette. La raison tient, comme dans les zigzags précédents, aux coefficients identiques de dépense entre les trois classes. Notons que le précis ne rend compte que les dépenses externes. Ceci donne la figure suivante (en livres) :



Légende : les lignes pleines représentent les dépenses monétaires, les lignes pointillées que nous avons ajoutées représentent la reproduction du revenu.

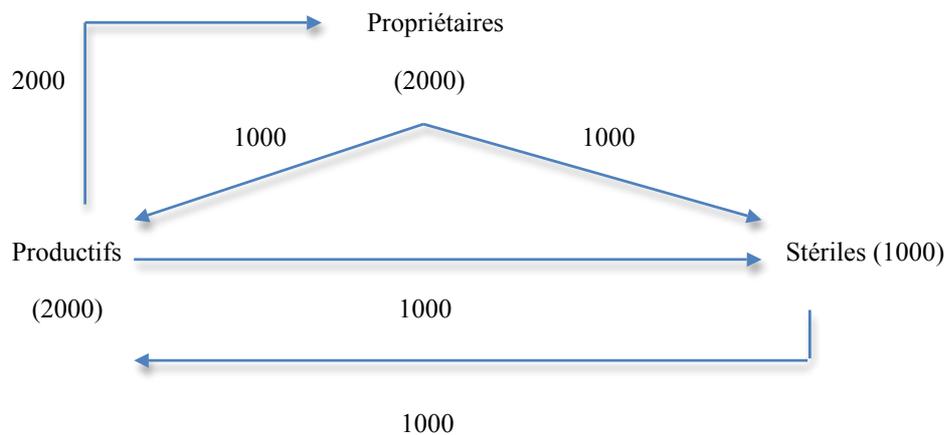
Deuxièmement, dans la comptabilité de la classe stérile, les frais du commerce extérieur qui faisaient office de dépense interne de cette classe disparaissent. Quesnay (2005 I, 658) propose un nouveau détail de la « circulation dans la classe stérile ». Le montant passe à 3000 livres soit :

- 1000 livres de frais de subsistance,
- 1000 livres des avances « dépensées sur le propre fonds de cette même classe »,
- 1000 livres « qu'elle se restitue par épargne et qu'elle emploie au rachat de matières premières qu'elle remplace successivement ».

Ce calcul embrouillé fait penser à un double compte. La première somme est un achat de subsistance, la seconde est un achat de matières premières, la troisième est une épargne en vue du rachat de matières premières dans le courant de l'année par la suite ou l'année suivante. Ce calcul est non seulement embrouillé, mais il ne correspond pas aux hypothèses du zigzag et du précis qui stipulent que la classe stérile n'achète à la classe productive que pour la valeur de 1000 livres.

Troisièmement, dans la compatibilité de la classe productive Quesnay modifie le montant de la reproduction annuelle agricole. Dans les versions précédentes, elle était de quatre fois le montant des avances annuelles stériles et de deux fois celui des annuelles productives. Maintenant, Quesnay (*apud* Mirabeau 1763 I, 44-5) avance le chiffre de 5000 livres, soit 5 fois le montant des avances annuelles stériles et 2,5 fois celui des avances annuelles productives. La reproduction annuelle en valeur est ici égale à la somme des avances productives annuelles, des intérêts des avances et du produit net. Soit le tableau et le diagramme ci-dessous (en livres et en proportions) :

Avances annuelles productives	2000	2
Revenu net	2000	2
Intérêt des avances annuelles et primitives	1000	1
Production agricole (reproduction annuelle)	5000	2,5
Avances annuelles stériles	1000	1
Salaires de la classe stérile	1000	1
Production manufacturière	2000	2



Légende : les lignes pleines représentent les dépenses monétaires.

La version 6 dite « formule arithmétique » (1766-7)

Cette ultime version que Quesnay reprendra dans les *Problèmes économiques* (1766 et 1767-8), supprime définitivement la série géométrique qui construisait le zigzag. Les opérations de dépense sont réduites à quelques flux annuels, plus nombreux toutefois que ceux tracés par le précis. Ensuite et pour la première fois, elle fait visuellement partir des lignes de dépenses des montants initiaux d'avances annuelles détenus par les classes productive et stérile.

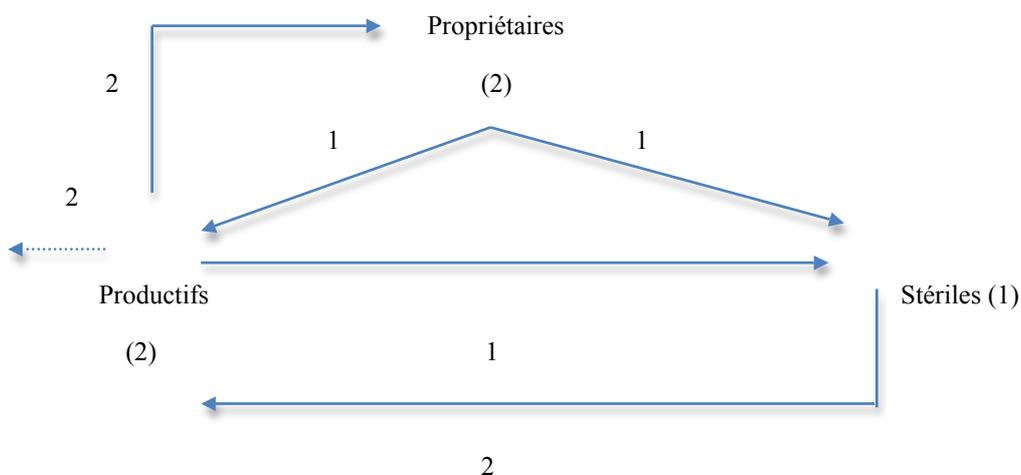
Dans la comptabilité de la classe stérile, les dépenses internes ont disparu (comme dans la version 5 de *Philosophie rurale*). Ainsi, toutes les recettes de cette classe sont dépensées auprès de la classe

productive. De surcroît, Quesnay (2005 I, 546) ajoute une dépense externe supplémentaire : désormais la classe stérile achète à la classe productive pour une valeur de 2 milliards, c'est-à-dire 1 milliard en subsistances et 1 milliard en matières premières. Elle peut engager ces deux dépenses grâce au milliard d'avances qu'elle détient et au milliard qu'elle a reçu du propriétaire. Ces deux milliards donnent un produit et une recette de 2 milliards. Elle peut alors reconstituer son milliard d'avances, l'autre milliard ayant été dépensé en cours de cycle.

Dans les zigzags précédents, les dépenses externes de la classe productive et de la classe stérile étaient de même coefficient et donc de même montant. Désormais, les coefficients diffèrent et deviennent défavorables à la classe stérile qui dépense 1 milliard de plus après de la classe productive. La recette de cette classe est épuisée par les salaires et les achats de matières premières, comme l'indique le tableau ci-dessous (en milliards de livres et en proportions) :

Avances annuelles productives	2	2
Intérêt des avances annuelles et primitives	1	1
Revenu net	2	2
Production agricole (reproduction annuelle)	5	2,5
Avances annuelles stériles	1	1
Salaires	1	1
Matières premières	1	1
Production manufacturière	2	2

On obtient le circuit suivant (en milliards de livres) :



Légende : les lignes pleines représentent les dépenses monétaires, la ligne pointillée n'est pas représentée dans le Tableau.

II. Premiers commentaires du Tableau économique

La doctrine physiocratique a été beaucoup commentée, par les contemporains comme par les commentateurs successifs aux 19^e et 20^e siècles. La stérilité de l'industrie, l'impôt unique, le despotisme légal, tous ces éléments de la doctrine ont été longuement et âprement disputés. Paradoxalement peu de commentateurs ont examiné la « construction » du Tableau ou l'intérieur de « machine de la circulation » (Quesnay 2005 I, 445, 447). Dans ces années 1760, nous n'en connaissons qu'un seul, Forbonnais. Nous pourrions lui associer Graslin, mais celui-ci n'entre pas véritablement dans le détail des figures imaginées par Quesnay.

La critique du zigzag par Forbonnais

Dans son ouvrage, *Principes et observations économiques* (1767), Forbonnais choisit de disséquer un zigzag particulier, la version 4 (*L'Ami des hommes*), prétextant que toutes les versions sont identiques, y compris la dernière au moment où il rédige son ouvrage, la version 5 de *Philosophie rurale*, qui, écrit-il, n'apporte rien de plus aux dires même de son auteur.

Ayant présenté le Tableau comme une construction reposant sur dix hypothèses, Forbonnais adresse tout d'abord une critique sémantique et méthodologique¹⁷. La critique sémantique vise à démontrer que le langage des Économistes est volontairement ou involontairement confus, imprécis, ampoulé, peu accessible¹⁸. Pour preuve, cette confusion sur le mot 'productif'. Les Économistes, écrit-il (Forbonnais 1767 I, 172-3), ont confondu le sens des mots 'productif' et 'primitif', et, ce faisant, la « cause efficiente » et la « cause principale ». Pour éviter cette méprise, Forbonnais propose de retourner au sens usuel de ces mots. Le productif, c'est « l'aptitude à produire », c'est-à-dire la cause efficiente. Ainsi, par exemple, le tisserand est productif, parce qu'il est la cause efficiente qui produit la pièce de tissu. Le primitif signifie tout autre chose. La production de la terre est la production primitive ou encore la cause principale du lin ou du chanvre qui servira à la fabrication d'une pièce de tissu. Cette critique révèle assez clairement la position duale de Forbonnais : son refus de l'hypothèse de la stérilité de l'industrie et simultanément son acceptation de la primitivité de la terre d'où partent

¹⁷ Cette critique est pointée par Steiner (1998, 22-3), Orain (2012, 90). Les dix hypothèses sont détaillées dans Forbonnais (1767 I, 169-71).

¹⁸ Forbonnais pointe le « langage mystérieux » (1767 I, 162), « l'obscurité métaphisique du tableau » (ibid., 285), le « hiéroglyphe », (1767 II, 188) ou encore le « tableau hiéroglyphique » (ibid., 188). Quesnay emploie lui-même des expressions similaires dans une lettre à Mirabeau de la fin 1760 (Quesnay 2005 II, 1207 : « hiéroglyphes arithmétiques ») et dans Mirabeau (1756-1760 part. VI, 130 : « ces hiéroglyphes appelés chiffres »).

tous les travaux agricoles et manufacturiers qui ajouteront de la valeur aux éléments naturels, telles les semences et les matières.

La critique méthodologique a pour but de démontrer le caractère aporétique du Tableau. C'est une « construction imaginaire » (ibid., 177) qui ne ressemble pas à l'économie concrète qu'il prétend décrire, car ses hypothèses trop restrictives ne sont jamais totalement vérifiées. Il suppose en effet que la circulation de l'argent, la population, les méthodes de culture et la productivité du sol sont identiques dans toutes les provinces d'un État, et qu'ainsi décrite, l'économie ne connaît aucun engorgement possible, naturel ou accidentel, de cette circulation. Échafauder un tel Tableau, c'est se heurter à une impossibilité : « Sans contredit ce seroit, écrit Forbonnais (ibid., 177), une entreprise chimérique de tenter d'exprimer dans un tableau quelconque les détails de la circulation, qui dépend d'une infinité de circonstances variables. » Le Tableau « se borne à considérer la masse générale de la circulation » sans tenir compte des disparités régionales, il se borne « à ne représenter qu'une marche imaginaire » (ibid., 178), une « marche spéculative & abstraite » (ibid., 178). « C'est une grande erreur, écrit-il à un autre endroit, d'imaginer que toutes les provinces soient susceptibles du même degré de prospérité ; d'établir des calculs généraux de production sur la surface d'un grand Royaume » (ibid., 234).

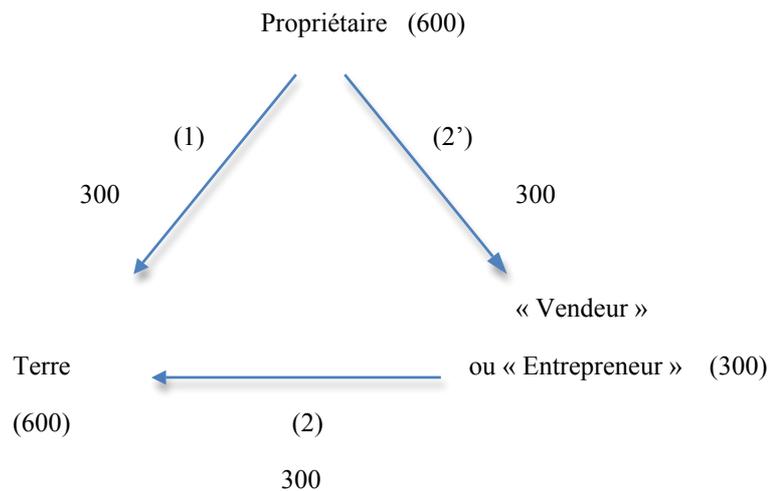
Sur cette base, Forbonnais adresse une seconde critique plus analytique visant la colonne du Tableau relative aux dépenses de la classe stérile¹⁹. Le Tableau est mal construit, réitère-t-il, car son auteur suppose au sommet de cette colonne « un capital de 300 millions pour conduire les travaux de main-d'œuvre, *c'est-à-dire pour l'achat des matières & la subsistance des ouvriers* » (ibid., 175) et au bas de cette colonne un produit total de l'industrie de 600 millions. Cette différence de 300 millions, écrit-il, pourrait être interprétée contradictoirement comme un produit net : « d'où l'on pourroit inférer contre la vérité que les travaux apellés de main d'œuvre peuvent produire, comme ceux de la terre, cent pour cent du capital qui y est employé » (ibid., 175).

Cette réponse de Forbonnais est quelque peu surprenante : ce défenseur de la manufacture et du luxe ne dit pas qu'il serait juste d'inférer une telle conclusion et semble accepter à demi-mot l'idée que les travaux d'agriculture sont plus productifs que les travaux d'industrie (« la production industrielle, qui ne peut que rendre peu au-delà des avances », ibid., 176). Poursuivant dans ce sens, Forbonnais recourt fréquemment à des locutions telles que « tout revient à la terre », la dépense « n'en revient pas moins nécessairement à la terre » (ibid., 227), etc. Dans la critique précédente, tirer la conclusion que 300 livres d'avances produiraient 600 livres de recette dans la comptabilité de la classe stérile, cela signifierait en bonne logique que tout ne serait pas revenu à la terre. Forbonnais retourne alors au Tableau en lui empruntant ses chiffres :

¹⁹ Cette critique est repérée par Steiner (1992, 247-8), van den Berg (2002, 299-303), Orain (2012, 103), Boyer (2013).

« Lorsque le propriétaire achète des denrées de main-d'œuvre, il rembourse au vendeur les matières premières que ce vendeur avoit achetées, & les fraix de subsistance des hommes qui ont travaillé à produire ces denrées ; or ces fraix de subsistance avoient déjà été païés à la terre par l'entrepreneur. Il est évident que voilà une affaire soldée... La terre aura donc reçu 300 millions du propriétaire pour sa dépense directe ; & 300 millions pour la dépense de ceux qui ont employé leur industrie au service du propriétaire. Voilà les 600 millions d'avance annuelle de la culture rentrés. C'est un nouveau compte à ouvrir la reproduction » (Forbonnais 1767 I, 179-80).

Tout est soldé pour le vendeur également appelé « entrepreneur », car sa recette de 300 livres provenant de la vente de marchandises de main-d'œuvre au propriétaire (flux 2') vient compenser sa dépense préalable en matières et subsistance auprès de la terre (flux 2). Le propriétaire a strictement payé ce que l'entrepreneur-vendeur avait acheté à la terre. Tout est soldé également pour la terre, puisqu'elle aura reçu 300 livres directement du propriétaire (flux 1) et 300 livres indirectement par l'entrepreneur-vendeur que le propriétaire a payées pour son service (flux 2 et 2'), ce qui équivaut à la valeur des avances agricoles.



Légende : les lignes représentent les dépenses monétaires.

Tout revient donc à la terre, soit directement, soit indirectement. D'après la colonne des dépenses stériles, poursuit Forbonnais, on suppose que la moitié seulement revient à la terre : « La première erreur qui dérive du Tableau, consiste à faire entendre que la classe des dépenses secondaires [stériles] en rend à la terre que la moitié de ce qu'elle reçoit » (1767 I, 182). Forbonnais vise ici la sixième des hypothèses constitutives du Tableau qu'il formule ainsi : « On suppose que l'industrie garde la moitié

de ce qu'elle reçoit afin de remplacer ses avances ou son capital & l'autre moitié retourne à la terre par l'achat de subsistance » (ibid., 170)²⁰.

Nous savons que Quesnay fait deux hypothèses sur la dépense : d'une part que les trois classes dépensent ce qu'elles reçoivent moitié en biens agricoles et moitié en ouvrages, et d'autre part que la classe productive et la classe stérile dépensent ce qu'elles reçoivent moitié sur elles-mêmes et moitié sur l'autre classe d'avances. Forbonnais pense, lui, avoir démontré que la classe stérile ne dépense pas la moitié de ses recettes en biens agricoles, mais qu'elle en rend la totalité à la terre. Il suppose donc que cette classe reçoit 600 livres et dépense 600 livres en biens agricoles (frais de subsistance et achats de matières premières), ce qui exclut toute intraconsommation de ses produits. « Tout retourne à la terre » signifie pour lui que la terre est source primitive de l'agriculture comme de la manufacture. Dès lors, il n'y a qu'un seul cas où tout ne retournerait pas à la terre, c'est celui d'un commerce extérieur défavorable à l'État : par exemple des propriétaires qui achèteraient des ouvrages à l'étranger plutôt qu'à la manufacture nationale.

La riposte de Baudeau

Baudeau répondra à cette critique – l'industrie rend-elle à la terre la moitié ou la totalité de sa recette ? – par une astuce qui consiste à s'appuyer sur les données de la formule de 1766-7 qui rectifie la compatibilité de la classe stérile, et non sur celles du zigzag de 1760 utilisées par Forbonnais :

« L'auteur du Tableau dit au contraire, 'la classe stérile reçoit deux milliards, qu'elle emploie en achats à la classe productive pour la subsistance de ses agents, & en achats de matières premières de ses Ouvrages'. Elle rend donc, non la *moitié*, mais la *totalité* de argent qu'elle reçoit » (Baudeau 1767a VIII, 189).

Dans sa riposte, Baudeau échafaude le calendrier suivant. La classe stérile vend en 1767 ses ouvrages qu'elle a fabriqués avec des matières achetées en 1766. Au début de l'année 1767, elle a donc en magasin « un milliard d'avances ou matières premières ». Elle vend journallement ses ouvrages au cours de l'année 1767, ce qui lui procure autant de recettes qui lui permettent d'acheter des matières qu'elle transforme en ouvrages pour les vendre en 1768 tout en faisant vivre ses ouvriers. A la fin de l'année 1767, elle aura acheté au total un milliard de matières et un milliard de subsistances. Elle aura dépensé 2 milliards et reçu 2 milliards : « Elle rapporte donc annuellement à la classe productive toute sa recette, non la moitié » (Baudeau 1767a VIII, 191).

²⁰ Forbonnais fait référence à ce passage de la version 4 du Tableau (Quesnay 2005 I, 451) : « Les 300 livres du revenu du propriétaire qui ont passé à la classe des dépenses stériles, sont dépensées par l'artisan, moitié à la classes des dépenses productives, en pain, vin et viande pour la subsistance, ou en achats de matières premières pour ses ouvrages, et pour le commerce extérieur. L'autre moitié est partagée dans la classe même des dépenses stériles pour son entretien, et pour la restitution des avances... On voit que par l'addition des sommes portées sur la colonne des dépenses stériles, que la circulation porte 600 livres à cette classe. Il faut d'abord en retirer 300 pour le remplacement des *avances annuelles*. Il reste 300 livres pour le salaire. », ital. dans le texte.

Que retenir de la riposte de l'abbé ? Tout d'abord, que l'abbé conçoit manifestement que les avances annuelles de la classe stérile sont constituées de marchandises : ce sont des matières. Daire (1846 I xlvi)²¹ partagera cette définition. Forbonnais (1767 I, 169), lui, emploie au contraire le mot « capital », c'est-à-dire possiblement un fonds ou une somme d'argent servant de principal et rapportant un intérêt, si l'on suit la définition usuelle des dictionnaires de Furetière et de Trévoux. Ensuite, qu'en passant du zigzag à la formule Quesnay – conscient de la difficulté probablement avant même qu'elle soit pointée par Forbonnais –, s'était résolu à modifier la règle d'or de la dépense entre la classe productive et la classe stérile qui prévalait dans les premiers zigzags, à savoir non plus des dépenses réciproques moitié/moitié, mais un tiers/deux tiers en faveur de la classe productive.

Pourquoi Forbonnais a-t-il concentré sa critique sur la sixième hypothèse et pourquoi tient-il à montrer que la classe stérile ne garde rien de ce qu'elle reçoit et qu'elle rend tout à la terre. Reportons-nous plus loin dans l'ouvrage de Forbonnais, à l'examen des causes d'altération du Tableau économique, en d'autres termes de l'excès de luxe de décoration²². Dans ce passage, Quesnay (2005 I, 478) cherchait à démontrer chiffres à l'appui qu'une dépense déséquilibrée des propriétaires en faveur des ouvrages fabriqués par la classe stérile conduirait mécaniquement à une baisse de la production agricole (et même de la production totale) et à une baisse des avances annuelles agricoles entraînant tout aussi mécaniquement une baisse du produit net. Forbonnais trouve ici une occasion de réitérer son argument « tout n'en revient pas moins nécessairement à la terre » (Forbonnais 1767 I, 227). En effet, si l'on suit cet argument, l'orientation de la dépense du propriétaire importe peu, puisqu'elle reviendra en totalité directement ou indirectement à la terre, les productions de l'industrie n'étant pas autre chose que la « conversion des productions territoriales » (ibid., 226). L'équilibre ne sera donc pas perturbé par une modification de la dépense des propriétaires :

« Nous pouvons donc assurer que l'industrie y rend nécessairement à la terre ce qu'elle reçoit par la dépense du propriétaire. Ainsi, soit que les propriétaires dépensent pour l'industrie le quart, ou le tiers ou la moitié, ou les trois-quarts de leur revenu ; cette dépense n'en revient pas moins nécessairement à la terre » (ibid., 226-7)²³.

Une dépense disproportionnée des propriétaires en biens manufacturés ne conduit pas d'un cycle à l'autre au déclin de la rente, si l'on accepte l'hypothèse que la recette de la classe stérile est dépensée totalement en biens agricoles. Sous cette hypothèse en effet, le choix de dépense des propriétaires ne

²¹ Daire (1846 I, xlvi) considère qu'au titre de ses avances « la classe industrielle possède un capital en matières premières. » Cette considération est dérivée d'un commentaire de Baudeau (1768, 128) assimilant les avances annuelles stériles à des marchandises stockées en magasin, destinées à être travaillées puis vendues contre de l'argent : « Tout artiste, tout manufacturier, tout marchand est obligé de faire un magasin qui précède son débit. » Baudeau (1767b, 160) décrit également les avances annuelles productives comme des stocks de marchandises : « salaires & subsistances des hommes », « semences annuelles », « nourriture & garde des animaux ».

²² Ce point a été clairement perçu par Steenge et van den Berg (2007, 335-6).

²³ Ce point sera souligné ultérieurement par Barna (1975, 475, 493), Samuelson ([1982] 2015, 65-6).

conditionne pas le déclin ou la prospérité de l'agriculture. La dépense de luxe est donc justifiée, sa limite n'est pas là où la placent les Économistes :

« Le luxe de décoration dans toutes ses branches se résout entièrement en subsistance dans un païs qui n'est pas débiteur à l'étranger par la balance du commerce : il est donc utile à la production dans un païs qui produit & fort au-delà, la subsistance de ses habitans » (Forbonnais 1767 I., 244-6).

Forbonnais retourne donc le Tableau contre l'une de ses conclusions : ce qui cause le déclin, ce n'est pas une dépense de luxe disproportionnée, c'est au contraire une recette de la classe stérile qui ne se dépense pas en totalité vers la classe productive ou la terre, et qui fuit en partie à l'étranger.

En fin de compte, s'il perçoit des difficultés inhérentes au Tableau, Forbonnais ne rejette pas toutes les thèses physiocratiques, et peut-être en rejette-t-il moins que Graslin. Que les dépenses internes des classes productives et stériles, pourtant évaluées, ne soient pas représentées sur la figure ne constitue pas une difficulté selon lui. On retire même l'impression que ces dépenses internes, ou certaines d'entre elles, ne relèvent pas de la circulation de l'argent, mais du troc et que, par conséquent, elles n'ont pas à être représentées ou figurées. Dans le même ordre d'idées, Forbonnais critique l'auteur du Tableau d'y avoir représenté la dîme qui est un revenu en nature :

« Pour cette même raison, c'est une nouvelle faute dans le tableau d'y avoir pris la dixme dans la distribution du revenu net. Sans contredit, c'est un revenu pour ceux qui la reçoivent, mais c'est une charge pour celui qui la paie : ce sont des fraix en nature comme ceux de la consommation personnelle faite par les cultivateurs. Dès lors la dixme toujours païée en denrées ne devoit point entrer dans un tableau dont le mécanisme vouloit exprimer le retour de l'argent à la terre » (ibid., 228).

Forbonnais n'ignore pas l'intraconsommation de la classe productive, mais il l'assimile à une autoconsommation, au motif que ces dépenses internes ne constituent pas des opérations monétaires :

« Ce que chaque cultivateur consomme de ses denrées dans sa famille pour sa subsistance, a bien une valeur, mais n'entre pas dans le commerce ; ainsi la consommation de ces denrées n'a pas besoin de l'intervention de l'argent, & n'entre point dans la rouë la circulation » (ibid., 180-1).

Comme Forbonnais, Graslin (1767) commente un zigzag. Cette fois-ci, c'est celui de *Philosophie rurale*. Il y voit essentiellement une circulation entre les deux classes de production rendue possible par la dépense du revenu par la classe propriétaire. A la différence de Forbonnais, il s'intéresse peu à sa construction²⁴. On peut lire à quelque endroit que c'est une erreur d'assimiler le pécule au produit net, de ne pas considérer les avances comme des richesses et le revenu comme une avance (Graslin 1767, 171). Partant de l'idée que le revenu du propriétaire est le revenu de ses avances, Graslin tire que, si le propriétaire est cultivateur, le produit net est le résultat de ses avances annuelles, primitives et foncières, et s'il n'est que propriétaire, son revenu est celui de ses avances foncières. A un autre endroit, il pointe une erreur de double compte :

²⁴ Nous renvoyons sur ce point à Faccarello (2008).

« Le Commentateur du Tableau économique, en appelant dépense tout déplacement de l'argent, ne peut que faire que beaucoup de doubles emplois : par exemple il met au rang des dépenses, d'une part, les achats de matières premières que les ouvriers font à la classe cultivatrice, &, ensuite, les achats que le consommateur, de quelque classe qu'il soit, fait, à la classe industrielle, des ouvrages fabriqués : il auroit dû voir que, quant on a déjà fait entrer, dans la dépense générale, les achats des matières brutes, qui sont des parties de chaque objet de richesse, on ne doit plus compter dans les achats que fait le consommateur, que la partie qui paie le travail de l'industrie. De même que, si la chose passe entre les mains du consommateur par l'entremise du commerce, il ne faut pas cumuler, dans la dépense générale, l'achat fait par le commerce, et celui que fait, ensuite, le consommateur : on ne doit calculer que l'achat fait par le consommateur ; et si on fait entrer, dans la somme de la dépense, l'achat fait par le commerce, il y faudra ajouter l'excédent de la valeur de la chose, au moment où elle passe, des mains du commerce, dans celle du consommateur » (Graslin 1767, 206).

III. Les commentaires du Tableau économique au dix-neuvième siècle

La renommée du Tableau semble éphémère, plus éphémère encore que celle de la doctrine physiocratique considérée dans son ensemble. Outre-Manche, Smith n'en fait aucun commentaire dans *Wealth of Nations* (1776), traçant le chemin qu'empruntera toute la littérature économique britannique au 19^e siècle. David Ricardo, James Mill et John Stuart Mill, Alfred Marshall, ne mentionnent ni ne reproduisent la figure. John Ramsay McCulloch (1824, 230 ; 1825, 49-50), le plus historien des économistes ricardiens, de surcroît éditeur de vieux textes (essentiellement anglais), fait une courte référence à l'« Economical Table » de 1758, soulignant la forme particulière (« systematic and scientific shape ») par laquelle la théorie de Quesnay a été exposée²⁵. Et si, au tournant du 19^e siècle, on recense encore quelques lecteurs, plus éclectiques que fidèles, des ouvrages physiocratiques – John Gray, William Spence ou Dugald Stewart, voire Thomas Robert Malthus²⁶ –, ceux-ci ignorent le Tableau.

Du côté français, Pierre Samuel Du Pont reconnaissait dans une lettre à Jean-Baptiste Say de 1815 (Say 1848, 381) la faible influence des idées physiocratiques dans l'Assemblée constituante où seuls siégeaient l'abbé Morellet, Louis-Paul Abeille et lui-même. En un certain sens, Say partageait ce point de vue lorsqu'il écrivait dans son *Traité d'économie politique* (1803) que les Économistes avaient dominé les esprits entre 1760 et 1780, attirant à eux l'abbé Raynal, Turgot, Condorcet et même Condillac, qui s'étaient « laissés dominer par leurs opinions » (Say 1803 I, xviii). Schumpeter a

²⁵ McCulloch tire cette référence des *Œuvres de Turgot* collationnées par du Pont. Il ne mentionne plus le Tableau en 1856.

²⁶ Voir Delmas et Demals (1995a).

également situé la fin de la physiocratie à la décennie 1780. Mais cette borne est discutable²⁷, car la doctrine des Économistes est encore débattue dans les années 1780 et sa fin véritable se situerait plutôt dans les années 1810-20. Cette fin semble être le résultat conjugué des diverses traductions de *Wealth of nations* – en particulier celle de Germain Garnier en 1802 – et de la publication du *Traité* de Say. Le *Traité* répand en effet l'idée que le système des Économistes a constitué un moment de l'histoire de l'économie politique, certes important et efficace dans le combat contre le colbertisme, mais lui-même surpassé par le moment smithien. Il faut en effet attendre la parution de la *Richesse des nations* et bien sûr de celle du *Traité*, pour que l'économie politique devienne une science : « l'Économie politique ne s'est élevée au rang des sciences, que depuis qu'elle fait comme les autres, l'étude de ce qui est », et qu'elle ne s'est plus fondée, comme chez les Économistes (ou Condillac), sur « une supposition gratuite » (ibid., xix). A la suite de Say, Jérôme-Adolphe Blanqui (1837 [1845] II, 82-3) peut-il entériner, dans son *Histoire de l'économie politique en Europe*, l'idée que ce que la période récente – la première moitié du 19^e siècle – a conservé du système des Économistes, ce sont les idées générales sur la liberté économique exprimées dans les « Maximes générales du gouvernement économique d'un royaume agricole », non pas la fiction du Tableau : « C'est de tout le système, la partie qui a fait le plus de bruit, et qui est aujourd'hui la plus oubliée, parce qu'elle repose sur des bases erronées »²⁸.

Avant Marx : Enfantin, Schmalz, Daire et la formule de 1766-7

Il nous faut toutefois signaler le point de vue singulier du saint-simonien Prosper Enfantin qui, dans un article du *Producteur* de 1826, est probablement l'un des rares, à cette époque, à reproduire la formule de 1766-7²⁹. Lecteur critique du *Traité* de Say, particulièrement de son « Discours préliminaire », Enfantin reprend cette conception progressiste de l'économie politique et consécutivement l'idée que le système des Économistes qui la dirige à la fin du 18^e siècle est une production intellectuelle datée et correspondant à des « circonstances politiques » passées (Enfantin 1826a, 389).

Ce qui, pour le saint-simonien, caractérise l'économie politique de la fin de l'Ancien régime, c'est qu'elle est une pensée de l'ordre social, plus exactement une pensée réformatrice de cet ordre, visant non pas à le détruire, mais à en réduire les abus. Enfantin perçoit dans le système des Économistes qui est au centre de cette économie politique la combinaison de trois éléments : une philosophie de l'organisation sociale, puis un tableau de la distribution des produits du sol entre trois classes, enfin une mise en concordance des « résultats du tableau avec l'ordre typique qu'on avait imaginé »

²⁷ Voir Schumpeter (1954, 228). Les années 1780 correspondent plutôt à un tarissement de la créativité intellectuelle, et à un recrutement de disciples moins aptes que le maître à développer toutes les potentialités du Tableau. Voir aussi Delmas et Demals (1990b).

²⁸ Voir aussi ce commentaire de Blanqui dans *Le producteur* (1825, 343) : Quesnay « a laissé pénétrer les abstractions dans l'économie politique, et son système s'est perdu avec elles dans les nuages de la métaphysique. »

²⁹ Sans doute tirée de la compilation des œuvres de Quesnay par Du Pont sous le titre *Physiocratie* (1768b).

(Enfantin 1826b, 21-2), c'est-à-dire l'ordre naturel, non pas déduit de la marche progressive de l'humanité » (Enfantin 1826a, 386), mais préconçu.

La philosophie de l'organisation sociale et le Tableau qui en découle sont fondés sur une « conjecture » (Enfantin, 1826b, 22), à savoir, l'idée d'un droit naturel fondant la propriété, l'inégale capacité productive des hommes justifiant leur coopération et leur organisation sociale et, conséquemment, l'idée qu'il existe un ordre naturel dont les principes sont connaissables par la raison. Sur la base de cette conjecture, Quesnay établit un tableau de l'organisation sociale dont Enfantin décrit très sommairement le mécanisme mais pointe deux vices de construction. Premièrement, le Tableau est appuyé sur une division erronée entre activités productives et stériles, attendu que toutes les activités sont productives, dès lors qu'elles font appel à la terre, au travail, à l'ingéniosité et l'instruction. Deuxièmement, le Tableau est une représentation de l'ordre social construite « en se plaçant du point de vue des propriétaires et non des producteurs » (ibid., 33). Par leur dépense, ces propriétaires sont les « véritables régulateurs de la production » (ibid., 33). Mais ils forment une « classe oisive » et privilégiée, vivant aux dépens des producteurs, percevant une sorte de « tribut » en rémunération d'un service de protection, ce qui est un schéma d'Ancien régime qui n'est plus exigé par « l'état des lumières et de l'industrie » (ibid., 32). La réalité n'est plus celle-là. Ainsi, les Économistes confient l'organisation sociale à une classe de propriétaires oisifs, auxquels ils demandent paradoxalement d'améliorer leurs terres, ce qui revient à les transformer en producteurs. Ils devraient en outre distinguer dans les relations entre les classes deux opérations malencontreusement regroupées sous le même terme de « vente » :

« La classe productive vend bien ses produits à la classe stérile, c'est-à-dire, qu'elle livre des produits qui lui rend fabriqués ; mais elle ne vend pas le blé, le vin, tous les produits au moyen desquels elle paye les fermages ou l'intérêt des fonds qu'elle emprunte, car on ne lui donne rien en échange : elle donne gratuitement à une certaine classe d'hommes, les moyens de se reposer » (ibid., 32).

Nous trouvons une seconde reproduction de la formule de 1766-7, dépouillée de ses commentaires marginaux, dans l'ouvrage de Theodor Schmalz, *Économie politique*, paru en France en 1826³⁰. Cet ouvrage a deux objectifs. Le premier, qui nous intéresse peu ici, est politique : c'est une défense du système physiocratique – que Marx taxera de réactionnaire –, passant par la démonstration de la supériorité de ce système sur le « système commercial » et le « système industriel » de Smith, la justification de la validité de la distinction entre activités productives et activités stériles ou de l'égalité du produit net et de la rente foncière. Le second objectif, plus analytique, s'attache à montrer que l'on peut appliquer au Tableau les règles de la « méthode italienne » ([1818] 1826 I, 327), c'est-à-dire de la comptabilité en partie double. Schmalz propose de ramasser les opérations qui constituent le Tableau

³⁰ Schmalz ([1818] 1826 II, 272, 275) est peut-être le premier auteur à proposer l'emploi des expressions terme 'Physiocratie', 'système physiocratique' de préférence à 'système des Économistes'. McCulloch (1825, 50) associe les deux appellations : « *Economists, or Physiocrats* ».

en une série de comptes à deux colonnes (le « débet » et le « crédit »³¹) : un compte de production, des comptes d'agents (fermiers, propriétaires fonciers et classe stérile) et une balance générale regroupant les comptes précédents. Chacun de ces comptes respecte la règle de l'équilibre recettes/dépenses ou emplois/ressources. Chaque opération est donc considérée simultanément du double point de vue son origine et de son affectation, c'est-à-dire à la fois comme une dépense pour l'un des agents et une recette pour l'autre. L'application de cette règle ne pose pas de difficulté pour la mise en compte des dépenses externes des trois classes. Pour les dépenses de la classe productive sur elle-même – les seules dépenses internes qui subsistent dans la formule de 1766-7 –, Schmalz recourt à une subtilité. Il dote cette classe de deux comptes, un compte « produit brut » et un compte « fermiers ». Grâce à ses deux comptes, la règle de l'origine et de l'affectation est en apparence respectée. Le compte de produit brut fait apparaître à son crédit la valeur de la production agricole (5000 millions liv.) et à son débet la valeur des avances primitives et annuelles que la terre a reçues (2000 millions liv.). Le compte des fermiers fait apparaître à son débet les recettes (8000 liv.), c'est-à-dire la valeur de la production, les ventes aux propriétaires et au stériles qu'elle a reçue et à son crédit ce que les fermiers ont payé, c'est-à-dire les dépenses des avances, le paiement de la rente et les achats à la classe stérile (5000 millions liv.). Il reste alors dans ces deux comptes un reliquat de 3000 millions liv. Dans les comptes des propriétaires et de la classe stérile, les recettes sont égales aux dépenses.

La publication par Daire d'un recueil des écrits des anciens Économistes en deux volumes, intitulé *Physiocrates* (1846), répond à un double objectif. Il participe tout d'abord d'une volonté de retracer le passé récent de l'économie politique en montrant la continuité historique de Quesnay à Say via Smith³². Il constitue ensuite une tentative de réhabilitation d'une école de pensée que Daire étend à Turgot et Condorcet et dont il perçoit une proximité avec la pensée de Malthus (Daire 1846 I, v, li n., lxiii n.), précisément en gommant les aspérités qui pourraient éloigner cette école de celle de Say. C'est pourquoi Daire éprouve la nécessité de réexposer dans une longue introduction l'ensemble de la doctrine physiocratique qu'il présente sous trois aspects : c'est d'abord une théorie naturelle de l'ordre social (opposée à celle de Rousseau qui est fondée, non sur la nature, mais sur des conventions), c'est ensuite une théorie matérialiste de la richesse qui concorde avec celle de Smith (l'économie est présentée fondamentalement comme un échange de travail contre des produits bruts), c'est enfin un Tableau, plus exactement la formule de 1766-7.

³¹ Schmalz ([1818] 1826 I, 330) définit le débet par ce qui a été reçu et le crédit par ce qui a été payé. D'après le *Dictionnaire universel du commerce* (tome 2, 2^e éd., Paris, Veuve Estienne, 1748), le débet d'un négociant est ce qu'il doit (partie gauche du compte ou du grand livre), le crédit est ce qui lui est dû ou tout ce qu'il a reçu (partie droite du compte ou du grand livre).

³² Le recueil *Physiocrates* fait partie de la *Collection des principaux économistes*. Dans cette collection, Daire est chargé par l'éditeur Guillaumin d'annoter les volumes suivants : *Économistes et financiers du 18^e siècle* (1843), *Œuvres de Turgot* (1844, 2 vols), *Physiocrates* (1846, 2 vols), *Mélanges d'économie politique* (1847, 2 vols), *Œuvres diverses de J.-B. Say* (1848).

Dans la description de Daire, la société est un « immense magasin où se trouvent en dépôt les subsistances, les matières premières, les ouvrages fabriqués de toute espèce » qui ne peuvent se renouveler que grâce à l'agriculture. Le Tableau est représentation de cette supériorité de l'agriculture sous forme de « combinaison synoptique des lignes et de chiffres » (Daire 1846 I, xlv). Il montre, tel son but, que tout travail humain est nécessairement payé par les productions du sol, que la reproduction de l'économie nécessite la reconstitution des avances annuelles et primitives et comment la distribution de la richesse doit s'opérer entre les classes pour garantir cette reproduction.

Daire cherche à convertir son lecteur à l'idée que Quesnay a inventé les grandes notions que la postérité, Smith notamment, lui empruntera, telles que le produit net, les reprises (« rentrée de capital circulant, des profits de ce capital et de ceux du capital engagé » *ibid.*, 73 n.3), les avances primitives qui deviendront le capital fixe (« sous forme d'instruments aratoires, de voitures, d'animaux de travail, de bestiaux, pour l'engrais des terres, etc. », *ibid.*, xli) et les avances annuelles qui formeront le capital circulant (« le salaire des ouvriers de la culture et l'entretien des avances primitives », *ibid.*, xli). *L'Explication du Tableau économique à Madame de **** de Baudeau (1767-8) marque très fortement sa lecture du tableau, c'est ainsi qu'il admet que les avances annuelles de la classe productive sont « consommées en nature de subsistances, soit par les hommes soit par les animaux » (*ibid.*, xlviii) et que « la classe industrielle possède un capital d'un milliard en matières premières » (*ibid.*, xlvi). Sur cette base, il fait passer pour une hypothèse de la formule de 1766-7 la dépense interne, vraisemblablement non monétaire, par la classe stérile de ses produits :

« Du lot de matières premières qu'elle possède, et que son travail doit lui restituer annuellement, la classe industrielle fait trois parts. Elle retient la première pour ses besoins propres de logement, vêtement, ameublement, etc. ; et elle vend la seconde et la troisième façonnées pour le même usage aux deux autres classes agricole et propriétaire, un milliard chacun, c'est-à-dire aussi cher que la valeur du tout » (*ibid.*, xlvii).

La lecture de Marx

Marx³³ porte son attention sur le Tableau économique à deux reprises. Tout d'abord, il livre plusieurs manuscrits qui seront insérés plus tard dans ce qu'il est convenu d'appeler *Théories sur la plus value* (1861-3) : l'ébauche d'un chapitre intitulé « Les physiocrates », mais surtout la « Digression, Tableau économique suivant Quesnay » et le « Complément au chapitre des physiocrates ». Ensuite, plus tardivement il insère dans l'*Anti-Dühring* (1877) de Friedrich Engels un chapitre, « Sur l'histoire critique de l'économie politique », qui comprend quelques pages synthétiques sur le Tableau, censées résumer l'état de sa pensée. Ces textes font apparaître que Marx connaît les écrits physiocratiques grâce au recueil de Daire et, conséquemment, qu'il ne connaît que la formule de 1766-7 dont il tente

³³ Voir Delmas et Demals (1995b), Gehrke et Kurz (1995).

de percer le mystère et ou de pointer les difficultés en s'appuyant sur l'*Explication* de Baudeau (rééditée par Daire) ou sur la description proposée par Schmalz³⁴.

Les manuscrits de *Théories sur la plus value* livrent des pages à la fois admiratives et embarrassées. Marx perçoit évidemment dans la théorie physiocratique la description d'un processus capitaliste, il souligne les investigations sur les notions de capital et de plus-value, et il pointe avec la même évidence les limites de la description physiocratique de ce processus. Le « mérite » des physiocrates est pourtant là :

« Les physiocrates, écrit-il, ont recherché l'origine de la plus-value, non plus dans la sphère de la circulation mais dans celle de la production immédiate, jetant les bases de l'analyse capitaliste de la production » (Marx [1861-3] 1974, 33)³⁵.

En démontrant la prééminence de la sphère de la production sur celle de la circulation, les physiocrates opèrent une nette rupture avec le système mercantile. Bien entendu, ils n'ont pas découvert le secret de la plus-value – ils en ont même proposé de fausses explications telles que le « don gratuit » –, mais ils n'en ont pas moins posé l'existence de cette plus-value et découvert le lieu de son origine.

Muni de sa propre grille de lecture, Marx tente d'éclaircir le texte de Quesnay en se penchant sur certaines opérations de la circulation, qu'il trouve présentées confusément par Schmalz et Daire. Il lui apparaît tout d'abord que le *primum mobile* de la circulation est le versement de produit net au propriétaire, non la dépense du revenu par ce même propriétaire (ibid., 359), et il introduit l'idée que la circulation de l'argent dans le Tableau est déterminée par la circulation de marchandises, qui est elle-même déterminée par la circulation du capital. La lecture qu'il propose est parfois incisive, souvent laborieuse, entremêlant l'examen du Tableau et sa propre analyse du capital.

Au long de ces pages de *Théories sur la plus value*, Marx bute sur trois points³⁶. Tout d'abord, il oscille sur le traitement à réserver aux dépenses internes à la classe productive. Il écrit (ibid., 385-6) : « 1/5 entre dans la production du fermier, n'entre pas dans la circulation, 1/5 est consommé par le landlord ; S [classe stérile] en reçoit 2/5 ; total 4/5. Là manifestement le décompte cloche ». Marx fait ici l'hypothèse que 1/5 du produit brut agricole n'entre pas dans la circulation de l'argent, attendu qu'il est consommé en nature à l'intérieur de la classe productive. Il poursuit quelques pages plus loin (Marx [1861-3] 1974, 387) : « Il reste 1/5 de subsistances qui ne sont absolument pas entrées dans la circulation, et dont on peut disposer. » Ce sont les frais de subsistance de la classe productive compris dans la dépense des avances annuelles.

³⁴ Marx reprend par exemple à Baudeau la distinction entre circulation complète et circulation incomplète selon qu'elle relie deux ou trois classes, cf. Daire (1846 II, 864-5), Marx ([1877] 1971, 284-5). L'influence de Schmalz est perceptible dans la volonté de traduire le Tableau sous forme comptable.

³⁵ « C'est le grand mérite des physiocrates, écrit-il, d'avoir, les premiers, essayé, dans leur *tableau économique* une image de la reproduction annuelle telle qu'elle sort de la circulation » (Marx [1867] 1973 I iii, 31). « Le système des physiocrates est la première conception systématique de la production capitaliste » (Marx [1885] 1974 II ii, 15).

³⁶ Voir pour plus de détails, Delmas et Demals (1995b).

Ensuite, peut-être mis en erreur par les ruses de Quesnay lui-même, Marx oscille quant au montant de la reproduction annuelle. Dans la « Digression, Tableau économique suivant Quesnay » (ibid., 357), il admet le montant de 5 milliards ou 5000 millions suivant qu'il utilise le Tableau de Daire ou celui de Schmalz. Mais, dans le « Complément au chapitre sur les physiocrates » il se rétracte : « En outre, écrit-il, il est faux de poser que pour la reproduction = 5 milliards. D'après le Tableau lui-même = 7 milliards ; 5 du côté des *productives* et deux du côté des *stériles* » (ibid., 443). Ceci ressemble à un double compte, puisqu'il y n'a pas de valeur ajoutée par la production stérile.

Enfin, concernant l'équilibrage du système, Marx tente simultanément et un peu confusément plusieurs approches qui certes ont un lien, mais qui doivent être bien distinguées du point de vue de l'analyse : d'une part l'équilibre comptable annuel qui prend la masse globale des flux et, de l'autre l'équilibre de la trésorerie flux après flux au cours du cycle (qui suppose une réflexion en termes de calendrier de dépense).

Dans la partie consacrée à la physiocratie (« Sur l'histoire critique de l'économie politique ») qu'il rédige une décennie plus tard dans l'*Anti-Dürhing* (1877), Marx tente de contourner les difficultés rencontrées dans ses lectures précédentes par un résumé des hypothèses du Tableau qui lui paraissent essentielles. L'hypothèse la plus marquante est l'élimination des dépenses internes des classes : « Que toute circulation n'ayant lieu qu'à l'intérieur d'une classe particulière soit exclue et qu'on ne considère que la circulation de classe à classe » ([1877] 1971, 282). Marx confirme un peu plus loin cette hypothèse portant sur les 2 milliards d'avances productives annuelles : « Cette partie n'entre donc pas dans la circulation générale. Car, ainsi qu'on l'a déjà remarqué, dans la mesure où elle se produit à l'intérieur des limites de chaque classe particulière, et non entre les classes différentes, la circulation est exclue du *Tableau* » (ibid., 282). De même : « La reproduction totale de l'agriculture, pour valeur de cinq milliards, dont trois entrent dans la circulation générale » (ibid., 283).

Cette hypothèse une fois posée, Marx note qu'en fin d'année le produit annuel se décompose, d'un côté, en 3 milliards de reprises « dont deux en denrées alimentaires et un en matières premières » (ibid., 282 ; en fait les avances annuelles et les intérêts) et, de l'autre, en 2 milliards de produit net (réduit à la rente, car il aurait dû incorporer selon Marx 1 milliard de plus).

Se tournant vers la classe stérile, il note, à la suite de Baudeau et de Daire, que cette classe dispose d'avances annuelles qui consistent « en matières premières d'une valeur d'un milliard, en matières premières seulement, puisque les outils, les machines, etc., comptent parmi les produits de cette classe elle-même » ([1877] 1971, 283). Il ajoute : « quant au rôle multiple que jouent ces objets dans la pratique des industries de cette classe, ils ne concernent pas plus le Tableau que la circulation de marchandises et d'argent qui se produit à l'intérieur des limites de la classe » ([1877] 1971, 283).

Se plaçant maintenant en fin de cycle, Marx récapitule la situation des trois classes : la classe productive détient « trois milliards de produits agricoles brut et deux milliards d'argent », les

propriétaires un « droit à une rente de deux milliards sur la classe productive »³⁷, la classe stérile « deux milliards de denrées manufacturées » ([1877] 1971, 284). Cette récapitulation ne correspond pas exactement à celle qui clôt la formule.

La redécouverte des zigzags à la fin du dix-neuvième siècle

Au moment où il publiait les *Œuvres économiques* de Quesnay, August Oncken (1888, 306) pensait que la première version du Tableau économique était perdue à jamais. Il connaissait l'existence de quelques versions ultérieures (celle notamment de *L'Ami des hommes*). Pourtant, il n'éditait dans son gros ouvrage que la formule de 1766-7, se privant ainsi d'une comparaison possible avec les zigzags plus anciens. L'affirmation d'Oncken s'est trouvée démentie peu de temps plus tard par Stephan Bauer qui découvre la première version manuscrite au revenu de 400 livres ainsi qu'une seconde version à 600 livres (Bauer 1890a, 104 ; 1890b, 132 ; 1895, 1-2) dans le fonds Mirabeau des Archives nationales de France (M. 784). Dans sa présentation du premier zigzag, Bauer (1895, 10-2) fait ressortir deux traits principaux. Premièrement, contrairement à ce qu'avait avancé Marx, le *primum mobile* est la dépense du revenu, par moitié vers les classes productives et stériles, qui enclenche le déroulement de la circulation. Secondement, la classe productive dépense chacune de ses recettes monétaires moitié en biens de consommation qu'elle achète à l'intérieur de la classe avec de la monnaie et moitié en biens fournis par la classe stérile. Les dépenses internes et externes de la classe productives sont donc monétaires et il en va de même pour la classe stérile qui dépense ses recettes moitié en achetant ses propres produits ou des produits du commerce extérieur et moitié en achetant des biens de subsistance à la classe productive. Mais la non représentation des dépenses internes par des lignes pointillées ne gêne pas outre mesure Bauer qui interprète le passage du zigzag à la formule de 1766-7 comme une volonté de simplification permise par une « ingenious condensation » (Bauer 1895, 16), non comme la conséquence de difficultés éprouvées par Quesnay.

En cette même fin de siècle, Henry Higgs publie un ouvrage spécifique sur le courant physiocratique – peut-être le premier de langue anglaise (1897) – qui réserve un commentaire très succinct et sans grande portée analytique du Tableau, en l'occurrence un zigzag de 600 livres (Higgs 1897, 38-40). Le commentaire est tout aussi succinct dans la somme érudite publiée par Georges Weulersse, *Le mouvement physiocratique en France* (1910). Cette très riche étude historique qui reproduit la première version à 400 livres ne la décrit que comme un « artifice de présentation » (1910 I, 64) sans s'interroger véritablement sur sa construction. C'est aussi le cas de l'article que Gustave Schelle consacre spécifiquement au Tableau (1905) : les différentes versions connues sont inventoriées et comparées, certaines différences sont constatées, mais aucune tentative d'interprétation n'est esquissée.

³⁷ Ce que Meek (1962, 284-6) et Pressman (1994, 46) appelleront « rent claims ».

Dans leur *Histoire des doctrines économiques* (1909), Charles Gide et Charles Rist ne consacrent guère plus de deux pages à l'examen du Tableau, uniquement dans sa version de 1766-7. C'est d'abord l'aspect mathématique du Tableau qu'ils relèvent : « Le fait, écrivent-ils, que Quesnay a eu recours à des calculs mathématiques pour expliquer son tableau lui donne le droit dans une certaine mesure d'être considéré comme le précurseur de l'école économique mathématique. Et c'est ce qu'on n'a pas manqué de faire. » Gide et Rist font ici référence à un article d'Oncken (1896, 311-2) qui, faisant le point sur les développements récents de l'économie mathématique, établissait une filiation épistémologique entre le Tableau économique et l'équilibre général walrassien. Les deux auteurs reprennent ensuite l'hypothèse selon laquelle les 2 milliards d'avances annuelles ne font pas partie de la circulation : « Ces revenus là ne circulent pas ; ils restent à leur source » (Gide et Rist 1909, 21). On comprend donc que ces avances sont en nature. Ainsi, sur une production de 5 milliards, seuls 3 milliards vont dans la circulation (ibid., 21-2) et, au terme de celle-ci, ces 3 milliards reviennent à la classe productive, « à leur source » (ibid., 22), vraisemblablement sous forme monétaire. Si, écrivent Gide et Rist (ibid., 22), on ajoute à ces 3 milliards, les « 2 milliards de produits en nature non vendus qu'elle a gardés pour elle, le total de cinq milliards se trouve reconstitué entre les mains de la classe productive – et le cycle va recommencer indéfiniment ».

C'est aussi la formule de 1766-7 que commente Max Beer dans son *Inquiry into Physiocracy* (1939). Beer n'est pas étonné outre mesure de l'absence de figuration des dépenses internes de la classe productive. Les difficultés du Tableau (« puzzling questions », Beer 1939, 161) sont ailleurs, elles concernent plutôt l'ordre des dépenses, l'articulation de la production et de la consommation durant le cycle. Beer note par exemple que dans la description de Quesnay la classe stérile fabrique ses ouvrages sans avoir consommé de biens de subsistance (Beer 1939, 161), ou que cette classe ne fait de « provision » de ses ouvrages ou encore qu'elle ne détient pas de capital fixe (ibid., 165). C'est pourquoi, pense-t-il, on peut s'autoriser à quelques modifications qui seraient néanmoins fidèles à l'esprit de la formule³⁸

Beer suppose alors que les avances annuelles de la classe stérile (ou « circulating capital ») sont constituées de monnaie pour une valeur de 1 milliard (ibid., 160, 164), ce qui est contraire à l'hypothèse de Baudeau, reprise par Daire, Gide et Rist³⁹. La classe productive possède des avances de 2 milliards sous forme physique (« agricultural produce and commodities », ibid., 160), tandis que les propriétaires ont un revenu de 2 milliards sous forme monétaire qui leur vient de la classe productive. Les dotations de départ étant définies, Beer tente alors d'établir un calendrier cohérent des flux de dépenses qui permettent de retrouver en fin de période ces dotations.

³⁸ « ... allowing us some latitude for rearranging the various operations or the details of the distribution and circulation » (Beer 1939, 162).

³⁹ « According to Baudeau, the commentator and friend of Quesnay, the sterile class has no share in the *pécule nationale*, but starts its annual production with one milliard commodities (from the last year) which it sells to the proprietors » (Beer 1939, 155-6 ; ital. dans le texte).

IV. Les interprétations analytiques du second vingtième siècle

Dans *History of Economic Analysis*, Schumpeter (1950, 228-9 ; 1983 I, 321-2) présente la physiocratie sous deux aspects. C'est tout d'abord une philosophie issue du droit naturel – qui fait donc « système » au sens où Schumpeter emploie ce mot – certes inférieure à celles de Thomas d'Aquin et de Lessius : c'est une théorie de l'ordre. C'est ensuite une théorie scientifique dont l'objet est l'analyse du processus économique. De ce point de vue, Quesnay est un « économiste scientifique » (ibid., 232 ; 326), et c'est bien ainsi, remarque-t-il, que Marx le lit. Cette distinction entre les deux aspects de la physiocratie est cruciale, car elle permet de bien séparer – et de ne pas mélanger – deux types de recherches : celle qui porte sur les « prémisses théologiques » ou les jugements de valeur dans la théorie économique de Quesnay, et celle qui porte sur la « nature purement analytique ou scientifique de son œuvre économique » (ibid., 233 ; 328).

Le Tableau fascine Schumpeter. Il y voit une « extraordinaire simplification » (ibid., 241 ; 339) qui suggère en un seul coup d'œil « l'idée d'un produit social ou d'une production totale » dans une « société non socialiste » (ibidem). Il y voit également une « œuvre d'économétrie » (ibid., 241 ; 339) annonciatrice des travaux ultérieurs de Wassily Leontief. Enfin – c'est ce qui capte le plus l'attention de Schumpeter – le Tableau lui apparaît comme la première représentation de l'équilibre économique, de la nécessaire interdépendance des phénomènes et des secteurs économiques. Pour fruste ou primitive qu'elle soit, la représentation choisie par Quesnay (le « circular flow ») n'en est pas moins, assure Schumpeter, plus satisfaisante d'un point de vue logique qu'un système d'équations simultanées. Cette insistance schumpétérienne sur les aspects analytiques du Tableau est le trait commun de la plupart des commentaires de l'après-guerre.

Il y a plusieurs manières de classer les commentaires de cette période qui, du reste, ne sont pas nécessairement antithétiques. Certains se concentrent sur la seule formule de 1766-7 prétextant qu'elle est la plus aboutie, la plus synthétique ou la mieux équilibrée (*e.g.* Phillips 1955 ; Barna 1975 ; Brems 1986). D'autres prennent en compte toutes les versions, soit pour en retrouver la cohérence d'ensemble et la continuité d'une version à l'autre (*e.g.* Meek 1960 ; Pressman 1994), soit au contraire pour démontrer que leur objet différent les rend irréconciliables (Herlitz 1996). En outre, les commentaires se différencient par leur approche méthodologique : l'analyse input-output, le calendrier des dépenses ou le système de prix classiques.

Le Tableau comme matrice input-output

Leontief (1936, 105) écrivait que les économistes modernes étaient redevables à Quesnay de l'idée d'interdépendance générale des différentes parties d'un système économique et établissait une filiation implicite entre le Tableau économique et l'analyse input-output. Almarin Phillips est l'un des premiers⁴⁰ à exposer le Tableau sous la forme d'une matrice Leontief. Ce type de présentation – une matrice fermée à trois branches – convient bien aux données de la formule de 176-7 qui sont annuelles et réduites au commerce intérieur. Réduite à quelques opérations, la formule apparaît sous sa plus grande clarté (« the clearest diagram of the Tableau Quesnay provided », Phillips 1955, 139). Jugeant le zigzag plus intriqué (« zig-zag table is difficult to interpret », *ibid.*, 139), Phillips ne lui consacre aucun examen et présente la matrice suivante :

Producing Industry	Purchasing Industry			Total Production
	Farmers	Proprietors	Artisans	
Farmers	2 (subsistance, matières)	1 (subsistance)	2 (subsistance, matières)	5
Proprietors	2 (rental services)	0	0	2
Artisans	1 (biens manufacturés)	1 (biens manufacturés)	0	2
Total Purchases	5	2	2	9

Source : Phillips (1955, 141).

L'intérêt de cette présentation, Schumpeter et Leontief l'avaient relevé, c'est qu'elle permet de saisir de façon concise les interrelations existant entre les divers secteurs du système économique, leur équilibre ou leur déséquilibre. La matrice propose en effet une lecture en ligne et en colonne pour chaque secteur et pour l'économie dans son ensemble (l'équilibre entre les inputs et les outputs, le total des achats et total des ventes, le total de production et le total des dépenses). Elle peut regrouper sous la même règle de la double entrée les dépenses internes à une classe et les dépenses externes. Enfin, elle respecte l'idée de Quesnay selon laquelle la production d'un secteur doit être considérée dans sa totalité comme si elle était homogène, plutôt que dans sa diversité physique ou son détail.

⁴⁰ La première tentative d'interprétation du Tableau économique comme matrice Leontief se trouve la thèse de doctorat de Georges Malanos réalisée sous la direction de Schumpeter et Leontief et soutenue en 1946. Malanos construit une matrice constituée par trois 'secteurs' (agriculture, manufacture et ménages) qui reprend les données de la formule de 1766-7, à l'exception de l'intraconsommation de la classe productive. Voir Samuels (1969, 117).

L'inconvénient de cette présentation, c'est, tout d'abord, qu'elle fait de la propriété foncière un secteur d'activité au même titre que l'agriculture ou la manufacture, producteur de services, ce que Phillips (1955, 141) appelle les « rental services ». A l'évidence, cette hypothèse est étrangère à un esprit physiocratique qui conçoit tout autrement la propriété foncière d'Ancien régime. Ce « rental service » rendu par les propriétaires n'est pas assimilable à ce service de protection offert par la noblesse militaire, que les philosophes politiques intègrent à leur explication du contrat politique et de l'origine de l'État. La rente est ici le prix d'un service de location, et la terre est un input ou un facteur de production utilisé par le secteur agricole. Dès lors, l'idée de productivité exclusive de l'agriculture et la notion de produit net agricole disparaissent : la valeur de l'output agricole est égale à celle des inputs qui ont été dépensés. Cette interprétation est critiquée par Ronald Meek (1960, 346 ; 1962, 295), Piero Sraffa (1960, 93 ; 1970, 116), Vivian Walsh et Harvey Gram (1980, 33).

Ensuite, l'analyse input-output décrit le Tableau comme un ensemble d'équations linéaires dont la solution est simultanée, ce qui ne correspond pas à la démarche itérative de Quesnay selon laquelle la solution du processus se fait étape par étape et de façon décroissante, du moins dans le cas du zigzag. La matrice d'un système simultané présente des flux globaux, sans tenir compte de l'ordre et de la succession des étapes. Tibor Barna (1975, 495) exprime cela en ces termes : « The order of the steps is arbitrary since the starting point of the computations is arbitrary. » Le calendrier des dépenses est donc secondaire et la matrice ne tient pas compte de la quantité de monnaie nécessaire à chaque étape de la dépense permettant d'articuler la production à la circulation⁴¹.

Muni de sa matrice, Phillips peut démontrer que la formule de 1766-7 est équilibrée et déterminer éventuellement les conditions qui créeraient son déséquilibre. Le succès de cette représentation est manifeste : George Shackle ([1967] 1982, 283-5), Shlomo Maital (1972, 504-7), Barna (1975), Mark Blaug ([1978] 1981, 31), Luigi Pasinetti ([1975] 1985, 6-8), Paul Samuelson ([1982] 2015, 67-9), Hans Brems (1986, 50-60), Walsh et Gram (1980, 36), Rodolphe Dos Santos Ferreira et Ragip Ege (1999), Albert Steenge et Richard van den Berg (2007), etc., vont lire le Tableau comme une matrice input-output. Ces commentateurs proposent en général des matrices plus complexes, multipliant le nombre de lignes et de colonnes, par l'intégration du commerce étranger, la différenciation du produit agricole selon sa destination finale ou intermédiaire (subsistance et matières premières), la subdivision des propriétaires, du monarque et des décimateurs, ou encore par l'apparition de ménages et la distinction entre les ménages agricoles, manufacturiers et propriétaires.

⁴¹ C'est une critique adressée par Pressman (1994, 124-125) qui est un défenseur de la méthode itérative, dite du calendrier des dépenses.

Le calendrier des dépenses : comparaison et amalgame des versions

Marx et Beer avaient pointé certaines difficultés ou certaines obscurités du Tableau et tenté d'établir un calendrier plus cohérent des opérations de dépenses au prix de quelques modifications. Meek (1960, 1962) suit une démarche analogue sous-tendue par l'intention suivante : expliquer la formule par les zigzags antérieurs successifs, montrer qu'il y a une continuité entre les deux figures malgré les difficultés d'élaboration, autrement dit établir une cohérence d'ensemble, un modèle commun à ces deux figures, de telle sorte que l'on puisse envisager de corriger la formule par les zigzags et la formule et vice versa.

Dans cette démarche, la découverte de la troisième version du Tableau par Marguerite Kuczynski (1965) dans les Archives de Du Pont de Nemours déposées au Hagley Museum est importante⁴². Ayant à sa disposition l'ensemble des versions, Meek repère, dans un premier temps, les variations d'une version à l'autre : les frais nouveaux qui apparaissent dans une version puis disparaissent dans une autre (commerce extérieur, entretien des bestiaux), le montant de la reproduction annuelle qui se modifie au gré des calculs de Quesnay, etc. Le second temps est celui de la « reconstruction » (le mot est de Pressman 2003, 7). Meek tente de rebâtir une version de base (« basic model », 1960, 323), en mêlant des données des zigzags et de la formule et montrant leur compatibilité, afin de prouver la cohérence de la démarche de Quesnay. Il tente en quelque sorte de rationaliser les différents textes de Quesnay et leurs figures, quitte parfois à modifier certaines hypothèses ou certains chiffres. Meek prend le Tableau comme une série de problèmes (masqués par les astuces et les doubles comptes) dont il faut trouver une solution. La vision de Meek n'est pas celle d'un tableau de flux annuels, mais d'un calendrier des dépenses réparties au long du cycle économique. Pour l'établir, Meek suppose un revenu de 2000 livres, une reproduction annuelle agricole 6000 au lieu de 5000 livres (Meek ajoute 1000 livres de nourriture des bestiaux), des avances annuelles productives à la fois physiques et monétaires, des avances annuelles stériles en monnaie et une quantité de monnaie de 2000 livres pour permettre les échanges. Quant à l'intraconsommation de la classe productive, Meek suppose que les ouvriers perçoivent leurs salaires moitié en monnaie, moitié en nourriture (Meek 1960, 335-6). Il y a donc une circulation de l'argent au sein de la classe productive.

A partir de ces dotations initiales s'enclenchent huit étapes qui forment le cycle économique, le premier mouvement étant, comme chez Marx, la formation du revenu des propriétaires, non sa dépense. Cependant, la troisième étape est confuse. Meek la formule ainsi : « The sterile class works up its 1000 raw materials into 2000 manufactured goods » (Meek 1960, 334 ; 1962, 284). Telle qu'elle est formulée, cette étape suggère, soit que la classe stérile est devenue productive – puisque 1000 livres de matières se transforment en 2000 livres de produits finis –, soit qu'en plus des matières premières cette classe utilise 1000 livres de produits manufacturés pour produire des produits

⁴² Voir aussi Kuczynski et Meek (1972).

manufacturés. Ces deux cas sont incompatibles avec les hypothèses de Quesnay⁴³. En outre, à cette étape la classe stérile n'a versé encore aucun salaire, en monnaie ou en nourriture, pour produire ces 2000 livres de produits manufacturés.

De même, à la septième étape, Meek (1960, 335-6 ; 1962, 287) fait intervenir des entrepreneurs de culture qui rémunèrent leurs ouvriers moitié en monnaie (1000 livres), moitié en nature (1000 livres). Meek ressent ainsi la nécessité d'introduire des sous-comptes – « Wage-earners » et « Entrepreneurs » – à l'intérieur du compte de la classe productive et affecte toute la nourriture aux premiers et aucune aux seconds. Une telle décomposition ne se trouve pas chez Quesnay. Notons au passage que Meek n'introduit pas cette subdivision dans la comptabilité de la classe stérile qui a pourtant ses salariés et ses entrepreneurs.

A la huitième étape, Meek considère que les biens manufacturés achetés par la classe productive (1000 livres) sont à mettre en totalité au sous-compte des salariés agricoles, ce qui sous-entend que ce sont des biens de consommation finale et que les entrepreneurs de culture n'en consomment pas. En revanche, les biens manufacturés de consommation intermédiaire achetés par la classe productive sont portés au sous-compte des entrepreneurs de culture, mais ils n'occasionnent aucun échange durant tout le cycle.

Enfin, le calendrier de Meek bute sur une dernière difficulté : les classes productive et stérile commencent le cycle avec des montants qu'elles ne reconstituent pas exactement en fin de cycle, ce qui ne correspond pas à l'hypothèse quesnaysienne de la reproduction à l'identique.

La lecture itérative du Tableau en termes de calendrier a suscité plusieurs tentatives d'établissement d'un calendrier cohérent des dépenses, mais ces tentatives reflètent davantage les intentions et les postulats des commentateurs que ceux de Quesnay lui-même. A titre d'exemple, les commentateurs proposent des situations de départ (dotations et valeur de la production) différentes comme le montre le tableau ci-dessous :

⁴³ Pourtant fidèle à la méthode de Meek, Pressman (1994, 46) ne comprend pas la formulation de cette étape.

Dotations de départ	Classe productive	Propriétaires	Classe stérile	Nombre d'étapes
Tsuru (1942)	2000 monnaie 3000 nourriture 2000 matières	2000 'droit à la rente'	2000 biens manufacturés	6
Woog (1950)	2000 monnaie 4000 biens agr.	2000 'droit à la rente'	1000 monnaie	6
Meek (1962)	1000 monnaie 1000 nour. bétail 3000 subsistance 1000 matières	2000 'droit à la rente'	1000 monnaie	8
Pressman (1994)	2000 monnaie 3000 nourriture 1000 matières	2000 'droit à la rente'	2000 biens manufacturés	6

Contre l'interprétation de Meek et de quelques autres, Lars Herlitz (1996) défend l'idée que les zigzags et la formule n'ont ni le même objet, ni le même fonctionnement, ce qui interdit donc d'envisager une continuité entre les deux figures ou un modèle commun à celles-ci qui autoriserait de compléter l'une par des éléments tirés de l'autre. Au contraire, deux conceptions différentes présideraient à ces figures. Le zigzag représenterait un système ouvert dont l'objet serait de montrer les conséquences de la dépense des propriétaires sur la reproduction du produit agricole. La solution de ce système serait que la monnaie détenue par les propriétaires ne doit être ni épargnée ni dépensée de façon disproportionnée hors du pays. Le zigzag serait donc, pour Herlitz (1996, 14-6), un tableau de la dépense du revenu des propriétaires et de la reproduction du produit net, non un flux circulaire, si l'on entend par cette expression un système reproduisant par lui-même grâce à l'interdépendance de ses éléments. Le zigzag illustrerait les effets dynamiques (et éventuellement perturbateurs) de la dépense des propriétaires. La formule décrirait au contraire une économie fermée, stationnaire et statique, ayant atteint le meilleur de prospérité et respectant les conditions d'un équilibre des recettes et des dépenses pour toutes les classes. L'enjeu serait ici de définir les conditions d'une prospérité stable à long terme. Cette économie aurait l'aspect d'un « circular flow of money »⁴⁴.

Les diagrammes d'Eltis (1975 et 1984)

Walter Eltis ne cherche pas à amalgamer les zigzags et la formule pour en dégager la cohérence d'ensemble, mais plutôt à les comparer. Ce qui marque principalement son interprétation, c'est la présentation du Tableau comme un système de deux marchés, agricole et industriel, dont il faut

⁴⁴ Cette définition de la formule comme économie fermée est contestée par Pressman (2003, 17-20).

trouver les conditions d'équilibre. Eltis se propose de construire des fonctions d'offres et de demande pour ces deux marchés qui correspondent aux données des zigzags, puis à celles de la formule. De fait, la fonction d'offre de produits agricoles équivaut la production agricole en valeur et la fonction de demande de produits agricoles à la consommation de biens agricoles. L'offre et la demande de produits manufacturés reposent sur la même assimilation.

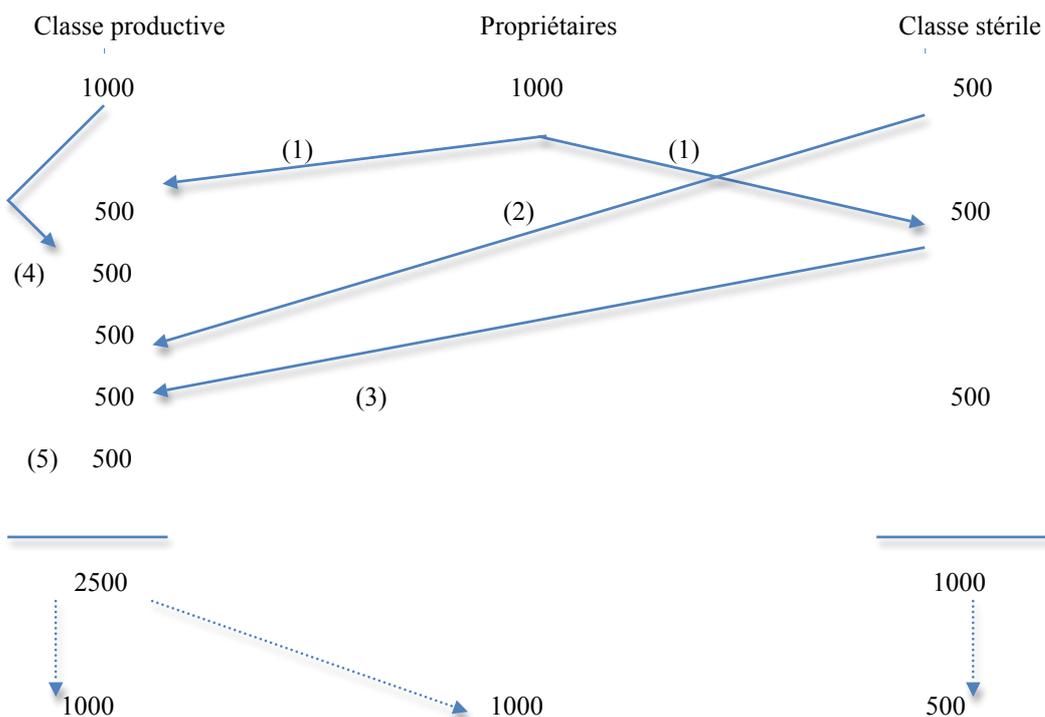
Quant à la construction du Tableau proprement dite, Eltis la fait reposer premièrement sur une définition particulière des soldes ou des dotations détenues par les trois classes : les avances annuelles des deux classes productive et stérile sont physiques, leur valeur est de 1000 livres et de 500 livres pour chacune d'elles respectivement. Composées de biens de subsistance et de matières premières, ces avances se dépensent et se reconstituent comme telles (Eltis 1975, 186-7). Les propriétaires détiennent un revenu en monnaie de 100 livres. Secondement, le Tableau est un déroulement de six opérations, dont deux internes à la classe productive et diversement représentées dans les deux diagrammes proposés par ce commentateur en 1975 et 1984.

Le diagramme de 1975 (qui reprend les données de la formule de 1766-7) démarre par la dépense des trois dotations initiales : les avances annuelles productives, le revenu et les avances annuelles stériles. Cinq opérations apparaissent :

- (1) la dépense du revenu des propriétaires,
- (2) et (3) les dépenses externes de la classe stérile en matières et en subsistance,
- (4) la dépense interne de la classe productive en subsistance,
- (5) la dépense par la classe productive de son « intérêt » (« expenditure of interest », *ibid.*, 1975, 193).

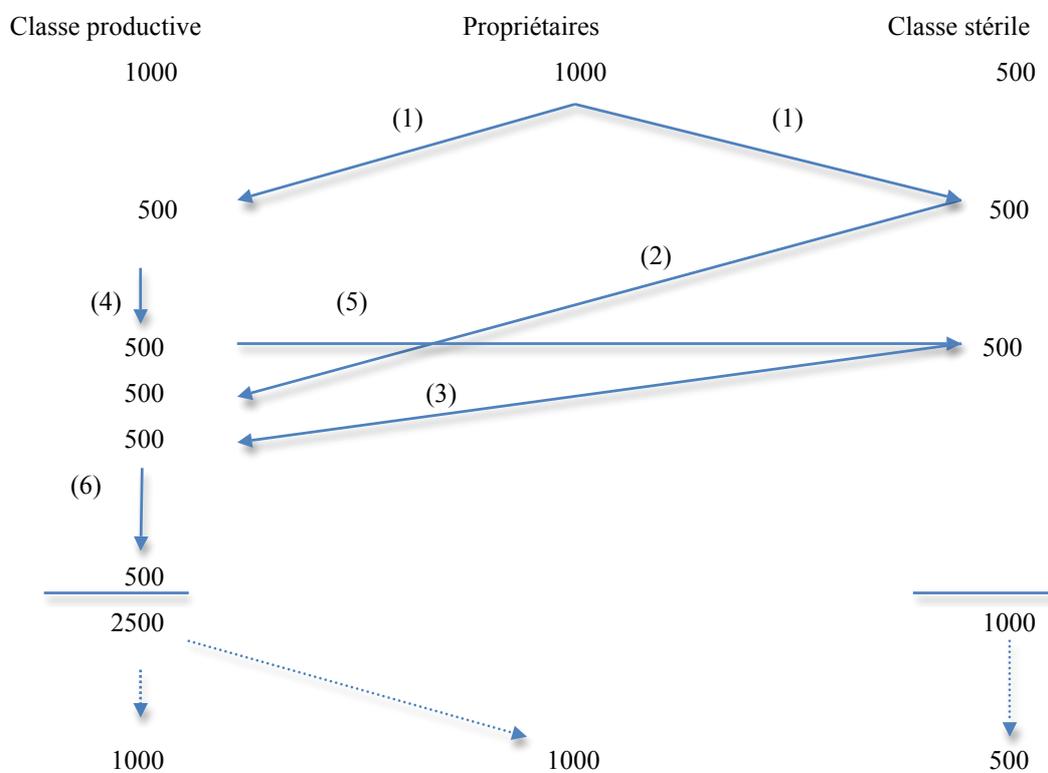
Ce diagramme est problématique pour trois raisons. Premièrement, le montant des avances annuelles productives n'est dépensé qu'à moitié en intraconsommation (flux 4). L'autre moitié n'est pas visible. Deuxièmement, la dépense de l'intérêt de 500 livres (flux 5) n'est pas illustrée par une ligne fléchée indiquant son origine. Ceci peut s'expliquer par le fait que Quesnay lui-même n'a pas défini clairement la nature de cette dépense (biens agricoles ou manufacturés). Troisièmement, 500 livres au bas de la colonne de la classe stérile demeurent inexplicées par aucun flux.

Voici le premier diagramme proposé par Eltis (1975, 193) en millions de livres :



Légende : les lignes pointillées ne figurent pas explicitement dans le diagramme original.

Tournons-nous vers le second diagramme (Eltis 1984, 30) en millions de livres :



Légende : les lignes pointillées ne figurent pas explicitement dans le diagramme original.

Le second diagramme est visuellement différent du premier. On peut noter, premièrement, que désormais aucune flèche de dépense ne part des dotations initiales des classes productive et stérile. Les fonds d'avances ne sont donc pas dépensés et le premier mouvement du cycle démarre grâce à la dépense des propriétaires. Deuxièmement, Eltis ajoute une sixième opération (flux 6) qui manquait au diagramme de 1975, la dépense interne à la classe productive de ses « intérêts » en biens agricoles. Il mentionne, à titre d'illustration de ce type de dépense, le remplacement des chevaux (Eltis 1984, 30). C'est donc une volonté claire de la part de ce commentateur de rendre compte de l'intraconsommation et de la représenter. Il faut convenir cependant que dans les deux diagrammes, la tentative reste visuellement imparfaite.

Le Tableau comme système de prix classiques

Dans son célèbre ouvrage, *Productions of Commodities by Means of Commodities* (1960), Sraffa ne fait référence à aucune figure précise, zigzag ou formule, mais à une « image » :

« C'est naturellement dans le Tableau économique, écrit il, qu'on trouve une image originelle d'un système de production et de consommation comme procès circulaire, et cela représente un contraste frappant qui naturellement contraste avec la vision moderne d'une voie à sens unique qui conduit des 'facteurs de production' aux 'biens de consommation' » (Sraffa [1960] 1970, 116).

Par ce passage, Sraffa inaugure une tradition d'interprétation (*e.g.* Cartelier 1976 ; Garegnani 1984) visant à rattacher la théorie physiocratique à la théorie classique. Pour la résumer à l'essentiel, cette tradition regarde la théorie physiocratique comme une théorie du surplus ou surproduit social (physique et en valeur) associant la production et la répartition, plus exactement des conditions techniques de production et des règles de la répartition du surplus (lesquelles incluent une dimension politique). Les concepts de reproduction ou de processus circulaire sont ici plus importants que ceux d'équilibre ou de rationalité des agents. La théorie du surplus divise la production ou le produit social en deux parties : l'une est destinée au remplacement nécessaire des moyens de production et l'autre est le produit ou revenu net. Il s'ensuit que les salaires sont un élément de la première partie destinée au remplacement, tandis que la rente, l'intérêt et le profit sont les composantes de la seconde. Cette distinction est tout à fait compatible avec la pensée physiocratique.

Fervent défenseur de cette interprétation classique de la physiocratie, Jean Cartelier a consacré une grande partie de ses travaux à soutenir l'idée que le Tableau économique – il prend ici pour base la formule de 1766-7 – repose sur un système de prix « classiques » ou « naturels », c'est-à-dire nécessitant la conjonction de quatre éléments : des conditions techniques de production, l'existence d'un surplus physique, une règle de répartition de ce surplus et une contrainte de reproduction de l'économie dans le temps. Toutefois, la règle de la répartition et, consécutivement, le système des prix qui en découle sont particuliers, puisque le surplus est produit exclusivement par un seul secteur,

l'agriculture, et totalement reversé aux propriétaires fonciers⁴⁵. Le principe de construction du Tableau est donc circulaire : on postule l'identité du produit net et de la rente, puis on détermine la règle de répartition et le système des prix qui permettent son appropriation par les propriétaires.

Pour exprimer le Tableau, Cartelier propose deux diagrammes, le premier datant de 1991 et le second de 2012. Dans le premier diagramme, la classe productive dispose en début de période du pécule (A) de la nation qui par hypothèse est égal au montant de ses avances annuelles. Celles-ci étant identifiées au montant du pécule, seule leur valeur compte et, pour cette raison, leur composition n'est pas précisée. La classe productive verse ensuite ce pécule sous la forme d'une rente (R) aux propriétaires qui dès lors peuvent engager le cycle de la dépense. En fin de période, les recettes de la classe productive sont égales à la partie du revenu que les propriétaires ont consacré aux biens agricoles (aR), aux dépenses de la classe stérile en ces mêmes biens (par hypothèse ces dépenses sont égales aux recettes, $D_s = R_s$), ainsi qu'à la dépense de ses propres avances (équivalant au pécule A) :

$$R_p = aR + D_s + A = 5 \text{ milliards}$$

Les dépenses de la classe productive sont égales aux achats de biens manufacturés à la classe stérile et au versement de la rente :

$$D_p = cR_p + R = 3 \text{ milliards}$$

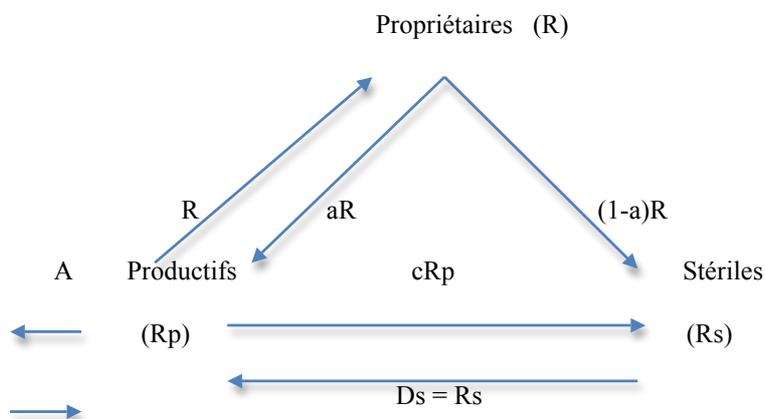
Les recettes de la classe stérile sont égales aux achats de biens manufacturés effectués par les propriétaires $(1 - a)R$ et par la classe productive (cR_p). Ces recettes sont égales aux dépenses de la classe stérile :

$$R_s = D_s = (1 - a)R + cR_p = 2 \text{ milliards}$$

L'équation de la recette productive l'indique, l'intraconsommation de la classe productive est prise en compte et évaluée. Cartelier établit d'ailleurs une sorte de matrice Leontief montrant clairement que des biens agricoles circulent au sein de la classe productive et qu'ils sont évalués au montant du pécule A. Mais, comme nous pouvons également le noter, cette intraconsommation est paradoxalement comptabilisée comme recette, mais pas comme dépense. En revanche, le diagramme ci-dessous décrit cette circulation interne par deux flèches qui curieusement ne sont pas reliées entre elles, l'une entrante (recette) et l'autre sortante (dépense).

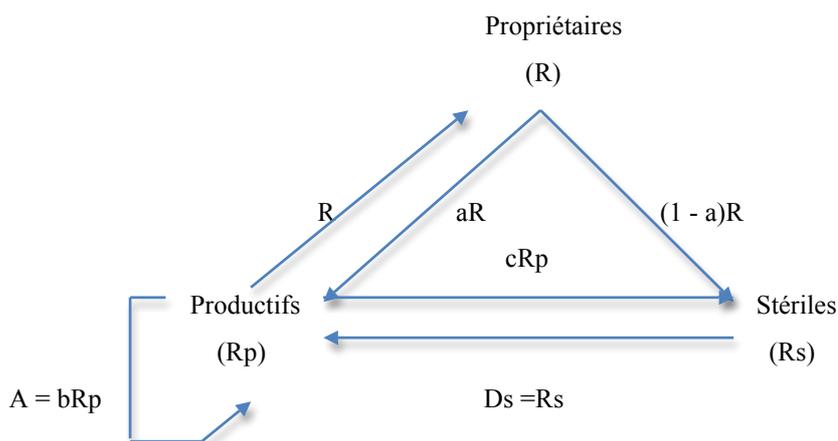
⁴⁵ Voir Cartelier (1976, 57 ; 1991, 28 ; 2015, 808-10).

Diagramme de Cartelier (1991)



Source : Cartelier (1991).

Portons-nous sur le second diagramme proposé par Cartelier (2012)



Source : Cartelier (2012).

Ce second diagramme fait apparaître beaucoup plus clairement des intraconsommations de la classe productive. Celles-ci sont représentées par une boucle qui revient sur elle-même, un flux circulaire qui traduit à la fois une dépense et une recette au sein de cette classe.

Conclusion

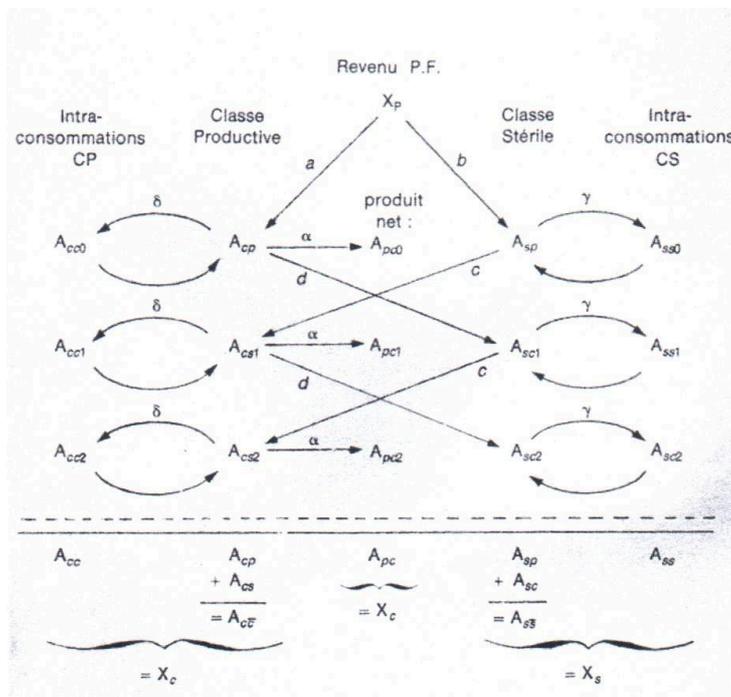
Ce survol que nous venons d'effectuer avait pour but d'éclairer tout à la fois la richesse du Tableau économique, certaines ambiguïtés de son élaboration et les difficultés rencontrées par les divers

commentateurs dans leur volonté de résoudre les imprécisions de la figure et du texte, de la reconstruire, la rationaliser et d'en corriger les défauts. Parmi ces défauts ou plutôt ces difficultés, il nous a semblé que les retouches successives en faisaient apparaître trois : l'équilibre recettes-dépenses de la classe productive et de la classe stérile, la prise en compte de l'intraconsommation et la circulation des avances.

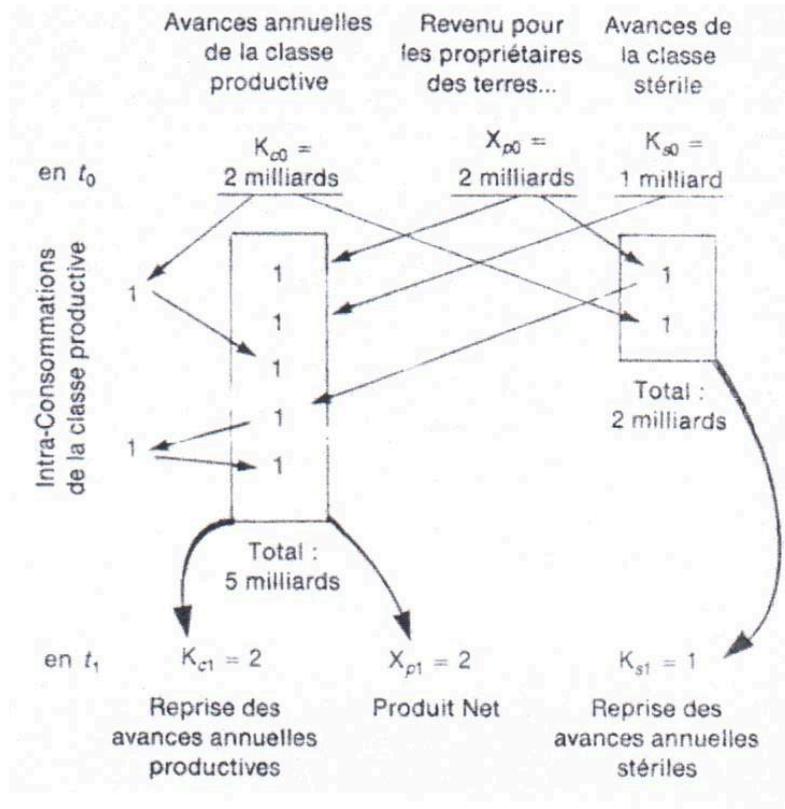
Signe très visible de ces difficultés, les différents zigzags font apparaître clairement par des lignes pointillées les dépenses entre les classes et suggèrent des colonnes fantômes dès lors qu'il s'agit des dépenses des classes productive et stériles sur elles-mêmes. Et comment expliquer que ces montants initiaux d'avances stériles ou productives ne se soient pas dépensés (versions 1 à 5 et précis) ou incomplètement dépensés (version 6) ? De même, comment expliquer cette case du tableau de Leontief sur laquelle aucun commentateur n'est d'accord sur le montant, à savoir l'achat des produits agricoles par la branche agricole ?

Quant aux avances, les commentateurs ne se sont pas accordés leur contenu, physique ou monétaire, sur leur dépense et leur reconstitution, c'est-à-dire leur circulation. Phillips qui menait une analyse en termes de flux, les assimilait à des rétentions de recettes d'une période permettant de faire face aux dépenses de la période suivante.

Dans le seul but de faire saisir le caractère épineux de ces questions, nous proposons à la suite deux diagrammes tirés de notre article de 1990, intégrant les intraconsommations suivant le principe de la partie double. Le premier est un zigzag dans lequel les intraconsommations de la classe productive et de la classe stérile seraient à la fois dépense et recette :



Le second reprend la structure de la formule mais considère les intraconsommations de la classe productive comme dépense et recette pour cette classe (par hypothèse la classe stérile ne dépense sur elle-même ses propres produits) :



Deuxième partie. La politique physiocratique : un paradoxe ?

I. Quesnay, la liberté et le despotisme

Quelle liberté pour l'individu ?

Le thème de la liberté est présent dès les œuvres médicales de Quesnay. C'est tout d'abord, du point de vue épistémologique, une implication de la théorie de la connaissance fondant le travail scientifique de Quesnay, à savoir ce que l'on appelle aujourd'hui l'empirisme ou le sensualisme⁴⁶. Au 18^e siècle, l'empirisme a des connections intimes avec une vision libérale du monde, dans la mesure où les deux approches partent d'un présupposé individualiste : les individus sont des êtres mus par leur sens et agissant librement pour atteindre des objectifs qu'ils se sont fixés librement⁴⁷. Ainsi, Quesnay écrit-il dans *l'Essai physique sur l'œconomie animale* (1747) :

« Mais [contrairement à la volonté des animaux] la volonté active de l'homme est une volonté intellectuelle ; elle porte ses vues au-delà de ses connaissances présentes, elle peut se promouvoir vers une fin qu'elle a elle-même choisie et déterminée librement » (Quesnay [1747] 2005 I, 21).

« La liberté de l'homme ne consiste donc pas simplement dans le pouvoir d'agir ou de ne pas agir, elle renferme aussi celui d'examiner les motifs qui doivent préférablement nous déterminer. Ainsi *la liberté consiste dans le pouvoir de délibérer pour se déterminer avec raison à agir, ou à ne pas agir* » (Quesnay [1747] 2005 I, 42, ital. dans le texte).

Par délibération, Quesnay entend ici un examen conscient et réfléchi débouchant sur un choix, qu'il illustre de l'exemple d'un marchand guidé par le désir de gain et devant choisir parmi deux marchandises laquelle lui sera la plus profitable :

« Ce marchand est donc d'abord poussé par le désir de gain à faire valoir son argent ; il est porté ensuite à délibérer par la crainte de se tromper ; enfin il est décidé par la marchandise qui lui paraît la plus profitable » (Quesnay [1747] 2005 I, 42).

Ensuite, plaçant les actions libres des individus sensitifs et intéressés dans un cadre social, Quesnay prend appui sur un second corpus, la philosophie du droit naturel dont l'un des objets de traiter de la liberté des individus dans un cadre collectif, de leurs droits et de leurs devoirs :

« L'homme ne doit pas se considérer lui seul dans l'exercice et dans l'usage de sa liberté ; il vit en société avec d'autres hommes qui ont comme lui des droits qu'il doit respecter, et auxquels on ne peut préjudicier impunément. Ces droits sont naturels ou légitimes » (Quesnay [1747] 2005 I, 49).

⁴⁶ Sur le sensualisme, voir Faccarello (1991, 2006), Steiner (1992, 227-30 ; 1998, 29-48), Faccarello et Steiner (2008, 14-6). Le mot 'empirique' est employé dans un sens négatif par Quesnay (1749, 70, 236) dans ses écrits médicaux. Opposé à 'méthodique', il signifie 'qui ne tient pas compte des données de la médecine scientifique'. C'est Leibniz ([1704] 1887, 37) qui semble introduire ce mot dans le langage philosophique pour qualifier un enchaînement d'idées sans raisonnement.

⁴⁷ Voir la « Dissertation sur la liberté » Condillac ([1754] 1984, 269-76).

« Les droits naturels sont ceux que la nature nous a assignés... il est manifeste qu'on ne peut en retrancher l'usage à aucun de ces hommes, sans violer l'ordre établi par l'Intelligence Suprême, à moins qu'il ne s'en désiste lui-même librement, ou que quelque raison conforme à l'ordre lui-même ne l'exige. Les droits légitimes sont ceux qui sont réglés par les lois que les hommes ont établies entre eux avec toutes les précautions nécessaires pour en assurer l'exécution » (Quesnay [1747] 2005 I, 49).

« L'intelligence suprême a voulu que l'homme fût libre ; or la liberté est mue par différents motifs, qui peuvent le maintenir dans l'ordre ou le jeter dans le désordre, il fallait des lois précises pour lui marquer exactement son devoir envers Dieu, envers lui-même et envers autrui, qu'il fût intéressé à les observer ; c'est dans ces vues que la religion, et la politique se sont réunies à l'ordre naturel pour contenir plus sûrement les hommes dans la voie qu'il doivent suivre » (Quesnay [1747] 2005 I, 53).

Dans ce passage, Quesnay, souligne assez clairement et précocement l'idée d'un ordre naturel auquel il faut se conformer. Dans l'article « Fermiers » de l'*Encyclopédie* (1756), c'est naturellement de l'action des individus libres appliquée à l'agriculture dont il est question. Il s'agit essentiellement d'une revendication de la liberté économique, celle de l'exportation des grains associée à une suppression des impôts arbitraires, conçue comme moyen de réanimer l'agriculture moribonde du royaume. Quesnay soutient l'idée que le niveau bas ou élevé du prix des grains est dépendant non seulement des récoltes bonnes ou mauvaises, mais encore de la « liberté ou la contrainte de cette denrée » (Quesnay [1756] 2005 I, 149).

Le même plaidoyer en faveur de la liberté de commercer les grains à l'étranger est repris dans l'article « Grains » (1757) et les « Maximes de gouvernement économique » qui l'accompagnent. Mais un principe plus général et absolu de liberté du commerce intérieur et extérieur est affirmé. Quesnay en explique les effets bénéfiques pour un royaume agricole en termes de prix : la libre concurrence entre les manufacturiers fait baisser le prix des manufactures, tandis que la libre exportation des grains tend à faire hausser le prix des grains. La quatorzième maxime plaide également en faveur d'une limitation des tâches du gouvernement : « Il suffit au gouvernement de veiller à l'accroissement de veiller à l'accroissement des revenus des biens du royaume, de ne point gêner l'industrie, de laisser aux citoyens la facilité et le choix » (Quesnay [1757] 2005 I, 204) : « ranimer l'agriculture », « supprimer les prohibitions et les empêchements préjudiciables au commerce intérieur et au commerce extérieur », « abolir ou modérer les droits excessifs de rivière, de péage qui détruisent le revenus des provinces éloignées », « éteindre les privilèges surpris par des provinces, par des villes, par des communautés, pour leurs avantages particuliers », « faciliter partout les communications et le transport des marchandises par les réparations des chemins et la navigation des rivières », « ne pas assujettir le commerce des denrées des provinces à des défenses et à des permissions passagères et arbitraires qui ruinent les campagnes sous le prétexte captieux d'assurer l'abondance des villes », ne pas abandonner le « gouvernement des revenus de la nation » « à la discrétion ou à l'autorité de

l'administration subalterne et particulière » (Quesnay [1757] 2005 I, 205)⁴⁸. L'article « Impôt » (Quesnay [1757] 2005 I, 222-3) ajoute à ce programme libéral l'exigence d'un commerce rural libre éventuellement occupé par la noblesse pauvre.

Un ou plusieurs despotismes ?

L'article « Hommes » contient un passage sur le despotisme que l'on peut lire également dans une note ajoutée au *Traité de la monarchie* de Mirabeau (1757-9)⁴⁹. A notre connaissance, c'est la première occurrence du terme. Cette forme de gouvernement est mentionnée à propos de la recommandation suivante :

« ... il faut pour l'accroissement des richesses et de la population, que les hommes soient assurés de leur liberté, et de la possession de leurs richesses ; car les hommes ne s'attachent ni au souverain, ni à la patrie, dans un pays où ils n'ont ni protection, ni droits, ni propriété » (Quesnay [1757-8] 2005 I, 284, ital. dans le texte).

Prenant l'exemple de l'empire romain sous le potentat de Maxence, mais aussi de l'empire ottoman et des États barbaresques plus récents, Quesnay donne une première définition du despotisme. Le despotisme ne peut être assimilé à un dévoiement ou une dépravation du gouvernement d'un seul, cela pour deux raisons : (i) c'est le gouvernement d'un souverain qui se croit absolu mais qui, devant dans les faits s'appuyer sur des serviteurs (ministres, corps intermédiaires, gouverneurs locaux, etc.), devient le serviteur de ses serviteurs supposés ; (ii) il n'est pas régi par des lois, à la différence de la monarchie qui est typiquement le gouvernement d'un seul et qui, elle, est soumise à des lois fondamentales.

Cette définition rejoint en partie – mais en partie seulement – celle de Charles-Louis Secondat de Montesquieu. A Mirabeau qui dans son *Traité de la monarchie* admettait qu'en un certain sens – il prenait l'exemple d'un monarque dont la souveraineté était subjuguée par son peuple ou sa soldatesque – le despotisme était une « constitution » et par conséquent une forme de gouvernement, Quesnay (in Mirabeau 1757-9, 20 n. 24 et 111 n. 234) rétorque que c'est avant toute chose un pouvoir illégitime, et donc sans constitution digne de ce nom. Un despotisme monarchique serait ainsi une contradiction dans les termes reposant sur une confusion du légitime et de l'illégitime. Et s'il advenait, poursuit-il, qu'un monarque devienne despotique, dès cet instant il se dénaturerait en tant que monarque en se liguant avec des corps intermédiaires.

L'article « Hommes » contient une seconde allusion au despotisme. Quesnay explique ([1757-8] 2005 I, 303) que le commerce maritime des « interlopes et trafiquants » basés dans les villes portuaires

⁴⁸ Baudeau ([1771] 1911, 30-1) résumera les devoirs de l'État ainsi : « L'instruction, la protection, les grandes propriétés communes, voilà donc les trois objets des dépenses publiques. »

⁴⁹ Voir « Hommes » ([1757-8] 2005 I, 286-7) et *Traité de la monarchie* ([1757-9] 1999, 111). Dans ses notes au *Traité* Quesnay distingue trois sortes de despotisme : le féodal, le militaire et l'ecclésiastique.

sans territoire, telles Gênes, la Hollande et Hambourg, « est la ressource des nations où le despotisme anéantit l'agriculture », c'est-à-dire « les États barbaresques, la Turquie, la nation juive, etc. » Ici est donc établie une relation explicite entre le despotisme et le commerce de trafic qui repose sur une idée assez simple : le despotisme est un État qui d'un côté, ruine son agriculture et exploite sa paysannerie au point de la rendre servile et, de l'autre, dépense ses richesses dans un luxe inconsidéré. Il se forme donc, aux yeux de Quesnay, une sorte collusion d'intérêt ou d'alliance objective du commerce de trafic et le despotisme, deux intérêts ligüés contre les intérêts de l'agriculture. Mais le docteur ne critique ici pas tant le luxe que les marchands interlopes, car il justifie la liberté de dépense des riches, quand bien même ce serait une dépense du luxe. La raison est économique : en jouissant comme il l'entend de ses revenus et de ses richesses, le riche les rend finalement à la société, car sa dépense n'en fait pas moins renaître des richesses (Quesnay [1757-8] 2005 I, 314-5).

Enfin dans les « Maximes générales du gouvernement économique d'un royaume agricole » (1767-8), Quesnay maintient ensemble son programme libéral en même temps que la nécessité d'une autorité monarchique.

Si nous nous tournons maintenant vers la pensée constitutionnelle de Quesnay, nous constatons dès les notes au *Traité de la monarchie* (Mirabeau [1757-9] 1999, 172, 181 n. 408 et 409) que cette pensée est guidée par deux grands critères : Premièrement, quels que soient le temps et le lieu, le gouvernement est-il légitime ou illégitime, respecte-t-il les lois naturelles et le droit naturel des individus ? Secondement, concerne-t-il un grand ou un petit territoire ? En croisant ces deux critères, il apparaît que l'absence ou l'étroitesse du territoire caractérise des sociétés qui sont à la fois légitimes, à vocation commerçante et de gouvernement républicain, tandis que le grand territoire convient à des sociétés qui sont tout aussi légitimes, mais à vocation agricole et de gouvernement monarchique. Les gouvernements illégitimes concernent primitivement les sociétés « brigandes » et prédatrices qui vivent des territoires et des richesses des autres. De là, écrit Quesnay, « le gouvernement monarchique est primitivement un gouvernement militaire qui s'est emparé du gouvernement civil et économique » (in Mirabeau [1757-9] 1999, 181 n. 409)⁵⁰. « Le gouvernement despotique, écrit-il encore, est une suite du gouvernement monarchique tyrannique » (ibid., 172 n. 383).

Le message que livre Quesnay est donc, premièrement et à la manière de Montesquieu, qu'il ne faut pas assimiler le despotisme à un gouvernement légitime, car ce serait le confondre avec le gouvernement d'un seul⁵¹ ; deuxièmement qu'il n'y a pas d'opposition ou de concurrence entre les

⁵⁰ Ce thème de la monarchie issue du droit des armes se trouve par exemple chez Bodin, voir Koebner (1951).

⁵¹ C'est un thème assez fréquent de la tradition politique française du 17^e siècle, voir par exemple Bossuet (1709, liv. IV, art. 1, 118 ; et aussi 395-6 ; ital. dans le texte) : « Pour rendre ce terme [absolu] odieux & insupportable, plusieurs affectent de confondre le gouvernement absolu & le gouvernement *arbitraire*. Mais il n'y a rien de plus distingué. » Un gouvernement est absolu si « aucune puissance [n'est] capable de forcer le souverain », il est « légitime » s'il respecte les lois, notamment si « chacun demeure légitime possesseur de ses biens » et de sa personne. Un gouvernement arbitraire est illégitime. Cf. l'avis opposé de Bayle (1704, 600) qui soutient qu'il y a des lois même sous un gouvernement despotique.

différentes formes de gouvernement légitime, républicaine et monarchique, car elles ne s'appliquent pas au même territoire. Cependant, il ressort que le gouvernement mixte, monarchico-républicain, n'est pas clairement spécifié, pas plus que les contreforces censées l'équilibrer, et que les mots 'tyrannie' et 'despotisme' semblent parfois interchangeables, comme il est fréquent à cette époque.

« Despotisme de la Chine » (1767) opère une inflexion sémantique et théorique importante : Quesnay distingue maintenant le despotisme légitime et le despotisme arbitraire. Partant de l'étymologie du terme despote comme « Maître ou Seigneur »⁵² exerçant sa volonté, il suggère désormais que « ce titre peut... s'étendre aux souverains qui exercent un pouvoir absolu, réglé par des lois », et pas seulement « aux souverains qui ont usurpé un pouvoir arbitraire, qu'ils exercent en bien ou en mal dont le gouvernement n'est pas assuré par des lois fondamentales et fixes » ([1767] 2005 II, 1009). Le despotisme n'est donc plus à rejeter dans sa totalité, puisque dans sa partie acceptable il est somme toute assimilable à toutes les monarchies « dont l'autorité est unique et absolue » et qui respectent et appliquent les lois physiques de l'ordre naturel, celles qui sont « décidément les meilleures possibles » ([ibid., 1019). Le despotisme légitime garantit la liberté civile, religieuse et économique des sujets, respecte le droit de propriété, ne menace pas l'activité économique, notamment agricole, du pays, contribue à la fusion des intérêts et veille au respect des lois fondamentales, avec toutefois cette particularité qu'il concentre en une seule main les pouvoirs exécutifs et législatifs. Le despotisme arbitraire en est l'exact opposé, c'est une forme de tyrannie.

En revanche, Quesnay le précise très nettement, ce terme 'despotisme' ne convient pas aux monarchies « dont l'autorité est partagée ou modifiée par la constitution des gouvernements dont ils sont les chefs » (ibid., 1009). L'enjeu est ici, non plus de séparer la monarchie réglée par les lois d'un gouvernement d'un seul devenu arbitraire – comme c'était le cas dans les notes au *Traité de la monarchie* –, mais au contraire de montrer tout ce qui distingue la monarchie absolue d'une monarchie de constitution mixte. C'est pourquoi la critique du système des contreforces et des pouvoirs partagés est si radicale dans les écrits des années 1767, telle cette la première maxime générale du gouvernement agricole : « le système des contreforces dans un gouvernement est une opinion funeste, qui ne laisse apercevoir que la discorde entre les grands et l'accablement des petits » (Quesnay [1767-8] 2005 I, 566). La réflexion politique de Quesnay semble ici ostensiblement dirigée contre celle de Montesquieu⁵³. Il faut donc revenir à celle-ci pour comprendre celle-là.

Si l'on accepte cette simplification, la thèse de Montesquieu peut se résumer ainsi. La liberté *lato sensu* n'est pas nécessairement répandue de manière égale dans les trois formes connues de gouvernement, y compris donc dans l'aristocratie et la démocratie (Montesquieu [1748] 1964, liv. XI,

⁵² Voir le *Dictionnaire universel* de Furetière (1727 I) : « Un gouvernement *despotique* est celui où le prince fait tout ce qu'il veut, sans en rendre raison à personne » ; voir aussi le *Dictionnaire de Trévoux* (1721 II, 705) qui définit le despotisme comme un gouvernement « dans lequel le souverain est maître absolu ». Les deux dictionnaires situent le despote en Valachie, région sous domination ottomane.

⁵³ Voir Shackleton (1988), Binoche (1998), Larrère (2001).

chap. iv). Elle est présente, quelle que soit la forme du gouvernement, dès lors qu'il n'y a pas abus du pouvoir. L'abus du pouvoir est un penchant naturel des gouvernants qui s'exacerbe tant qu'il ne rencontre ni frein, ni limite. Il signifie pour chaque gouvernement une dégradation ou une dénaturation de son ressort ou de son principe qui le conduit vers la tyrannie et le despotisme. Montesquieu ne spécifie pas toujours ses deux termes, il les mêle parfois (« la puissance tyrannique du despote », Montesquieu [1748] 1964, liv. XVIII, chap. vi), mais il faut conserver à l'esprit que la tyrannie n'est pas tant une forme de gouvernement qu'un comportement pervers et corrompueur de tout principe de gouvernement. Le despotisme – l'archétype est le fameux despotisme oriental – se caractérise essentiellement par l'absence de liberté politique ou à un moindre degré une menace pesant sur cette liberté quel que soit le gouvernement, monarchique, par exemple la monarchie de Louis XIV.

Si l'on veut préciser davantage ce qu'est le despotisme, il faut donc souligner que Montesquieu en fait une forme de gouvernement à part entière, de même rang que les trois formes classiques. C'est, premièrement, un gouvernement qui a une nature – c'est le gouvernement d'un seul comme la monarchie mais, à la différence de celle-ci, sans loi et sans règle (Montesquieu [1748] 1964, liv. II, chap. i) – et un principe, la crainte (Montesquieu [1748] 1964, liv. III, chaps iii-vi, ix). C'est, deuxièmement, un gouvernement devenu arbitraire et même le point ultime de tous les gouvernements corrompus, quels qu'ils soient. C'est, troisièmement, un gouvernement qui, contrairement à la monarchie, décourage l'instruction, freine le progrès des lumières et ne recherche que l'obéissance servile. Montesquieu ([1748] 1964, liv. IV, chap. iii) reprend ici un élément de la définition antique du despote comme maître absolu.

L'inconvénient de la définition de Montesquieu, c'est qu'elle ne permet pas de bien distinguer le despote – le maître absolu d'esclaves ou d'une population en tutelle, fixant ses propres lois là où il exerce sa domination – du tyran – le souverain aux caprices démesurés ne respectant aucune loi quelle qu'elle soit et opprimant ses sujets –, comme l'avait plus ou moins esquissé la tradition antique⁵⁴. Le despotisme devient la catégorie générale du gouvernement corrompu dans son principe : le despotisme d'un seul lorsqu'un monarque devient tyrannique, le despotisme de plusieurs lorsque l'aristocratie se transforme en oligarchie, le despotisme de tous lorsque par excès d'égalité la démocratie devient pouvoir de la multitude ou ochlocratie. Pour mieux fixer la catégorie, Montesquieu lui associe un lieu typique, un *topos*, l'Asie moyen-orientale et centrale, qu'il étend jusqu'à la Chine (Montesquieu [1748] 1964, liv. V, chap. xiv ; liv. VIII, chap. xxi). Mais le gouvernement de la Chine, tel que le décrivent les relations de voyage et les écrits des missionnaires, n'a pas tous les traits du despotisme dépeint par Montesquieu. C'est, du moins, ce que Quesnay affirme. Ce pays, écrit-il ([1767] 2005 II, 1009), a en effet une constitution, des lois fixes, « sages et irrévocables » et un souverain absolu qui les respecte. L'exemple de la Chine semble donc justifier le glissement sémantique opéré par le

⁵⁴ Voir Aristote (1989, liv. I, 3, 1253b) sur le pouvoir « despotique » du maître sur son esclave ; (ibid., liv. III, 7, 1279b) : la tyrannie comme manifestation de l'intérêt excessif du monarque.

docteur. Il est cependant un autre argument contre la thèse de Montesquieu que Pierre-Paul Le Mercier de La Rivière (1767 I, 278-9 ; 2001, 175) met à profit : conclure que la monarchie conduit directement ou indirectement au despotisme, c'est paradoxalement donner du grain à moudre aux opposants à la monarchie.

II. Le despotisme après Quesnay

Les disciples

La notion de 'despotisme légal' proposée par Le Mercier de La Rivière ne diffère guère sur le fond de celle de despotisme légitime de Quesnay⁵⁵ :

« Ce n'est donc que dans les Monarchies héréditaires qu'on peut trouver un véritable Souverain. Non pas cependant qu'il puisse arbitrairement renverser et changer les loix ; mais s'il ne le peut pas, c'est qu'il en est empêché par une puissance qui ne lui permet pas d'en avoir la volonté. Il n'existe point dans ses états, comme dans une Monarchie élective, une force factice et arbitraire placée en opposition avec son autorité : la force naturelle et despotique de l'évidence est la seule qui subsiste, et qui ne pouvant jamais contraster avec les intérêt du Souverain, ne peut jamais en contrarier les volontés » (Le Mercier de La Rivière [1767] 2001, 156-7).

Le choix de l'épithète 'légal' ou 'légitime' ne permet pas de différencier nettement les deux despotismes. Il trahit probablement la vision plus morale de Quesnay et celle plus juridique de Le Mercier de La Rivière⁵⁶. Ce qui les différencie, c'est peut-être le thème de la copropriété qui est davantage mis en valeur par Le Mercier de La Rivière ([1767] 2001, 157) : « Le droit de copropriétaire dans le Souverain est le droit de la souveraineté même. » Si l'idée de copropriété du produit net des terres n'est pas absente des écrits de Quesnay⁵⁷, le mot est, à notre connaissance, beaucoup moins employé, voire pas du tout dans « Despotisme de la Chine ». Quesnay en use pour justifier le rôle du monarque souverain, sujet sur lequel il s'en tient aux arguments traditionnels de la philosophie du droit naturel (protéger la propriété privée) : par exemple cette division du travail s'opère nécessairement parmi les propriétaires privés entre ceux qui se consacrent à l'administration

⁵⁵ Sur la comparaison entre le despotisme légal et le despotisme arbitraire, voir Herencia (2013).

⁵⁶ Selon le *Dictionnaire de Trévoux* (III, 1721, 1356-7 et 1366) 'légal' signifie ce « qui est selon les loix » et n'est pas arbitraire et 'légitime' ce « qui est selon les loix divines & humaines ; qui a les conditions requises par les loix ; qui est juste, équitable & fondé en raison. »

⁵⁷ Quesnay ([1767] 2005 II, 1026) écrit : « Le souverain ne pourrait [*sic*] prétendre à la propriété générale des terres de son royaume, car il ne pourrait par lui-même ni par d'autres en exercer l'administration ». Un grand territoire ne peut avoir un seul propriétaire, au contraire « la propriété doit être distribuée à un grand nombre de possesseurs intéressés à en tirer le plus grand revenu possible par l'administration la plus avantageuse qui assure à l'État une portion de ce revenu, proportionnellement à sa quantité, à ses accroissemens et aux besoins de l'État. »

de leur petit territoire privé et ceux qui sont chargés de les défendre, « une force et une garde assés [sic] puissantes et dirigées par l'autorité d'un chef » (Quesnay [1767] 2005 II, 1021-4).

En revanche, Mirabeau recourt à l'expression « copropriété de l'État » dans *Théorie de l'impôt* (1760, 293) et à cette formulation assez proche de celle de Le Mercier de La Rivière ci-dessus dans le *Supplément à la théorie de l'impôt* (1776, 275) :

« L'impôt n'est point contribution de la Nature ; il est le revenu de la Co-propriété de tous les fonds productifs de l'État, Co-propriété qui appartient à la souveraineté. Cette Co-propriété est sans juridiction sur les fonds, mais elle a sa part de droit sur la portion de Produit qui constitue le revenu. »

Le marquis fait également usage à quelques reprises de l'expression 'despotisme légal'⁵⁸. C'est également le cas de Nicolas Baudeau (1767c, XII) lorsqu'il propose aux lecteurs des *Éphémérides* un résumé de l'ouvrage de Le Mercier de La Rivière. Le résumé se concentre sur la défense de deux notions : le souverain héréditaire et le souverain copropriétaire, appelé ici par « souverain propriétaire à titre patrimonial » (ibid., 208). Baudeau écrit en effet que, si on se place, comme le fait Le Mercier de La Rivière, dans le cas d'un gouvernement naturel, alors il est possible de défendre l'idée « que les souverains sont vraiment des *despotes*, qu'ils peuvent tout ce qu'ils veulent pour leur bien, lequel se trouve inséparablement & manifestement attaché à celui des Nations qu'ils gouvernent » (ibid., 190). Reprenant la démarche de Quesnay, Baudeau retourne au sens originel du mot 'despote' qu'il exprime ainsi : « *Maître, propriétaire*, qui a le droit de jouir & d'ordonner, qui possède à titre patrimonial héréditaire » (ibid., 191).

« Dès qu'on a retranché l'idée honteuse & cruelle de *servitude*, écrit-il, un Souverain est un *despote* quand l'*autorité tutélaire* & la *force garantissante*, qui doivent défendre toutes les propriétés, forment son bien, son patrimoine, son héritage à lui seul, quand il a le *droit* d'en *user* comme les autres propriétaires ont le droit d'*user* de leurs biens, de leurs possessions, de leurs héritages » (ibid., 193, ital. dans le texte).

L'abbé ajoute un peu plus loin (ibid., 208) : Le despotisme est « légal, c'est-à-dire, qu'il n'est que pour garantir à chacun ses *propriétés* ; & pour donner la connaissance de l'ordre naturel & social, pour dissiper l'*ignorance*, & réprimer les *usurpations* ». Subséquemment, il tente de donner une justification de l'emploi du mot despote par Le Mercier de La Rivière :

« Il [Le Mercier de La Rivière] a pris exprès ce mot *despote* qui signifie maître & propriétaire, pour écarter ces systèmes inutiles, dangereux & contraires à l'ordre naturel, d'association, de mélange, d'opposition, des intérêts, des forces & des autorités, dont quelques auteurs modernes ont fait & font encore leur chimère favorite, sous le nom de balance des pouvoirs & de *contreforces* » (ibid., 205-6, ital. dans le texte).

⁵⁸ Voir Mirabeau (1769 V, 8 ; 1785 III, 214).

Le véritable ennemi, c'est bien la constitution mixte, non pas le despotisme arbitraire. Pourtant, dans *Première introduction à la philosophie économique des États policés* ([1771] 1911, 106, 160) Baudeau troque l'expression pour celle de « monarchie économique » qu'il oppose logiquement à « despotisme arbitraire » et « États mixtes ». La monarchie économique n'est pas sans rappeler le « gouvernement économique » des Maximes de Quesnay, institué pour faire respecter les lois naturelles et permettre le plus grand produit net possible. Le despotisme arbitraire est un gouvernement destructif de la propriété et de la liberté tandis que les États mixtes sont ces républiques aux constitutions mêlées fonctionnant grâce à des contrepoids ou des pouvoirs intermédiaires. Baudeau utilise l'expression « copropriété du revenu des terres » dans *Lettres d'un citoyen à magistrat, sur les vingtièmes et les autres impôts* (1768b, 210) mais, à notre connaissance, il ne semble plus guère l'employer dans son ouvrage de 1771, justifiant le revenu du souverain, non par une copropriété, mais par les trois devoirs d'instruction, de protection et de travaux publics qu'il doit remplir.

Du Pont place son opuscule, *De l'origine et des progrès d'une science nouvelle* (1768), dans la continuité de celui de Le Mercier de La Rivière et porte ce dernier dans l'immédiate suite des pères fondateurs, Quesnay, Gournay et Mirabeau. La cible n'a pas changé : c'est la thèse relativiste de Montesquieu selon laquelle « les principes de gouvernement changent selon la forme de la constitution » (Du Pont [1768a] 1910, 7), ce qui va à l'encontre de l'idée d'un ordre naturel. S'il maintient celle du souverain copropriétaire (ibid., 31), il ne fait cependant pas mention de l'expression 'despotisme légal'. Seule, une note en fin d'opuscule vient rappeler le mauvais usage que « quelques célèbres Modernes » ont fait du mot 'despote' (ibid., 35) en l'assimilant à un souverain arbitraire. Du Pont presse alors son lecteur de revenir à la « métaphysique de la langue » et au vrai sens du mot despote, celui très affadi que l'on trouve dans les dictionnaires : « celui qui peut disposer à son gré. » Et non pas celui qui croit disposer de tout et ne dispose de rien, car il est n'est que serviteur de ses serviteurs⁵⁹.

Quelques temps plus tard, Du Pont se rapprochera de Turgot qui, lui, récuse depuis le début l'expression et plus généralement le vocabulaire politique physiocratique : « Les Économistes ne peuvent se défaire de leur tic sur l'autorité tutélaire, laquelle déshonore leur doctrine et est l'inconséquence la plus inconséquente de leur dogme de l'évidence » ; le despotisme légal, « c'est la partie honteuse du système », écrira Turgot à Du Pont⁶⁰.

⁵⁹ Dans le « Discours de l'éditeur » qui ouvre le premier volume de *Physiocratie*, Du Pont emploie une expression plus neutre, « autorité, publique, tutélaire et souveraine » (Du Pont 1768b, xl), « autorité conservatrice des propriétés » (ibid., xliij) et justifie son instauration par une argumentation en termes de protection contre les usurpations et de division du travail. Le mot 'despotisme' apparaît une fois (ibid., lxvij-lxviii) : l'évolution humaine assise sur de institutions qui n'ont pas perpétué l'ordre naturel « rendit arbitraire & désordonné le despotisme des Souverains. »

⁶⁰ Lettres à Du Pont du 21 décembre 1770 et du 14 mars 1774 (in Turgot 1914-23 III, 398, 662).

« Quoique vous disiez, poursuit-il dans une autre lettre, *autorité publique* est le seul mot propre, le seul qui soit également juste dans tous les systèmes et surtout dans le vrai système. Les mots tuteur et protectrice sont impropres, tendant à hérésie, offensifs aux oreilles libres qui ne veulent ni tuteurs ni protecteurs, mais bien des gens d'affaires : receveurs, garde-bois, baillis, procureurs fiscaux, etc. ; qui dit tuteur dit mineur, qui dit protecteur dit protégé, ce qui fait deux corrélatifs distincts, dont l'un est subordonné à l'autre comme inférieur, comme le troupeau au berger, au lieu que le vrai rapport est celui du mandat au mandataire, ou au fondé de procuration, qu'il a choisi parce que cela lui convenait. Donc, il faut proscrire ce mot *tutelaire*, cachet de la secte économistique, en tant qu'elle est secte, c'est-à-dire en tant qu'elle a tort, car on en fait jamais secte parce qu'on dit vrai, mais parce qu'on dit faux » (ital. dans le texte)⁶¹.

C'est à un autre projet que Turgot et Du Pont s'attèlent, celui des « municipalités » ou des assemblées territoriales⁶². Ce projet, qui est une réponse à la théorie des contreforces, vise à instaurer un système d'assemblées représentatives qui établiraient un lien direct entre le souverain et son peuple, dans la mesure où leurs intérêts sont supposés à l'unisson. Ces assemblées remplaceraient à terme les pouvoirs intermédiaires (ministres, parlement, intendants, haute noblesse, lobbies commerçants et financiers, clergé, etc.) dont les intérêts sont, au contraire, supposés différents de ceux du peuple et du souverain. Ce qui précisément unifie le souverain et son peuple, c'est leur attachement commun et immédiat au sol national. Le droit d'élire et d'être élu serait ainsi confié à ces citoyens propriétaires entiers – au *pro rata* de la valeur de leurs terres ou de leurs immeubles urbains et du revenu net ou du loyer perçu –, mais aussi à ces citoyens fractionnaires qui par sommation de leurs fractions de propriétés acquerraient un droit de cité entier. Les assemblées territoriales s'échelonnant du village à la nation – l'assemblée inférieure élisant l'assemblée qui lui est immédiatement supérieure – auraient en charge un domaine de compétence limité (assiette et la répartition de l'impôt, travaux publics, police des pauvres, calamités) et délibéreraient à la « pluralité des voix » (Du Pont 1775 in Turgot 1914-23 IV, 613)⁶³. Ce domaine limité les empêcherait d'empiéter sur le domaine propre du monarque, mais de toute façon « les assemblées municipales, depuis la première jusqu'à la dernière, ne seraient que des assemblées municipales, et non point des États... elles n'auraient aucune autorité pour s'opposer opérations indispensables et courageuses que la réforme de vos finances exige [celles du roi] » (ibid., 619).

« Le gouvernement ne serait plus surchargé de détail. Il pourrait se livrer aux grandes vues d'une sage législation. Toutes les affaires particulières, celles des paroisses, celles des élections [villes], celles des provinces mêmes, se feraient toutes seules, par des gens qui en seraient les plus instruits, et qui décidant dans leur propre chose, n'auraient jamais à se plaindre » (ibid., 620).

⁶¹ Lettre à Du Pont du 25 mars 1774 (in Turgot 1914-23 III, 662-3).

⁶² Voir Baker (1987, 468-92), Faccarello (1998, 174-6), Charles et Steiner (1999, 121-33), Demals (2004, 315-7).

⁶³ Voir ce qu'écrivait déjà Turgot en 1751 (1913 I, 292, 612) : « Le monarque n'a point au fond d'intérêt à se mêler des détails du gouvernement municipal dans les lieux où il n'est jamais présent. »

Quant à savoir si le projet des assemblées territoriales est compatible avec la doctrine du despotisme légal, tout dépend ce que l'on entend par cette dernière expression. Si l'on s'en tient à la terminologie, Turgot rejette logiquement cette compatibilité. Si despotisme légal signifie simplement autorité tutélaire unique ou plutôt autorité publique unique, unité du pouvoir exécutif et du pouvoir législatif – au sens étymologique de porter les lois et non de les faire –, le projet est compatible, car les assemblées ne sont véritablement législatives : elles n'ont pas le pouvoir de la chambre britannique des Communes, elles ne traitent que de certaines questions économiques intérieures et ne sont pas concernées, par exemple, par les questions diplomatiques⁶⁴.

Du Pont, Turgot, mais aussi Mirabeau et Le Trosne ont imaginé un projet similaire⁶⁵. Quesnay, lui, ne s'y est intéressé qu'indirectement dans quelques notes aux manuscrits de Mirabeau⁶⁶. Le Mercier de La Rivière, semble-t-il, n'ouvre pas cette question des assemblées représentatives dans son ouvrage de 1767. Il faut cependant noter que, tout en maintenant sa vision monarchiste, il abandonne à la veille de la Révolution l'expression 'despotisme légal' qu'il avait inventée⁶⁷. Le terme 'monarchie' lui suffit désormais pour exprimer une autorité tutélaire, unique, absolue, instituée sur des « lois fondamentales et immuables » (ibid., 93). Ce qui différencie ce régime du despotisme qui est fondé sur la crainte – ceci rappelle curieusement Montesquieu –, c'est qu'elle n'est pas « arbitraire et sans bornes » (ibid., 94), mais aussi qu'elle demande à la nation de « s'assembler non en totalité... mais par des représentans choisis par elle [la nation] et chargés de ses instructions » (ibid., 99). Les assemblées – en fait des États généraux qui délibèrent par ordre – sont ici conçues comme un moyen pour le souverain de vérifier le degré de son union avec la nation. Dans la notice « Sur les Économistes » qu'il écrit en 1808, Du Pont relèguera rétrospectivement Le Mercier de La Rivière et Baudeau à la marge de l'école de Quesnay, dans une branche minoritaire arc-boutée sur la défense de l'absolutisme :

« M. Le Mercier de La Rivière et M. l'abbé Baudeau, ayant tous deux été aussi de cette École, y ont fait une branche particulière. Jugeant qu'il serait plus aisé de persuader un Prince qu'une Nation, qu'on établirait plus vite la liberté du commerce et du travail, ainsi que les vrais principes des contributions publiques, par l'autorité des souverains que par les progrès de la raison, ils ont peut-être trop accordé au *Pouvoir absolu*. Ils pensaient que les lumières générales lui fourniraient un suffisant régulateur, un contre-poids assez puissant » (Du Pont 1808, 315 ; ital. dans le texte).

⁶⁴ Comme l'écrit Du Pont (in Turgot 1914-23 IV, 575), le monarque « peut se regarder comme le législateur absolu et compter sur sa bonne nation pour l'exécution des ses ordres. »

⁶⁵ Voir Le Trosne ([1778] 1788 I, liv. V, chap. ii, 533-4).

⁶⁶ Voir par exemple Quesnay (1910, 27) : « Il faut pourtant de ces Assemblées [d'États], un Conseil aulique permanent et nombreux de toutes les classes, pour la direction générale du royaume. Sans quoi il est inutile de parler de monarchie ; car autrement la monarchie ne peut être qu'une folle le glaive à la main [i.e. laissée aux mains des nobles]. »

⁶⁷ Voir *Vœu d'un François* ([1788] 2011) et *Essais sur les lois fondamentales de la monarchie française* ([1789] 2011).

L'Ordre naturel et essentiel des sociétés politiques *et ses critiques*

La notion de 'despotisme légal' va susciter un lot de réactions. Celle de Diderot est l'une des rares favorables, du moins pendant une courte période, entre 1767 et 1769⁶⁸. Plusieurs lettres montrent l'intérêt de l'homme de lettres pour la politique physiocratique et la fascination exercée par Le Mercier de La Rivière et son ouvrage. Par exemple, cette lettre à Étienne-Noël Damilaville de juin ou juillet 1767 où il écrit : « Il [La Rivière] est le seul qui m'ait donné des idées claires » (*apud* Strenski, 1436) et cette autre lettre à Étienne-Maurice Falconet du 6 septembre 1768 où il écrit encore que l'économiste est supérieur à Montesquieu (Diderot 1876, XVIII, 274).

Pourquoi Diderot est-il dans un premier temps si élogieux de l'ouvrage de Le Mercier de La Rivière ? L'homme de lettres avoue maîtriser assez médiocrement les questions économiques et politiques qui lui paraissent plus difficiles « qu'un problème de calcul différentiel et intégral » (lettre à Damilaville juin ou juillet 1767, *apud* Strenski 1967, 1436) et croit enfin tenir un ouvrage capable d'exposer avec clarté et simplicité les lois fondamentales de l'économie et les vrais principes du gouvernement économique d'une nation. Il se trouve, tout d'abord, en accord avec le principe de la libre exportation des grains que lui-même défendra dans l'article « Laboureur » de l'*Encyclopédie* (Diderot 1876 XV, 408) :

« Les manufactures ne produisent que très-peu au-delà du salaire des hommes qu'elles occupent. Le commerce de l'argent ne produit que le mouvement dans un signe qui par lui-même n'a point de valeur réelle. C'est la terre, la terre seule qui donne les vraies richesses, dont la renaissance annuelle assure à un État des revenus fixes, indépendants de l'opinion, visibles, et qu'on ne peut point soustraire à ses besoins. Or, les dons de la terre sont toujours proportionnés aux avances du *laboureur* : ainsi la richesse plus ou moins grande des *laboureurs* peut-être une thermomètre fort exact de la prospérité d'une nation qui a un grand territoire ».

« Mais par quels moyens assurera-t-on la prospérité de l'État en favorisant l'agriculture ? Par quel genre de faveur engagera-t-on les hommes riches à consacrer à cet emploi leur temps et leur richesses ? On ne peut l'espérer qu'en assurant au *laboureur* le débit de ses denrées ; en lui laissant une pleine liberté dans la culture ; enfin, en le mettant hors d'atteinte d'un impôt arbitraire, qui porte sur les avances nécessaire à la reproduction. S'il est vrai qu'on ne puisse établir une culture avantageuse sans grandes avances, l'entière liberté d'exportation des denrées est une condition nécessaire, sans lesquelles les avances ne se feront point. »

Il acquiesce ensuite à la méthode de l'évidence :

« C'est [La Rivière] l'apôtre de la propriété, de la liberté et de l'évidence. De la propriété base toute loi ; de la liberté portion essentielle de la propriété, germe essentiel de toute loi ; de l'évidence unique contreforce de la tyrannie et source de repos. Jetez-vous bien vite sur ce livre. Dévorez-en toutes les

⁶⁸ Voir Strenski (1967).

lignes comme je l'ai fait. Sentez bien toute sa force logique, pénétrez-vous bien que ses principes tous appuyés sur l'ordre physique et l'enchaînement général des choses. »⁶⁹

Du reste, il perçoit cette méthode de l'évidence comme une spécificité de la science de l'économie politique qui la différencie très nettement des autres sciences. Selon les *Économistes*, écrit-il dans un commentaire qu'il fait sur les notes de Du Pont au discours de Beccaria paru dans les *Éphémérides* de 1769 :

« ... il en est de la science économique tout au rebours des autres sciences, où l'on passe de l'étude des faits particuliers aux maximes générales, au lieu que dans la science économique il faut laisser de côté les faits particuliers ; et partir des principes généraux qui ont par eux-mêmes toute la clarté dont nos connaissances sont susceptibles, et dont il n'est question que de tirer des conséquences justes » (Diderot, 1821 III, 318)⁷⁰.

Enfin, comme les *Économistes*, Diderot restreint la discussion sur la liberté au domaine civil, religieux et économique, pour la raison principalement qu'il accepte, comme ces derniers, l'autorité absolue du souverain. Il s'agit donc simplement de permettre l'exercice de ces droits individuels grâce à une protection par des lois civiles. A nouveau l'évidence, cette espèce de certitude logique qui confirme la méthode rationnelle et persuade l'opinion, émerveille Diderot :

« L'auteur [Le Mercier de La Rivière] s'entend très bien lorsqu'il réunit *l'évidence à la législation*, parce que ce n'est pas assez que des lois soient bonnes, il faut encore que la raison en soit bien connue, et que des lois bonnes et dont la raison est bien connue exigent un pouvoir coactif qui s'oppose aux passions » (lettre à Falconet, 6 septembre 1768, *apud* Strenski 1967, 1450).

Dans ces différentes lettres, Diderot fait allusion au despotisme dans son sens péjoratif traditionnel, mais jamais au despotisme légal. En revanche, l'expression n'a pas échappé à Friedrich Melchior Grimm (lettre du 1^{er} octobre 1767 ; in Grimm et Diderot 1879 VII) qui la résume ainsi : c'est une autorité au pouvoir illimité « qui ne peut cependant rien faire qui ne soit conforme au vœu de la loi » (ibid., 434). Mais la combat-il ? Il y voit plutôt une naïveté. C'est le résultat d'une outrance, écrit-il, les économistes ont exagéré des lieux communs, notamment celui-ci : convaincus de leur méthode l'évidence, ils en ont inféré qu'elle suffisait à garantir un gouvernement parfait et que le souverain qui la posséderait n'aurait plus rien à faire :

⁶⁹ Lettre à Falconet du 29 juillet 1767 (Diderot 1876 XVIII, 236). Voir aussi cet extrait : « Celui-là [La Rivière] qui a découvert le secret, le véritable secret, le secret éternel et immuable de la sécurité, de la durée et du bonheur des empires. C'est lui qui consolera de la perte de Montesquieu » (ibid.).

⁷⁰ Cf. ce passage de Du Pont dans les *Éphémérides* (1770 I, 47-8, ital. dans le texte) : « C'est uniquement dans cette vue que nous avons essayé de montrer qu'il faut une méthode toute différente pour étudier les sciences dont l'homme ne peut jamais savoir qu'une partie, ni l'apprendre que par la connaissance de beaucoup de faits particuliers, comme la *Botanique*, la *Chymie*, la *Physique générale*, & pour les Sciences qu'il peut embrasser toutes entières, & dont les premiers principes sont à portée, comme la *Science de l'Économie politique*. C'est dans cette vue que nous osons dire ce que nous pensons le beaucoup d'Auteurs qui ont une très grande réputation, & qui en auroient été dignes, s'ils avaient remonté jusqu'aux principes, & saisi par le tronc l'arbre des connaissances morales & politiques, au lieu de le prendre comme ils l'ont fait par les menues branches & par les feuilles. »

« Ce triste système de despotisme légal dirigé par l'évidence est né de l'exagération de lieux communs. On a dit que le gouvernement d'un despote éclairé, actif, vigilant, sage et ferme, était de tous les gouvernements le plus désirable et le plus parfait, et l'on a dit une vérité ; mais il ne fallait pas l'outrer. Moi aussi j'aime de tels despotes à la passion... Ce sont les despotes endormis sur le trône qui font le malheur des nations » (ibid., 435).

L'autre exagération des Économistes est de penser que, plus l'opinion est éclairée, plus le gouvernement est parfait.

L'Ordre naturel et essentiel des sociétés politiques est critiqué dans le *Journal de l'agriculture* de novembre 1767 par un commentateur anonyme dont l'objection principale porte sur la notion d'évidence : les Économistes font passer pour une évidence ce qui ne l'est pas, ils font croire que le seul gouvernement légitime et avantageux pour le peuple est celui qui concentre les pouvoirs législatif et exécutif. A la différence de Montesquieu qui s'était fait historien des gouvernements, Le Mercier de La Rivière se fait législateur et tente de « refondre tous les Gouvernemens, les jeter dans un même moule, quoique toute forme de gouvernement ne soit pas propre à tous pays », comme s'il s'adressait à « un peuple imaginaire » (Anonyme 1767, 143).

Béardé de l'Abbaye (1770, 21-32) émet le même genre d'objections : « M. Merc. ramène tout à l'évidence... l'univers entier suivrait ses loix, tout serait dirigé par elle, la législation de tous les peuples serait uniforme » (ibid., 23), « M. Merc. forme un gouvernement saint, des magistrats saints, des sujets saints, un souverain saint & tout cela doit être parfait & de la plus grande perfection possible. Son Système, dans ce sens, pourrait être envisagé, comme une théocratie sublime... & sa législation, comme un traité de morale divines, inconnue & impossible aux hommes » (ibid., 26-7). Enfin, Béardé de l'Abbaye, qui maintient la définition traditionnelle du despotisme comme gouvernement arbitraire, trouve contradictoire l'idée d'un despotisme qui serait soumis aux lois, ce serait, écrit-il, un « despotisme qui ne serait pas despotisme » : « Que n'appelle-t-il [Le Mercier de La Rivière] cela monarchie, comme tout le monde ? » (ibid., 28)⁷¹.

La critique de Rousseau, aussi défavorable que les précédentes, est surtout plus expéditive. Quelques lignes suffisent à son auteur pour rejeter le despotisme de l'évidence dans cette lettre à Mirabeau du 26 juillet 1767 :

« Je n'ai jamais pu bien entendre ce que c'étoit que cette évidence qui sert de base au despotisme légal, et rien ne m'a paru moins évident que le chapitre qui traite de toutes ces évidences. Ceci ressemble assez au système de l'abbé de Saint-Pierre qui prétendoit que la raison humaine alloit toujours en se perfectionnant, attendu que chaque siècle ajoute ses lumières à celles des siècles précédents. Ce raisonnement oublie que chacun se conduit très rarement par ses lumières et très fréquemment par ses passions. » (Rousseau 1932 XVII, 155-6).

⁷¹ Sur Béardé de l'Abbaye, voir Orain (2016). Mirabeau ([1763] 1764, xxxjx) emploie le mot 'théocratie' pour signifier que le « gouvernement parfait n'est pas d'institution humaine ».

Le rapprochement avec l'abbé de Saint-Pierre est judicieux, Forbonnais le fera également (nous y reviendrons).

La critique de Mably se situe dans la même veine. Elle se déroule en une série de lettres aux *Éphémérides* regroupées sous le titre *Doutes proposés aux philosophes économistes* (1768). S'il est permis de les résumer ainsi, ces lettres dévoilent deux doutes. Le premier porte sur la méthode, le second sur la nature du pouvoir. Mably conteste l'évidence comme méthode de la connaissance – « la baguette magique de l'évidence » (Mably 1768 lettre 2, 55) –, il conteste cette définition de l'ordre social comme branche de l'ordre naturel ou physique de l'univers, il conteste enfin que cet ordre soit régi par des lois immuables et naturelles. Il perçoit donc la conception de La Rivière comme naturaliste. A la différence, Mably propose une explication des sociétés qui recourt à l'histoire et l'expérience historique, plus précisément une histoire des peuples, remplie de contingences, jamais entièrement maîtrisée par les hommes, mais cependant méthodologiquement nécessaire⁷². L'histoire apprend qu'il y a des limites à la raison, du fait du jeu des passions (ce qui rejoint la critique *supra* de Rousseau) :

« Nos philosophes ont-ils besoin de considérer l'homme comme un être doué d'intelligence ? Ce n'est plus alors un animal vorace qu'on nous présente : c'est un ange qui a le bonheur de ne pouvoir résister à la force de l'évidence. L'évidence paraît, et les passions se taisent respectueusement. Plût au ciel que cela fût vrai ! Mais par malheur, l'histoire du genre humain ne réfute que trop complètement ces agréables rêveries » (Mably 1768, lettre 2, 53).

Les Économistes confondent les vérités morales et les vérités géométriques, ils oublient que les géomètres « raisonnent sur les objets simples » et que les moralistes méditent sur des « questions très compliquées » Mably 1768 (lettre 2, 56-7). Dans le domaine moral et politique, ce qui est manifeste, n'est pas le gouvernement de l'évidence, mais celui des opinions, des modes et des coutumes. Les Économistes haïssent l'opinion, ils y voient une source d'erreur et de versatilité. L'opinion exerce même une sorte de despotisme selon eux. Le Mercier de La Rivière ([1767] 2001, 75) n'écrit-il pas que « chaque homme est ... sur la terre un petit Royaume gouverné despotiquement par l'opinion ». Mably lui objecte qu'en morale et en politique les esprits n'ont pas une tendance naturelle à se laisser gouverner par l'évidence, mais au contraire par l'opinion, de telle sorte que le mouvement des sociétés ressemble plus à des opinions qui se combattent et se succèdent les unes les autres. Du reste, si l'on était sûr que l'évidence pouvait vaincre les opinions, les passions et les préjugés, alors toutes les formes de gouvernement seraient bonnes pourvu que le législateur soit capable de recevoir cette connaissance évidente. Mais Le Mercier de La Rivière pense curieusement que cette évidence a besoin d'être soutenue par un despotisme particulier.

⁷² Du Pont (1775, in Turgot 1914-23 IV, 575, ital ; dans le texte) défendra une conception opposée : « Les *droits des hommes* réunis en sociétés ne sont pas fondés sur leur histoire, mais sur leur nature. »

La deuxième critique vise le projet politique physiocratique, imaginé de bonne foi, mais dangereux. Ce projet, aux yeux de Mably, vise à clore le débat politique et constitutionnel par l'instauration d'un gouvernement de la raison et de l'évidence, qui réformerait la société en l'examinant du seul point de vue de l'économie et particulièrement de l'agriculture. Précisément, ce que Le Mercier de La Rivière appelle despotisme légal consiste à mettre les lois au service d'une branche particulière de l'État, l'économie, et de réduire la politique au produit net :

« Toute leur politique se réduit au produit net des terres, au revenu disponible. La société est parvenue au dernier terme de la perfection, si ses récoltes sont aussi abondantes qu'elles peuvent l'être : voilà la source du droit naturel, du droit public et du droit politique des nations. Hélas ! Monsieur, vous établiriez dans un royaume tous vos principes d'agriculture et de commerce, que je crois très vrais et très excellents, qu'il resterait encore bien d'autres causes de malheurs parmi les hommes » (Mably 1768 lettre 2, 52-3).

C'est donc une erreur de croire qu'une agriculture prospère, mesurée par la grandeur de son produit net, est la cause d'un bon gouvernement arrivé au terme de la perfection. Elle n'en est que la conséquence.

Mably conclut sa critique sur une défense de la constitution mixte ou de ce qu'il appelle les « gouvernements modérés » (ibid. lettre 9, 265). Cette défense, qui se situe à mi-chemin entre Rousseau et Montesquieu, est une justification des contreforces considérées comme un puissant « artifice politique » de contention et de compensation des passions :

« Les contre-forces en politique, sont établies, non pas pour priver la puissance législative et la puissance exécutive de l'action qui leur est propre et nécessaire, mais afin que leurs mouvements ne soient ni convulsifs, ni peu médités, ni trop rapides, ni trop prompts. On établit des puissances rivales pour que les lois aient un pouvoir supérieur à celui des magistrats, et que tous les ordres de la société aient des protecteurs sur lesquels compter. On établit un gouvernement mixte pour que personne ne soit occupé de ses seuls intérêts particuliers, et qu'étant obligé de les concilier avec les intérêts particuliers des autres, chaque membre de l'État travaille malgré lui au bien public » (Mably 1768 lettre 10, 295-6).

La modération, Mably la revendique en matière de liberté du commerce. Dans *Commerce des grains*, Mably ([1794-95] 1977, 294-5) oppose Gournay et Quesnay sur cette matière. Il y écrit que l'intendant avait reconnu à la fin de sa vie que le commerce n'était pas la « partie principale du gouvernement » et que la liberté ne devait pas devenir une licence, c'est-à-dire un excès, tandis que le docteur s'écartant de cette position prêchait une « liberté sans bornes » et, par son Tableau, faisait dériver la politique de l'économie. Ce plaidoyer pour une liberté économique modérée est un plaidoyer pour le système des contreforces : pour Quesnay et les Économistes, ce système revient à donner du pouvoir à l'opinion publique, qui n'est pas forcément éclairée, ou bien à des factions et des lobbies qui ne recherchent que

leurs intérêts exclusifs ; pour Mably, ce système met des bornes à la liberté de chacun l'empêchant de devenir une licence ou un abus.

Contre le despotisme de l'économie, Mably rejoint des thématiques que l'on peut qualifier de républicaines : « Tout État qui regardera les richesses comme le principe et la mesure de sa sûreté, est un État perdu, ou va l'être, s'il a un ennemi assez sage pour penser que les vertus militaires et civiles sont seules la cause des succès et le vrai rempart du royaume » (Mably 1768 Lettre 9, 279-80). Le Mercier de La Rivière ([1767] 2001, 157-8) écrivait, lui, que les richesses sont « le principe et la mesure de la puissance qui fait la sûreté de la souveraineté ».

III. La politique des Économistes vue de Grande-Bretagne

Smith

De même qu'ils n'ont pas prêté grande attention au Tableau économique, de même les lecteurs britanniques de la physiocratie, à quelques exceptions près, n'ont pas fait grand cas de la doctrine du despotisme légal. Dans le chapitre de *Wealth of Nations* qu'Adam Smith consacre au système agricole des Économistes français, la question cruciale est manifestement celle de la stérilité de la manufacture et du commerce. Smith cherche à se démarquer d'un système, libéral comme le sien, qui sous-valorise le rôle économique de ces activités, propose subséquentement – ce qui est son erreur profonde – une vision déséquilibrée de la société de marché qui finalement empêche « l'établissement d'une justice parfaite, d'une liberté parfaite, et d'une égalité parfaite » entre les différents ordres d'individus⁷³. Le système est néanmoins évalué selon un second critère, la capacité de ce système à promouvoir la liberté économique la plus étendue. Or, c'est bien ce que propose le Tableau économique, remarque Smith : non seulement, par quelques formules arithmétiques, Quesnay établit un lien entre le plus haut degré d'abondance d'une nation et l'entière liberté économique, mais encore il examine les circonstances qui entraîneraient le déclin de cette nation. Quesnay, note-t-il, mène son examen à la manière d'un médecin, en supposant qu'à l'instar du corps humain le corps politique ne peut être préservé ou vivifié que sous un régime précis et absolu de diète et d'exercice et que toute entorse à ce régime aggraverait la maladie. Il pense donc, continue-t-il, qu'un corps politique ne prospère que sous un régime de parfaite liberté et de parfaite justice et que ce régime doit être appliqué dans son intégralité. Il n'imagine pas que les actions des individus pour améliorer leur condition puissent être un principe aussi efficace, quoique plus graduel, pour atteindre cette prospérité ou corriger les effets nuisibles d'un mauvais système d'économie politique :

⁷³ « The establishment of a perfect justice, of perfect liberty, and of perfect equality » (Smith [1776] 1976, liv. IV, 669).

« He [Quesnay] seems not to have considered that in the political body, the natural effort which man is continually making to better his own condition, is a principle of conservation capable of preventing and correcting in many respects, the bad effects of a political œconomy, in some degree, both partial and oppressive » (Smith [1776] 1976, liv. IV, 674).

Cette phrase signifiante est la seule et lointaine allusion à la politique physiocratique. Smith précise que Le Mercier de La Rivière est le meilleur et le plus clair exposant de cette politique, mais il ne fait aucune mention du despotisme légal. Il nous dit implicitement que les Économistes raisonnent comme si l'entière liberté du commerce ne devait s'appliquer que par le sommet de la société, d'un seul mouvement, et n'imaginent qu'elle pourrait être le résultat de l'action des individus eux-mêmes dans leur quête pour l'amélioration progressivement de leurs conditions, quelle que soit le gouvernement et son action⁷⁴.

*Stewart, Mill et McCulloch*⁷⁵

Dugald Stewart est surtout connu du lectorat francophone pour son *Account of the Life and Writings of Adam Smith* qu'il publie en 1794. Ce court texte qui est une défense du système de la liberté naturelle lui fournit aussi l'occasion de comparer ce système et celui des Économistes français. La comparaison tourne sans l'ombre d'un doute à l'avantage du système de Smith, plus ancien de quelques années, et, plus généralement, de la réflexion économique britannique considérée depuis le début des temps modernes comme antérieure et supérieure à celle française⁷⁶.

Stewart est un bon connaisseur de la littérature des Économistes français. Il mentionne l'article « Existence » de Turgot paru dans l'*Encyclopédie, Mémoires sur la vie et les ouvrages de M. Turgot* de Du Pont (1782) et *Vie de M. Turgot* par Condorcet (1786) dès son premier grand ouvrage, *Elements of the Philosophy of Human Mind* (1792). Dans la seconde édition du même ouvrage (1802), il fait référence à *L'Ordre naturel et essentiel des sociétés politiques* de Le Mercier de La Rivière et à *Physiocratie* de Du Pont. Enfin, dans ses *Lectures on Political Economy* (1800-9) il mentionne les *Réflexions sur la formation et la distribution des richesses* de Turgot et *L'Ami des hommes* de Mirabeau. Cette bibliographie explique la définition large des Économistes qu'il propose à son lecteur dans les *Elements* (1792-1827). Ce sont avant tout des théoriciens de l'ordre naturel, considéré comme un ordre préétabli dont les sociétés humaines historiques se sont souvent écartées et consécutivement comme une cause finale vers laquelle elles doivent tendre à nouveau :

« [S]ous ce titre d'économistes, je n'entends pas seulement les disciples de Quesnay, mais tous les écrivains français qui, à peu près dans le même temps, s'occupèrent de l'ordre naturel des sociétés,

⁷⁴ Sur la comparaison entre le despotisme et légal et la science smithienne du législateur, voir Ravix (2005, 488-93).

⁷⁵ Voir Demals et Hyard (2007, 2016).

⁷⁶ Voir la synthèse éclairante de Winch (1994).

c'est-à-dire de cet ordre que la société politique prendrait d'elle-même graduellement, dans la supposition où les lois n'auraient absolument d'autre but que de protéger les droits naturels des individus, et de laisser à chacun la liberté de chercher son intérêt à sa manière, sous la seule condition de respecter les droits des autres ... C'est uniquement faute d'une expression plus convenable que j'ai désigné ces divers écrivains sous le nom d'économistes. C'est dans cette acception étendue que ce mot est généralement entendu en Angleterre ... Les liaisons de M. Turgot et de M. Quesnay et la conformité de leurs opinions sur les principes fondamentaux de la législation, me justifieront, j'espère, d'avoir placé le premier parmi les économistes» (Stewart 1792-1827 I, 419, note N ; ital. dans le texte).

Quesnay est naturellement inclus dans cette définition large, Stewart ne l'ignore pas, mais il le fait passer au second plan. Les meilleurs représentants de ce courant de pensée sont, selon lui, Turgot et Condorcet. *Lato sensu*, les Économistes sont redevables d'avoir donné naissance à une science nouvelle et dégagé quelques uns de ses principes fondamentaux. Toutefois, Stewart précise que son intérêt pour les Économistes français ne va pas jusqu'à l'adhésion à « tous les dogmes » et il doute même de la perfection de leur système (Stewart 1792-1827 I, 187-8).

La qualité première du système des Économistes, écrit-il, c'est d'avoir cherché à déterminer un « état de perfection idéale dans l'ordre politique » (Stewart 1792-1827 I, 187) qui ne soit pas une utopie, qui ne repose pas sur cette « supposition que l'ordre social est en son entier un produit de l'art humain » (Stewart 1792-1827 I, 188), c'est-à-dire qui ne soit pas une construction artificielle. Leur innovation, c'est d'avoir pensé le nouvel ordre politique, non pas à partir de la politique, mais à partir de l'économie. En second lieu, ce système n'a pas pour but de proposer un « ordre politique immédiatement réalisable dans l'état actuel de l'Europe » (Stewart 1792-1827 I, 191), mais simplement d'indiquer une direction, un état vers lequel la société doit tendre, sans transformation brutale de la constitution. Cet argument est repris dans l'*Account* de 1794 :

« ... les ouvrages des Smith, des Quesnai, des Turgot, des Campomanes, des Beccaria, et autres, tendent à améliorer l'état social, non en traçant des plans de constitutions nouvelles mais en éclairant la politique des législateurs existants. De telles spéculations ... ne tendent point à ébranler les institutions établies, ou à enflammer les passions de la multitude » (Stewart [1794] 1797, 92-3).

Replacé dans son contexte, cet argument avertit de se méfier des gouvernements populaires qui, inspirés par un idéal démocratique, finissent par se transmuier en gouvernements de la multitude⁷⁷. Dans les *Lectures on Political Economy*, Stewart revient sur la nécessité de distinguer l'étude de l'économie politique de celle des constitutions :

« Some knowledge of Political Economy is indispensably necessary to enable us to appreciate the different Forms of Government, and to compare them together, in respect of their fitness to accomplish the great ends to which they ought to be subservient: whereas Political Economy may be

⁷⁷ « La plupart des révolutions de ces républiques [antiques] naquirent des luttes des démagogues qui excitaient les passions de la multitude en vue de leurs intérêts et de leur ambition » (Stewart 1792-1827 I, 199).

studied without any reference to constitutional forms; not only because the *tendency* of laws may be investigated abstractedly from all consideration of their *origin*, but because there are *many* principles of Political Economy which may be sanctioned by governments very different in their constitutions; and *some* so essentially connected with the happiness of society that no Government can violate them, without counteracting the very purposes for which Government is established” (Stewart [1800-9] 1854-60 VIII, 24-5 ; ital. dans le texte).

La position du philosophe écossais peut se résumer ainsi. La quête vers un meilleur ordre social et politique passe, non pas par la recherche d’un nouveau projet de constitution, mais par une diffusion graduelle des connaissances, en particulier de la connaissance des lois et principes de l’économie politique, qui sont essentiellement des principes de liberté, découverts par l’économie politique de façon générale au milieu du 18^e siècle et par les Économistes français en particulier. Sur ce point, Stewart s’accorde avec ces derniers. Il suggère même qu’en cette matière il faut inverser la relation communément admise entre l’économie politique et la politique : « ... it would be better to *invert* the arrangement commonly followed, by beginning first with the *Principles of Political Economy*, and afterwards proceeding to the Theory of Government » (ibid., 21 ; ital. dans le texte). Et c’est ainsi qu’il agence ses *Lectures*.

Mais voici deux objections adressées spécifiquement aux Économistes français. Premièrement, ces lois et ces principes ne se restreignent pas, comme le pensaient les Économistes, au domaine de la richesse et de la population (« *Wealth and Population* », « *resources of a State* », ital. dans le texte), elles concernent aussi le bonheur et le progrès de la société politique (« *happiness and improvement of Political Society* » (ibid., 9-10). Deuxièmement et contrairement à ce que les Économistes prétendaient, les vues éclairées de l’économie politique ne permettent pas de déterminer la constitution politique parfaite, car elles sont applicables à différentes formes (tolérables) de gouvernement, et non pas à une seule. Ainsi, quel que soit le gouvernement, leur diffusion fait pénétrer l’idée qu’il peut exister des intérêts privés qui soient éclairés, capables de dépasser leur « partialité » pour converger vers d’autres intérêts et former un intérêt supérieur. C’est précisément ce que l’économiste politique a pour tâche de faire comprendre au législateur :

« In the midst of this conflict of contending interests and prejudices, it is the business of the Political Economist to watch over the *concerns of all*, and to point out to the Legislator the danger of listening exclusively to claims founded in local or impartial advantages » (ibid., 12 ; ital. dans le texte).

La politique spéculative ou théorique⁷⁸ devient ici une réflexion secondaire, qu’il faut entreprendre une fois que les vues de l’économie politique sont bien installées dans la société. Smith avançait que l’économie politique était une branche de la science du législateur, mais ne précisait pas clairement les rapports au sein de celle-ci entre l’économie et la constitution. Stewart conserve l’idée

⁷⁸ Ce que Stewart ([1800-9] 1854-60, 29, ital. dans le texte) appelle « *Theory of Government and Forms of Administration, that is, Politics proper* ».

académique d'une économie politique comme « particular department of Political Science » (ibid., 10), mais il soutient, d'une part, que l'économie politique constitue une sorte de prérequis de la politique spéculative et, d'autre part, que d'après ses objets – richesse, population et bonheur –, elle est considérée comme un prolongement de la philosophie morale et de la philosophie de l'esprit⁷⁹. Du point de vue de la politique spéculative, le seul point qui présentement importe, c'est de promouvoir une certaine représentation politique du peuple dont on recherche les conditions du bonheur. C'est ce que fait la constitution mixte anglaise malgré ses imperfections, c'est ce qui manque à la constitution physiocratique. Voilà le principal grief adressé au système des Économistes :

« La *théorie du gouvernement* que professent ses partisans a incontestablement la plus dangereuse tendance; car ils recommandent, dans les termes les plus forts et les moins ménagés, le plus absolu despotisme, et réproouvent formellement toute espèce de limite à l'autorité du souverain ... La vérité est que les disciples de *Quesnay*, sans aucune exception, ont porté le zèle en faveur de la monarchie, ou de ce qu'ils appellent *l'unité de législation*, à un tel excès, qu'ils ne parlent qu'avec mépris de tous les établissements qui accordent quelque espèce d'influence législative aux représentants du peuple. D'un côté, l'évidence de leur système leur paraissait telle, qu'ils jugeaient impossible que les rois ne comprissent pas que leurs intérêts s'identifiaient avec ceux de leurs peuples. De l'autre, ils pensaient que ce n'est qu'à la faveur du gouvernement ferme et stable d'une suite de rois assis sur un trône héréditaire, libres des préjugés des assemblées populaires et étrangers à leurs petits intérêts, que l'on peut espérer d'approcher d'une manière constante, graduelle et systématique, vers la perfection des lois et du gouvernement. La première maxime de *Quesnay* établit, comme un principe fondamental, que l'autorité souveraine ne doit être soumise à aucune gêne ni limite constitutionnelle, et qu'elle doit être placée dans les mains d'une seule personne. La même doctrine a été maintenue par tous ses disciples. Aucun ne l'a exposée d'une manière plus formelle et plus détaillée que *Mercier de la Rivière* » (Stewart 1792-1827 I, 196 n.1, ital. dans le texte).

La critique de la théorie physiocratique du gouvernement se fait ici au nom d'une liberté particulière négligée par celle-ci, la liberté politique, or cette liberté est l'un des moyens pour atteindre l'objet ultime de la législation, à savoir le bonheur (Stewart [1800-09] 1854-60 VIII, i, 23).

James Mill est, comme McCulloch, un de ces écrivains formés dans les universités écossaises qui se sont tournés vers Londres plutôt que vers Edimbourg ou Glasgow. Défenseur du système de la liberté naturelle de Smith, il commet un pamphlet, *Commerce defended* ([1808] 1965), prenant pour cible William Spence, détracteur présumé de la liberté du commerce, apôtre supposé du système des Économistes, de surcroît supplétif de l'aristocratie foncière⁸⁰. Dans ce pamphlet, Mill s'attache à exonérer les agents du commerce, quels qu'ils soient, des difficultés économiques de la Grande-Bretagne pour les reporter sur les mauvaises politiques, non libérales, du gouvernement en place. Dès ce moment, si cela ne l'était déjà pas auparavant, le rejet de l'économie politique physiocratique est

⁷⁹ Ce point est développé par Haakonssen (1996, 226).

⁸⁰ Voir Spence (1807).

chez lui ferme et définitif. Mill ne réexamine la doctrine physiocratique qu'une décennie plus tard, à travers deux articles qu'il écrit pour l'*Encyclopædia Britannica*, « Economists » (1819) et « Government » (1820).

Ce réexamen comporte deux éléments remarquables. Le premier concerne l'histoire de ce courant de pensée. Si Mill emprunte aux notices publiées par Du Pont dans les *Éphémérides* (1769) l'idée d'une école à deux têtes, Gournay et Quesnay, c'est bien au premier qu'il accorde une préséance en raison, d'une part, de l'antériorité de sa défense du laissez faire et, d'autre part, de sa plus grande proximité avec les auteurs commerciaux britanniques qui, selon lui, sont de toute évidence les premiers et véritables défenseurs de la liberté économique⁸¹. Quesnay est décrit sous trois traits : (i) c'est un médecin venu tardivement à l'économie politique, sans avoir de connaissances préalables sur le commerce ; (ii) ses raisonnements sont simples et rigoureux, mais certaines conclusions sont erronées ; (iii) il a regroupé autour de lui des propagandistes qui ont refermé la doctrine sur elle-même et l'ont sclérosée. Ainsi, la pensée des Économistes est si uniforme qu'un seul ouvrage la résume, *L'Ordre naturel et essentiel des sociétés politiques*.

Le second élément concerne la théorie politique physiocratique que Mill trouve bien plus intéressante que l'économie politique physiocratique. Que ce soit dans l'histoire de l'économie politique, très élogieuse envers les écrivains britanniques promoteurs de la liberté économique, qu'il vient esquisser, ou dans son pamphlet contre Spence en 1808, très hostile au retour d'une société plus agricole que commerçante et dirigée par une aristocratie foncière, Mill se révèle un ardent défenseur du commerce et de ses agents, commerçants et manufacturiers, qu'il nomme les « commercial men » (Mill [1808] 1965, 113). Ces agents sont porteurs de progrès et de liberté, non seulement pour eux mêmes, mais « lower orders » (ibid., 114) qu'ils emploient. Mais ils n'exercent cet effet positif sur la société que dans la mesure où leurs actions privées et publiques promeuvent la liberté économique et n'imitent pas celles de l'aristocratie foncière toujours concentrée sur la défense de ses intérêts exclusifs. Les *commercial men* forment une partie non négligeable du « middle rank » ou de la « middling class », c'est-à-dire cette partie supérieure du peuple qui, à la différence de l'aristocratie foncière, ne tire pas son aisance matérielle et son instruction de sa naissance et cultive certaines valeurs (« wisdom », « ability », « virtue » selon Hume)⁸². Mill vient de désigner ici son ennemi

⁸¹ Cette idée de l'antériorité des auteurs britanniques dans la naissance de l'économie politique entendue comme promotion du laissez faire est déjà présente dans l'*Account* de Stewart.

⁸² Le *middle rank* et ses expressions voisines sont une distinction très caractéristique des Lumières écossaises. Dans l'essai « Of the Middle Station of Life », Hume ([1742-77] 1985, 546) le définissait ainsi : « The Great are immers'd in Pleasure ; and the Poor too much occupy'd in providing for the Necessities of Life, to hearken the calm Voice of Reason. The Middle Station ... that a Man, plac'd in it, can, with the greatest Pleasure, consider its own Happiness, and reap up a new Enjoyment, from comparing his Situation with that of Persons above or below him. » Millar ([1787] 1803 IV, 205, 212, 314) associe le *middle rank* au progrès de la civilisation. Dans le même sens, Mill (1811, 417) écrit : « It had no effect in the rude state of society, and increases as the benefits of the civilization increase. » Mill confie à Ricardo l'influence que cet ouvrage de Millar a exercé sur sa pensée et lui en recommande la lecture (lettre du 19 octobre 1817, in Ricardo 1962 VII, 197).

politique, l'aristocratie foncière, une aristocratie qui défend ses intérêts exclusifs et forme des coalitions pour influencer sur la législation en sa seule faveur, comme l'illustrent les *Corn laws*.

Mill retire du fonctionnement de la constitution mixte britannique qu'elle est gangrenée par le mal aristocratique⁸³ et c'est sur cette base anti-aristocratique qu'il lit l'ouvrage de Le Mercier de La Rivière. Cet ouvrage lui fournit en effet des arguments contre le système des contreforces. Ce système ne parvient pas à produire ses bons effets supposés, à savoir un juste équilibre entre les intérêts parce que les majorités qui se dessinent ne reflètent que la mainmise d'un « intérêt sinistre » (Mill 1820, 8) ou d'une ligue d'intérêts sur la décision publique. Ce phénomène tient à une tendance psychologique naturelle des hommes que Le Mercier de La Rivière ([1767] 2001, 46, 130) avait perçue : la recherche du maximum de plaisirs et d'avantages, la revendication des droits pour soi, mais jamais des devoirs, etc. Mill (1820, 4, 11, 15) pousse en quelque sorte cette tendance à son point extrême en rendant la passion acquisitive insatiable et en ne traçant aucune limite à la possession des richesses.

Mill se sert donc de l'une des critiques que Le Mercier de La Rivière adressait à la constitution mixte : dans une assemblée tout groupe ne cherchera qu'à défendre ses intérêts et mettre les intérêts des autres au service des siens propres (La Rivière [1767] 2001, 143-4). Dès lors, comment croire que les forces morales agissent comme des forces physiques, c'est-à-dire en direction de l'équilibre et de la stabilité ? « S'il y a trois pouvoirs, écrit-il, comment est-il possible d'empêcher que deux entre eux se combinent pour détruire le troisième ? »⁸⁴.

La critique de Le Mercier de La Rivière visait autant l'aristocratie que la démocratie qui, par le tumulte qu'elle engendre, se révèle un gouvernement instable. Mais, d'une part, Mill n'en exploite que la visée anti-aristocratique et, d'autre part, il confond l'aristocratie et la monarchie sous le même défaut. Pourquoi le souverain et l'aristocrate n'auraient-ils pas les mêmes penchants naturels que les autres hommes, pourquoi eux seuls seraient-ils capables réfréner leurs désirs⁸⁵. De ce point de vue, il n'y a pas de différence entre le gouvernement d'un seul et le gouvernement de plusieurs. Le monarque peut être despotique et ne pas trouver sa propre limite, de même l'aristocrate britannique, qui a reçu la meilleure éducation, pousse quelquefois son appétit jusqu'à pratiquer l'esclavage dans les colonies⁸⁶ (Mill, 1820, 16).

Le bon gouvernement est-il celui de l'évidence ? Mill répond que si l'évidence était pourvoyeuse de bonnes lois, alors les magistrats qui sont dotés de la meilleure connaissance des lois devraient se

⁸³ Cf. la vision différente de Smith ([1776] 1976 I. xi. p 10 ; 267) sur la relation des classes à l'intérêt national.

⁸⁴ « If there are three powers, how is it possible to prevent two of them from combining to swallow up the third ? » Mill (1820, 19).

⁸⁵ « ... there is not in the mind of a King, or in the minds of an Aristocracy, any point of saturation of desire » Mill (1820, 13).

⁸⁶ « ... the ruling One, or the ruling Few, would, if checks did not operate in the way of prevention, reduce the great mass of people subject to their power, at least to the condition of negroes in the West Indies », Mill (1820, 16).

voir confier le pouvoir législatif plutôt que le souverain unique qui en est moins bien doté. Les Économistes auraient dû unir les pouvoirs législatif et judiciaire.

Le bon gouvernement est-il le despotisme légal ? Mill ne mentionne cette expression à aucun endroit de ses deux articles et il est manifeste qu'il n'imagine pas autre chose qu'une autorité tutélaire unique rassemblant les pouvoirs exécutif et législatif, bref une monarchie absolue, certainement pas un gouvernement despotique, suivant la définition qu'il peut donner à cette épithète. Mill cherche à combattre les deux piliers sur lesquels repose cette monarchie absolue : l'union des pouvoirs exécutif et législatif et la copropriété du produit net. Tout d'abord il rejette l'idée selon laquelle l'autorité tutélaire unique serait l'aboutissement nécessaire de la réunion des volontés individuelles. Ces volontés réunies formeraient ainsi une volonté nationale, comme des forces individuelles trouvent leur cohésion dans une force publique nécessairement unique. Si le bon gouvernement est celui qui est le plus avantageux à la nation, réplique Mill, pourquoi confier le pouvoir législatif au monarque, plutôt qu'à la nation elle-même ? Dans leur souci justifié d'éradiquer les pouvoirs intermédiaires, les Économistes ont recherché une forme simple de gouvernement qui mettrait en relation directe le souverain et son peuple. Le souverain ne tirerait ainsi sa légitimité et son pouvoir que de la réunion des volontés des individus, mais ceux-ci n'auraient comme seule caractéristique que d'être de propriétaires de terres. Réalisant la force publique dont les propriétaires de terres ordinaires ont besoin, le souverain serait lui-même copropriétaire du produit net, il s'établirait alors une parfaite communauté d'intérêts entre celui-ci et ceux-là, car chacun tirerait avantage de la croissance du produit net. Mill récuse cette supériorité politique accordée à la propriété foncière – qui n'est à ses yeux rien d'autre qu'une aristocratie –, car il existe d'autres formes de propriétés toutes aussi légitimes et profitables ; consécutivement il rejette la thèse de la copropriété du produit net. En fin de compte, Mill trouve les Économistes peu cohérents, car de deux choses l'une : si la nation est éclairée suffisamment pour légiférer, elle n'aura pas besoin d'un monarque pour la guider et sera suffisamment forte pour garder ses lois ; si elle ne l'est pas, le monarque, privé de cette force conférée par la nation, sera inefficace et à la merci des pouvoirs intermédiaires qu'il combat.

Mill n'entrevoit pas d'autre solution que de confier les pouvoirs législatifs et exécutifs à la nation. Pour cela il lui faut parer une objection : la nation et le peuple sont-ils capables d'agir positivement selon leurs intérêts ? Mill est bien sûr conscient que la nation est peu éclairée, qu'elle méconnaît généralement ses intérêts, qu'elle agit ou réagit par tumulte et que de surcroît son grand nombre l'empêche d'être représentée dans sa totalité. Il atténue cependant cette difficulté en ajoutant que, même peu instruit, le peuple agit aussi par prudence ; s'il se trompe en effet, il s'aperçoit vite de ses erreurs car il en supporte immédiatement les conséquences (Mill, 1820, 40). Mill maintient donc l'idée d'un système représentatif qui permettrait au peuple de défendre ses intérêts. Mais quels en seraient les représentants ? Tout naturellement la *middle class*, cette partie supérieure du peuple, instruite, porteuse de certaines valeurs morales et capable de comprendre les intérêts du *lower rank*.

Les *commercial men* correspondent-ils parfaitement à cette *middle class* ainsi décrite ? William Cobbett (*apud* Mill [1808] 1965, 111) décrit les commerçants comme des « locustes » dévastant l'Angleterre et le « commercial system » comme le plus oppressif de tous les systèmes possibles (« most oppressive of all possible systems »). Mill est conscient que, dans les assemblées britanniques, ces *commercial men*, souvent inspirés par le système mercantile, se comportent comme l'aristocratie foncière et forment des coalitions qui ne servent qu'à défendre leurs intérêts exclusifs. C'est, rétorque-t-il à Cobbett, le comportement aristocratique qui est condamnable, qu'il vienne de la terre ou de l'argent, non le commerce lui-même. Le commerce n'est pas responsable de la mauvaise législation et de la mauvaise gestion des ministres (« political misconduct », *ibid.*). Si les riches marchands peuvent avoir les mêmes défauts – l'appétit démesuré – que l'aristocratie foncière, ils sont toutefois plus libéraux et n'exigent des *lowers ranks* pas la même soumission :

« Though rich merchants and manufacturers are by too far apt to ape their betters in a foolish predilection for arbitrary principles of government in regard to the great body of people, yet their situation does lead them to an intercourse with lowers orders upon rather more liberal terms than the situation of the mere land proprietor » (*ibid.*, 113-4).

Les employés du commerce et de la manufacture sont en général très indépendants de leurs employeurs, à l'opposé des employés de l'agriculture qui sont très dépendants des leurs et placés dans des situations plus arbitraires. Le propriétaire foncier, ajoute Mill, conçoit d'ailleurs la politique comme une suite des décisions prises autoritairement (« coercive and arbitrary measures of government », *ibid.*, 114). On peut donc assurer que plus le commerce se développe, plus les intérêts de ceux qui y participent seront entendus :

« The supposition that the country depended in a great degree upon commerce, and the vast instrumentality of the lowers orders in this department, have contributed greatly to the consideration of their interests in our course of legislation » (*ibid.*).

Toutefois, la position de Mill ne semble pas bien assurée. Car, d'une part, le risque d'aristocratie est toujours présent. Les *commercial men* n'en sont pas exempts, il pourraient ne plus appartenir au *middle rank* s'ils contribuaient, par leur comportement, à accroître l'écart entre les riches et les pauvres. Une disparité de fortune trop importante entre riches et pauvres freinerait le développement de la classe moyenne et l'empêcherait d'exercer une influence positive sur la législation⁸⁷. D'autre

⁸⁷ « ... a very great deficiency of a middle rank, as there the population almost consists of rich manufacturers and poor workmen » (Mill, 1820, 42). Cette thèse se trouve chez Millar ([1787], 1803, IV, 114) : « The spirit of liberty appears in commercial countries, to depend chiefly upon two circumstances : first, the condition of the people relative to the distribution of property, and the means of subsistence ; secondly, the facility with which the several members of society are enabled to associate and act in concert with one another. » Millar explique qu'une mauvaise distribution de la propriété (« property ») place les « labourers » dans une situation d'infériorité « in a state of inferiority », *ibid.*, 115) et soutient, comme Smith, que le commerce crée certes des conditions favorables à l'amélioration des conditions des plus pauvres mais aussi des conditions défavorables au développement de leurs facultés intellectuelles (« unfavourable to the mental improvements of the populace », du fait de la multiplication des machines (*ibid.*, 160).

part, un gouvernement monarchique peut s'avérer parfois utile. Mill (1820, 10) concède en effet qu'un argument – qu'il attribue à Hobbes et aux Économistes – est difficile à réfuter (« not easy to controvert »). Cet argument soutient que l'harmonie des intérêts est plus facilement réalisée dans une monarchie, parce que l'intérêt ou le désir d'un seul est plus facilement satisfait que l'intérêt ou le désir de plusieurs. Mill est gêné par cet argument qui rehausse la monarchie et la dissocie de l'aristocratie – alors que lui-même tendait jusqu'à présent à les confondre en leur supposant le même appétit du pouvoir – et qui le force à reconnaître que les pouvoirs intermédiaires – comprenons, l'aristocratie – sont le plus grand ennemi. Il le corrobore même par cet exemple historique des Danois « aussi bien gouvernés que n'importe quel pays d'Europe » grâce à un monarchie qui a su les soustraire de l'oppression de l'aristocratie (ibid., 11). John Stuart Mill résumera ainsi la pensée de son père :

« Il [J. Mill] jugeait qu'il y avait plus de bon gouvernement pratique et (ce qui est assez vrai), une aspiration infiniment plus grande à l'éducation et au progrès intellectuel de toutes les couches du peuple sous la monarchie prussienne que sous le gouvernement représentatif anglais ; et il tenait, avec les *Économistes* français, que la véritable assurance d'un bon gouvernement repose dans un 'peuple éclairé', qui ne naît pas toujours d'institutions populaires et qui, s'il pouvait s'obtenir sans elles, accomplirait bien mieux qu'elles sa tâche » (J. S. Mill [1873] 1993, 158 ; ital. dans le texte).

IV. Le paradoxe physiocratique aux dix-neuvième et vingtième siècles

Jean-Baptiste Say

Dans l'article qu'il consacre à l'origine et au développement de l'économie politique pour le supplément de l'*Encyclopædia Britannica* de 1824⁸⁸, McCulloch place les Économistes parmi les plus ardents défenseurs de la doctrine de la liberté absolue du commerce et, s'il considère Le Mercier de La Rivière comme son meilleur exposant, il ne fait aucune allusion à la doctrine du despotisme légal développée par ce dernier et plus généralement à la politique physiocratique. Le traitement proposé par Say diffère sensiblement, dans la mesure où cet aspect de la physiocratie n'est pas ignoré. Les Économistes font, selon lui, partie de la troisième époque de l'histoire de l'économie politique marquée par les « découvertes » encore confuses de Petty, North, Locke et Steuart. Au cours de cette époque, Quesnay est le premier à faire « changer de face » l'économie politique en proclamant « l'existence d'un ordre d'idées tout à fait nouveau » (Say ([1828-9] 1840, II, 553). Ce qu'il apporte essentiellement, ce sont des idées nouvelles sur la richesse (l'argent n'est pas richesse). Quesnay et les Économistes ne sont bien sûr pas sans reproches, notamment leur dépréciation de la manufacture et

⁸⁸ Cet article est repris l'année suivante dans *The Principles of Political Economy*.

leur « ton d'oracle » (ibid., 555). Mais le principal grief pour Say, qui fait sien au passage d'un argument de Du Pont, c'est leur croyance en l'évidence qui les a conduit au despotisme légal :

« Mercier de La Rivière et Baudeau, comptant un peu trop sur le pouvoir de l'évidence qui, fût-elle reconnue, ne triomphe pas toujours, ont cru qu'elle devait nécessairement dominer les princes plus aisément que les nations ; de là leur *despotisme légal*, qui n'est pas une de leurs moindres rêveries. C'était là une erreur de la secte entière, qui confondait perpétuellement la nature des choses relatives à l'existence de la société, avec la nature des choses qui tiennent au gouvernement, c'est-à-dire, l'économie politique avec la politique ; et par la suite la politique spéculative avec l'art de gouverner qui n'est que l'art de se servir habilement de la nature des choses politiques et économiques ; tout comme l'art du machiniste consiste à se servir habilement de la nature des choses en mécanique, science qui fait partie de la physique. Sous ce rapport, les économistes de Quesnay ne s'étaient pas affranchis de la manière de voir de leurs devanciers » (ibid., 556)⁸⁹.

La critique de Say porte donc sur le rapport de la science économique et de la politique. Pour comprendre la discorde, il faut revenir à ce passage de « Despotisme de la Chine » dans lequel Quesnay suggère que l'économie politique donne la constitution politique de la nation :

« Ce n'est que par le libre exercice de la raison que les hommes peuvent faire des progrès dans la science économique qui est une grande science est la science même qui constitue le gouvernement des sociétés. Ce gouvernement ne peut donc pas établir des lois qui gêneraient ou contraindraient l'exercice de la raison, puisque c'est la raison elle-même qui doit instituer et éclairer le gouvernement » ([1767] 2005 I, 1018).

Déjà dans le *Traité d'économie politique* (1803 I, ii), Say concevait l'économie politique comme une science indépendante de la forme du gouvernement : « Sous toutes les formes de gouvernement, un état peut prospérer s'il est bien administré. On a vu des monarques absolus enrichir leur pays, et des conseils populaires ruiner le leur. Les formes même de l'administration publique, n'influent qu'indirectement, accidentellement, sur la formation des richesses, qui presque entièrement l'ouvrage des individus. » Et Du Pont lui avait répondu (lettre du 22 avril 1815 in Say 1848, 369) qu'il avait « trop rétréci la carrière de l'économie politique en ne la traitant que comme la science des richesses » et avait oublié qu'elle était aussi « la science du droit naturel » et « la science des constitutions ».

Dans le *Cours complet d'économie politique pratique*, Say revient sur sa critique et l'explicité davantage. Il la fait reposer sur l'idée qu'une société se compose de deux éléments, les « organes essentiels » sans lesquels elle ne pourrait exister et les « organes accidentels » qui, écrit-il, « peuvent être ou n'être pas » (Say ([1828-9] 1840 II, 530-1). Il en découle que le gouvernement est un organe accidentel, puisque des sociétés, certes peu développées, peuvent exister sans lui. Il n'y a donc pas une forme naturelle de gouvernement et une seule à laquelle il faudrait nécessairement se conformer :

⁸⁹ Au même endroit, Say vise particulièrement Du Pont : « On voit qu'il confond l'art de gouverner avec la science de la nature des choses en politique et qu'il confond l'un et l'autre avec la science de la nature de choses économiques » (ibid., 569).

« Ce qui m'a plutôt déterminé à regarder le gouvernement comme une des circonstances accidentelles où se trouvent les sociétés, c'est qu'on y rencontre des exemples de toutes les sortes de gouvernements. Montesquieu, avec les publicistes de l'ancienne école, en admet trois : le monarchique, l'aristocratique et le démocratique. D'autres plus récents [Tracy et Bentham], ayant vu des peuples prospérer, et d'autres décliner indifféremment avec les gouvernements monarchiques, aristocratiques ou populaires, n'admettent que deux formes : celle dont le plus grand bien du plus grand nombre détermine des opérations ; et celle où l'on met au premier rang le plus grand bien des privilégiés. C'est à la politique rationnelle, et surtout à la politique expérimentale, à déterminer la forme la plus favorable au but qu'on se propose. L'économie politique ne considère pas les motifs qui dirigent les gouvernements, mais leurs actes ; et pour elle, tout commandement en vertu duquel on est tenu d'obéir, soit qu'il parte du législateur ou de l'autorité exécutive, est également un acte du gouvernement » (ibid., 531).

Ce passage fait naturellement penser à Mill. Say oppose une ancienne école qui admettait trois constitutions politiques à une nouvelle qui n'en admet plus que deux. Il penche pour cette seconde école qui correspond le mieux à la thèse qu'il défend, à savoir que la prospérité d'une économie ne dépend pas de la forme de sa constitution (un seul, plusieurs ou le grand nombre). Les deux constitutions distinguées par cette nouvelle école sont strictement opposées : l'une a pour objectif le plus grand bien du plus grand nombre, l'autre le plus grand bien d'une aristocratie (la monarchie est ici confondue avec l'aristocratie). On peut imaginer que face à ce choix manichéen, Mill aurait opté sans discussion pour la première constitution, la seule qui incarne le bien selon lui. La réponse de Say est plus ambiguë ou nuancée : il ne se prononce pas sur le choix de constitution ou de gouvernement, ni sur les motifs de ce choix qui relèvent de la politique rationnelle ou expérimentale, mais sur les conséquences du choix qui a été fait, sur les « actes ». Peu importe à l'économiste que la décision soit législative ou exécutive.

Blanqui et Daire

Traitant de la politique des Économistes, Blanqui est nettement plus incisif que Say. Cette politique est à lire à deux niveaux. D'un côté, écrit-il, elle est toute entière contenue dans ces passages où Le Mercier de La Rivière écrit en substance que l'homme est destiné à vivre sous le despotisme, ou encore que le despotisme est la seule forme de gouvernement qui procure à la société son meilleur état possible⁹⁰. Partant, Blanqui ne perçoit dans leurs Maximes qu'une « tendance systématique pour le gouvernement absolu », il les anime d'un même but, « assujettir toutes les intelligences au joug d'une autorité tutélaire, assez voisine du despotisme » (Blanqui [1837] 1845 II, 86). Enfin, il assimile leur théorie politique à du paternalisme (ibid., 87).

⁹⁰ Le Mercier de La Rivière (1767 I, 199, 201).

De l'autre, Blanqui retient le caractère libéral de la politique physiocratique et lui associe une constellation d'hommes politiques et écrivains allant bien au-delà du cercle des Économistes lui-même – Trudaine, Turgot, Malesherbes, Gournay, d'Argenson – précisant que ces renforts n'adhèrent pas nécessairement aux « doctrines patriarcales » (ibid., 88) de Le Mercier de La Rivière. Il reconnaît même aux Économistes un rôle dans la « réforme de l'ordre social européen » et les présente comme des précurseurs de la Révolution française : « ... l'on pourrait dire qu'à quelques maximes près la révolution française n'a été que leur théorie en action » (ibid., 92). Mais, paradoxalement, il trouve que ces partisans du laissez faire sont aussi « amis de l'ordre, au point de lui sacrifier la liberté » (ibid., 93). Cette liberté sacrifiée est la liberté politique⁹¹.

Daire maintient également l'idée d'une communauté de vue, au moins du point de vue de la doctrine morale ou de la politique de la liberté, partagée par Quesnay, Turgot et Condorcet. Les Économistes forment à ses yeux un ensemble dont le programme est de promouvoir « la liberté par et avec la monarchie » (Daire 1846 I, 320). Mais cette unité se dissout avec la question politique. Probablement inspiré par Du Pont ou Say, il isole très distinctement les tenants du despotisme légal, Le Mercier de La Rivière et Baudeau :

« Mercier de la Rivière et l'abbé Baudeau firent seuls un véritable schisme en réclamant ce qu'ils appelaient le *despotisme légal*, et en se persuadant que le pouvoir absolu, ou la puissance législative abandonnée au monarque sans aucun contrôle, rencontrerait un contrepoids suffisant dans la *raison publique*, dans la limitation de la forme de l'impôt, dans les lumières et l'indépendance de la magistrature » (1808 III, 315 ; 1844 I, 260).

Dans son souci de présenter une physiocratie débarrassée de cette tâche despotique, peut-être Daire – qui, il faut le noter, ne réédite pas « Despotisme de la Chine » dans sa collection des écrits physiocratiques – ne voulait-il la laisser paraître que sur *L'ordre naturel et essentiel des sociétés politiques*.

Bonar, Gide et Rist

Quelques décennies plus tard, James Bonar saisit assez distinctement les deux faces, libérale et despotique, de la physiocratie : d'un côté la revendication du laissez-faire, de l'autre l'approbation d'un gouvernement despotique et paternel (« patriarchal monarchy », Bonar 1909, 141). Le recours au mot 'despotique' ne relève selon lui que d'un excès de langage, car le rapprochement que l'on a pu

⁹¹ Cf. le commentaire de Tocqueville ([1856] 1967, 256) : les Économistes « sont très favorables au libre échange des denrées, au laissez faire ou au laissez passer dans le commerce et dans l'industrie ; mais quant aux libertés politiques proprement dites, ils n'y songent point, et quand même elles se présentent à leur imagination, ils les repoussent d'abord. » Du moins, ajoute-t-il, c'est leur position dans les années 1750 correspondant à leur projet de centralisation administrative. Vingt ans plus tard, ils se trouvent entraînés dans un mouvement d'opinion qui « les force à embarrasser leur système unitaire de quelques institutions libres » (ibid., 263).

établir entre leurs idées et celles de l'absolutisme ne mérite aucun anathème⁹². Subséquemment, Bonar tente de disculper quelque peu la théorie politique physiocratique en concentrant son interprétation sur la politique pratique, à savoir le combat en faveur de la liberté du commerce et de l'abolition de la corvée et des corporations, ce qui lui permet de présenter les Économistes comme des réformateurs. Concernant la revendication de la liberté, il la rattache à la tradition du droit naturel d'inspiration lockéenne, maintenant ainsi l'image des physiocrates en apôtres de la liberté. Mais il ressent la nécessité de préciser le sens du mot 'liberté' : (i) c'est, écrit-il, d'abord une liberté négative (« the assertion of liberty in the sense of the removal of obstacles », *ibid.*, 144) ; (ii) c'est ensuite la liberté au sens de *free trade* (« free trade in the sense of freedom of contract and movement was a necessary step », *ibid.* 144), le *free trade* étant comme étape supérieure dans le processus de réforme de la société ; (iii) c'est enfin une liberté qui n'est pas assimilable à un laissez faire sans limite, puisque les Économistes sont favorables à une intervention de l'État en matière d'éducation et d'aide aux pauvres (*ibid.*, 145).

Charles Gide et Charles Rist (1909, 40) soulignent eux aussi la « contradiction » inhérente à la physiocratie qui consiste à vouloir le moins d'État et le moins de législation possible et en même temps le plus d'autorité possible :

« Leur idéal de gouvernement n'est point la démocratie, comme dans les républiques grecques, ni même le régime parlementaire comme en Angleterre. Non ! ils détestent le libéralisme politique. Ils sont respectueux de toute la hiérarchie sociale jusqu'au sommet. Ils protestent contre toute idée de vouloir attaquer la noblesse et la monarchie. Ce qu'ils veulent, c'est un gouvernement sous forme de monarchie héréditaire, centralisé, unique, sans contrepoids, tout-puissant. Ce qu'ils veulent, et ils ne craignent pas de l'appeler par son nom, c'est le 'despotisme' » (*ibid.*, 39).

Cette contradiction n'est qu'apparente, assurent les deux auteurs, car les physiocrates ne confondent pas le despotisme et la tyrannie (on revient ici à une distinction ancienne) :

« Comment expliquer cette contradiction, tout au moins apparente, et chez ces apôtres du laissez-faire un tel amour du despotisme ? C'est que par ce mot ils entendaient toute autre chose que la signification courante. Ce n'était pas le synonyme de tyrannie, mais l'opposé. Ce n'était même pas ce qu'on a appelé plus tard le régime du bon despote, qui doit faire les hommes heureux, malgré eux, par la supériorité de son génie. Le despotisme des Physiocrates n'est autre que celui de l'Ordre Naturel auquel tout homme raisonnable ne peut faire autrement que de se conformer. Il n'est autre que celui de la vérité qui s'impose » (*ibid.*, 40).

Ce despotisme, poursuivent-ils, est de même nature que celui qu'Auguste Comte imputait à certains raisonnements scientifiques : « Il n'y a pas de liberté de conscience en géométrie » (*apud* Gide et Rist 1909, 40). Mais la phrase de Comte n'éclaire qu'une partie du problème, le despotisme de

⁹² « There were no such connection between their ideas and those of absolutism that they needed to incur the odium of this reproach » (Bonar 1909, 141-2).

l'ordre naturel ou de l'évidence, notent les deux auteurs, s'incarne dans un souverain qui, certes, porte des lois qu'il n'a pas faites, mais qui est cependant est héréditaire, attaché à la propriété foncière. Ils concluent alors à la survivance du gouvernement féodal dans la physiocratie.

Dumont, Rosanvallon et Foucault

Le thème du libéralisme paradoxal est repris à la fin du 20^e siècle par Louis Dumont (1977, 50, 54) et Pierre Rosanvallon ([1979] 1989, 54). Pour le premier, expliquer le paradoxe physiocratique revient à rechercher les éléments traditionnels « archaïques » ou holistes qui composent cette forme de pensée, telle par exemple cette conception l'économie comme un tout équilibré d'éléments interdépendants qui serait construit non pas de l'intérieur de la pensée économique par elle-même, mais de l'extérieur (Dumont 1977, 51) par des croyances théologiques. Le paradoxe peut se formuler ainsi : Quesnay suppose d'abord l'idée d'un ordre théologique à l'intérieur duquel les hommes sont libres qu'il projette ensuite sur l'économie, pour en déduire la cohérence de celle-ci. Selon Dumont, ce paradoxe différencierait les physiocrates nettement de Smith et partiellement de Turgot.

Pour Rosanvallon, le paradoxe physiocratique, c'est le despotisme légal, c'est-à-dire le projet d'instaurer un instrument politique tout puissant dont le but est de supprimer la politique. « L'ambition de Quesnay, écrit-il, est de fonder une science qui embrasse à la fois les hommes et les choses » (Rosanvallon [1979] 1989, 51), une science qui repose sur la corrélation de l'ordre physique et de l'ordre moral, des lois naturelles et des lois positives. A cette science de loin plus étendue qu'une théorie économique, Baudeau lui donne le nom de « sciences morales et politiques ». Son objet n'est pas tant de rechercher un nouveau positionnement de l'économie à l'intérieur de la politique, ni même un nouvel équilibre entre l'économie et la politique, c'est au contraire d'absorber la politique, de la refouler. C'est là, selon Rosanvallon, que réside l'aporie physiocratique, l'impossible refoulement ou dépérissement total de la politique. Le projet physiocratique est donc marqué par une certaine « radicalité » (ibid., 50, 54), qui est le trait saillant du « libéralisme à la française », l'autre nom du « rationalisme politique à la française » (Rosanvallon 1992, 193).

Cette dernière expression, nous l'avons remarqué, prend son origine dans une opposition binaire que fait Rosanvallon entre deux revendications de libertés, celle anglaise et celle française. La revendication anglaise serait associée à une lutte contre l'absolutisme visant l'amélioration du système de la représentation politique, tandis que celle française correspondrait à une lutte contre l'absolutisme par la rationalisation de l'État (réforme de l'impôt, de la vénalité des charges, etc.). Castel de Saint-Pierre, Boisguilbert, Vauban, Quesnay, Turgot, Condorcet seraient des réformateurs de ce second type. Mais le meilleur exemple serait Le Mercier de La Rivière (ibid., 196). Rosanvallon en fait son parangon : la thèse du libéralisme/rationalisme politique à la française est que l'avènement de l'État rationnel est une condition de la liberté, sans qu'il soit nécessaire de souligner que d'autres formes de

rationalisation ont été envisagées, tel le projet des assemblées territoriales de Turgot. Le rationalisme politique à la française serait ainsi caractérisé, à sa pointe extrême, par la rencontre du libéralisme et du despotisme et la critique subséquente du libéralisme anglais et de la constitution mixte, comme l'illustrent la correspondance de Du Pont et du margrave de Bade, (1774), la lettre de Turgot à Price (1778) ou encore les notes de Du Pont à l'ouvrage attribué à William Livingston, *Examen du gouvernement d'Angleterre, comparé aux Constitutions des Etats-Unis* (1789)⁹³.

Rosanvallon (1992, 206) résume à trois les caractéristiques du rationalisme politique à la française : (i) une théorie de la connaissance dérivée de Malebranche, (ii) une sociologie de l'intellectuel apportant les lumières, (iii) une philosophie de la liberté par le gouvernement de la règle générale (l'individu est d'autant plus libre qu'il n'est plus soumis au particularisme des coutumes).

L'expression rationalisme politique à la française part d'une bonne intention : montrer que la physiocratie n'absorbe pas à elle seule le libéralisme réformateur de la France de l'Ancien régime et consécutivement suggérer que ce courant d'idées s'est recomposé sous l'autorité intellectuelle de Turgot et infléchi – non seulement dans la terminologie, mais aussi dans la doctrine, comme le montre le projet des assemblées municipales – et qu'il s'est nécessairement dilué dans un mouvement plus vaste, celui de la réforme administrative ou de la « centralisation administrative » pour reprendre l'expression de Tocqueville⁹⁴. Le terme 'rationalisme' évoque ici la rationalisation, la simplification par le haut de la machine économique, l'élimination des rouages intermédiaires, l'uniformisation des procédures et des comportements, etc.

La première difficulté de cette expression, c'est que – peut-être à l'image de Tocqueville ([1856] 1967, 260) qui ne concevait qu'un seul débouché politique de la pensée physiocratique, le « despotisme démocratique » – Rosanvallon prend pour modèle politique de ce rationalisme le seul despotisme légal de Le Mercier de La Rivière, qui ne convient pas, nous l'avons noté, à Turgot, Condorcet et quelques autres, et qui passe sous silence le débat sur la représentation. Il minore de ce fait la pluralité des formes du rationalisme politique.

La deuxième difficulté, c'est son ambivalence. Le terme 'rationalisme' est ici appliqué à un courant d'idées qui épistémologiquement défend un certain sensualisme ou empirisme. Sur le fond, l'appellation n'est pas fautive, elle illustre le positionnement d'un bon nombre des penseurs du moment. La notion d'évidence mise en avant par Quesnay se rapporte bien sûr à des individus sensitifs : elle « résulte nécessairement de l'observation intime de nos propres sensations », c'est aussi « une certitude si claire et si manifeste par elle-même, que l'esprit ne peut s'y refuser » (Quesnay [1756] 2005 I, 61). Il s'agit pour Quesnay de se démarquer en partie d'un sensualisme ou empirisme plus entier de Condillac et de ne pas trop se couper du rationalisme, entendu ici comme raisonnement

⁹³ Voir la lettre de Du Pont de 1774 (in Knies 1892 II, 224-231) et particulièrement la note II rédigée par le même à l'ouvrage de Livingston (1789).

⁹⁴ Voir Tocqueville (1967, liv. II, chap. ii et liv. III, chap. iii).

pur et intelligence. Quesnay et les physiocrates vont mettre l'accent, non plus tant sur les faits et les phénomènes observés que sur la loi de causalité et l'ordre naturel qui les organisent. C'est ainsi qu'il faut comprendre la notion de 'sensualisme normatif'⁹⁵. Par 'normatif', il faut entendre, non pas jugement de valeur – comme dans la définition de l'économie normative –, mais conformation à un canon, des lois et principes préétablis, généralement expliqués par un acte divin et une volonté divine. Un mouvement similaire se produit en Écosse avec la philosophie du *common sense* défendue notamment par Thomas Reid et Stewart contre l'empirisme sceptique de Hume – (les passions dominent la raison – et l'idéalisme de George Berkeley – les phénomènes sont les représentations de l'esprit⁹⁶.

Le rationalisme politique à la française n'est pas le seul regroupement possible des auteurs de la période. Gilbert Faccarello et Philippe Steiner⁹⁷ ont proposé de les rassembler sous l'expression 'philosophie économique'. C'est une même volonté qui amène les deux auteurs, celle d'englober la physiocratie dans un plus large mouvement d'idées. Mably (1768) avait inventé l'expression pour qualifier essentiellement les Économistes, Baudeau (1771) l'avait reprise à son compte. Les deux auteurs l'étendent en amont à Boisguilbert et en aval à Say et lui accordent trois caractéristiques : (i) c'est une théorie du comportement intéressé de l'individu centrée sur le calcul des peines et des plaisirs et la recherche du gain monétaire ; (ii) c'est une théorie de la connaissance fondée sur le sensualisme, (iii) c'est une théorie de l'action efficace du législateur qui, à la différence de la pensée écossaise, conserve un héritage rationaliste plus ou moins cartésien et malebranchiste.

Comparée aux interprétations précédentes, l'interprétation de Michel Foucault serait plutôt de voir dans la physiocratie, non pas un libéralisme paradoxal, contraire à l'opinion commune, mais un des usages possibles du libéralisme. Il faut ici revenir au lexique utilisé par le philosophe. Tout d'abord, il présente le mercantilisme et l'économie politique du point de vue de l'État et de la raison d'État : ce sont certes des théories ou des doctrines de l'économie nationale, mais aussi et surtout des « arts de gouverner », des « technologies du pouvoir », voire des « formes de gouvernement » (Foucault [1978-9] 2004, 7). Ces deux discours se sont développés au sein de la raison d'État, non à l'extérieur de celle-ci (ibid., 16). Ceci paraît évident pour le mercantilisme, mais beaucoup moins pour l'économie politique, puisqu'elle se présente comme un discours de « l'autolimitation de la raison gouvernementale » (ibid., 15). Pourtant, c'est bien à l'intérieur de la raison d'État que l'économie politique s'est formée en se dotant des mêmes objets que mercantilisme : l'enrichissement de l'État,

⁹⁵ Voir Steiner (1992, 228), Faccarello et Steiner (2008, 15).

⁹⁶ « Il faut dit Reid, qu'un homme ait du sens à certain degré pour être obligé par les lois, capable de veiller à ses intérêts et responsables de sa conduite envers les autres ; c'est ce qu'on appelle le *sens commun*, parce qu'il est commun à tous les hommes avec qui nous contractons et à qui nous pouvons demander raison de leurs actions. Le même degré d'intelligence, ajoute-t-il, qui suffit pour agir avec la prudence commune dans la conduite de la vie, suffit aussi pour découvrir le vrai et le faux dans les choses évidentes par elles-mêmes, quand elles sont distinctement conçues » (Stewart 1792-1827 II [1814], 62 ; ital. dans le texte).

⁹⁷ Voir Faccarello et Steiner (2008) ; Demals et Faccarello (2016).

l'accroissement de la population et des subsistances, la réglementation intérieure et extérieure des marchés et même la diplomatie, puisque l'économie « se propose le maintien d'un certain équilibre des États pour que la concurrence puisse avoir lieu » (ibid., 16), tout comme le mercantilisme l'avait recherché par la balance des pouvoirs. Foucault tire que l'économie politique ne s'oppose pas à la raison d'État, du moins dans un premier temps, c'est ce qu'illustre selon lui la doctrine physiocratique du gouvernement économique et du despotisme légal :

« La première économie politique, c'est bien entendu les physiocrates... les physiocrates ont à partir même de leur analyse économique conclu que le pouvoir politique devait être un pouvoir sans limitation externe, sans contrepoids externe, sans frontière venue d'autre chose que de lui-même, et c'est cela qu'ils ont appelé le despotisme. Le despotisme, c'est un gouvernement économique, mais qui n'est enserré, qui n'est dessiné dans ses frontières par rien d'autre qu'une économie qu'il a lui-même définie et qu'il contrôle totalement... la ligne de pente qui avait été dessinée par la raison d'État n'est pas inversée par l'économie politique, au moins en première instance ou au moins à ce niveau là, et ... l'économie peut apparaître comme étant en droite ligne d'une raison d'État qui donnait au monarque un pouvoir total et absolu » (ibid.. 16-7).

Foucault passe ensuite à la comparaison de l'économie politique et du droit. A la différence du droit, l'économie politique ne traite pas de l'origine des droits ou de la légitimité juridique des pratiques gouvernementales, mais de leur efficacité ou de leur nuisibilité. Elle enquête sur leurs effets (nous retrouvons ici l'argument de Say *supra*). Différencier l'économie politique du droit, c'est isoler deux voies de délimitation de la gouvernementalité : l'une « axiomatique, juridico-déductive » et l'autre « radicale utilitariste » (ibid., 40, 43)⁹⁸. La première consiste à partir des droits : on définit les droits sur lesquels on fait reposer la société pour ensuite délimiter la sphère de souveraineté et la sphère de compétence du gouvernement. La seconde part au contraire de la pratique gouvernementale : on pose que les droits et le gouvernement sont déjà là, on détermine les objectifs du gouvernement, puis l'utilité ou la nocivité de son intervention. Afin d'examiner les effets de l'action gouvernementale, l'économie politique se donne pour tâche de découvrir et de faire connaître des mécanismes naturels, des régularités qui ne doivent pas être perturbés ou déréglés par une forme de gouvernement. Grâce à cette connaissance elle influe sur l'action gouvernementale. On peut même dire qu'elle la naturalise et la limite. Elle montre donc que la nature de la gouvernementalité, c'est de gouverner le moins possible.

Cette même raison du moindre État peut être transposée au niveau international. Les projets de paix au 18^e siècle s'articulent autour des notions de perpétuité et de marché extérieur illimité : plus le marché est large, plus la paix sera perpétuelle. On explique que ce qui garantit la paix n'est pas la

⁹⁸ Foucault fait probablement un usage particulier des termes radicalisme et utilitarisme. Concernant la théorie benthamienne du gouvernement et de la politique, on se reportera avec intérêt à Sigot (1993 et 2009).

volonté des hommes mais la nature qui fait tisser entre eux des relations. La paix n'est pas définie par le droit, mais par la nature⁹⁹.

C'est sur la base d'une raison d'État particulière – la « raison du moindre État » – que l'économie politique rencontre le libéralisme et le naturalisme. Pour Foucault, le libéralisme n'est pas tant un projet de société, une philosophie, qu'une réflexion critique sur la pratique gouvernementale. L'économie politique postule que la limitation de la sphère d'intervention du gouvernement ne vient pas du respect de la liberté des individus, mais de la nature des phénomènes économiques eux-mêmes qui ne doivent pas être perturbés et leur évidence, qu'il ne faut pas perturber. Par conséquent, le nouvel art de gouverner n'implique pas nécessairement le passage d'un gouvernement autoritaire et à un gouvernement plus tolérant, voire le moins autoritaire possible, qui doterait chaque individu d'une plus grande quantité de liberté, éventuellement la plus grande. C'est ce que soutiennent les physiocrates : le gouvernement, écrit Foucault, « se limite par l'évidence, il ne se limite pas par la liberté des individus » (ibid., 63).

Foucault entreprend ensuite de distinguer Smith et les physiocrates. La différence ne repose pas sur la découverte de mécanismes spontanés de l'économie que le gouvernement doit respecter, ni sur la reconnaissance de l'individu sujet de l'intérêt plutôt que sujet du droit. Les physiocrates acceptent cela. La différence repose sur l'assertion selon laquelle que le souverain physiocratique peut connaître la mécanique de l'économie et des intérêts grâce au Tableau économique. Le processus économique est en effet transparent et lisible au point qu'il peut en avoir le « savoir total » (ibid., 289). Partant, il est en adéquation, non seulement avec l'économie nationale dont il connaît l'intérêt en tant que copropriétaire, mais aussi avec les individus, puisqu'il connaît les bienfaits de la liberté. La conception physiocratique autorise le despotisme d'un souverain d'autant moins limité par le droit, les règles et la tradition que sa seule loi est l'évidence. Chez Smith, au contraire, personne ne voit l'ordre, ni ne connaît le bien public, y compris le souverain. Ce qui limite le rôle politique de ce dernier. Smith n'imagine donc pas qu'un souverain despotique (au sens physiocratique) puisse exister : l'évidence ne peut être la seule loi et le savoir total n'existe pas. Par conséquent, il ne pense pas que l'économie politique doive incarner la rationalité gouvernementale, elle ne peut être, écrit Foucault, qu'une « science latérale par rapport à l'art de gouverner » (ibid., 290).

Cette interprétation de la physiocratie proposée par Foucault est très suggestive, dans la mesure où elle montre que le libéralisme physiocratique et le despotisme qu'il préconise ne sont pas une anomalie, mais un cas possible de la raison du moindre État. Cette interprétation demeure malgré tout binaire et probablement rétrospective. On peut en effet se demander si le philosophe ne l'a construite au regard de deux formes du 'néolibéralisme' qui se sont opposées au sein de la société du Mont-

⁹⁹ Foucault prend ici appui sur Kant (1796, 48) : « Le garant de ce traité [de paix] n'est rien moins que la nature (natura daedala rerum). Sa marche mécanique annonce évidemment le grand but de faire naître parmi les hommes, contre leur intention, l'harmonie du sein même de leur discorde. »

Pèlerin au cours de la seconde moitié du 20^e siècle : l'ordolibéralisme allemand et le libéralisme de Friedrich Hayek.

Conclusion

Aucun contemporain ne s'est mépris sur l'usage que les Économistes faisaient du mot 'despotisme'. Tous les ont perçus comme des libéraux sur le plan civil, religieux et économique, et personne ou presque ne s'est indigné de leur défense d'une monarchie absolue et héréditaire, ni de l'absence dans leurs écrits d'une revendication de la liberté politique. Ils ont été brocardés d'une toute autre manière. Grimm (lettre du 1^{er} octobre 1767, 434) les a dépeints, non des ennemis de la liberté, mais des « dévots » de l'ordre naturel et de l'agriculture productive, zélateurs d'une science qu'ils croyaient « mystique et d'institution divine ». Forbonnais (1767) les qualifiait d'esprits chimériques. Smith relevait que les Économistes étaient des amateurs de paradoxes (« fond of paradoxes », Smith [1776] 1976 liv. IV, 678) – il pointait ici l'hypothèse de la stérilité de la manufacture –, Beardé de l'Abbaye les accusait d'avoir succombé à la « manie des paradoxes » (1770, 27) – il visait là leur éloge du despotisme. Mais le paradoxe ne serait-il pas dans le libéralisme lui-même, celui de devoir penser indissociablement la liberté et les conditions de sa sécurité ? Le journal chilien *El Mercurio* du 12 avril 1981 demandait à Hayek son opinion sur la dictature. Celui-ci répondait :

« Well, I would say that, as long-term institutions, I am totally against dictatorships. But a dictatorship may be a necessary system for a transitional period. At times it is necessary for a country to have, for a time, some form or other of dictatorial power. As you will understand, it is possible for a dictator to govern in a liberal way. And it is also possible for a democracy to govern with a total lack of liberalism. Personally I prefer a liberal dictator to democratic government lacking liberalism. My personal impression – and this is valid for South America – is that in Chile, for example, we will witness a transition from a dictatorial government to a liberal government. And during this transition it may be necessary to maintain certain dictatorial powers, not as something permanent, but as a temporary arrangement »¹⁰⁰.

¹⁰⁰ Voir le détail minutieux de cette interview dans Caldwell et Montes (2014).

Troisième partie. Les Économistes et l'ordre international

I. Face à la science du commerce et au commerce politique

Quesnay et le système des commerçants

L'article « Hommes » ([1757-8] 2005 I, 301-2, 269-70) contient une première allusion et une première critique du « système des commerçants » et de certaines mesures restrictives, telles que l'acte de navigation, supposées le caractériser¹⁰¹. Dans *Philosophie rurale* ([1763] 1764 III, 91, 242, 211) Mirabeau fustige de la même manière le « système mercantile » qu'il taxe d'incohérence et lui reproche de contaminer toutes sortes de commerce.

La condamnation de ce système par Quesnay et Mirabeau repose sur deux motifs, si l'on accepte cette simplification : (i) c'est une entreprise intellectuelle visant à influencer sur la politique gouvernementale en faveur de commerces particuliers et d'intérêts captieux ; (ii) les conclusions tirées par ce système sont dommageables pour le commerce en général et nuisibles aux intérêts de l'agriculture et à ceux de la nation (que les deux Économistes considèrent comme identiques).

Quesnay, nous l'avons vu, n'est pas opposé au commerce, puisque dans ses textes médicaux il prenait l'action du marchand comme exemple positif de l'action libre et intéressée de l'individu. D'autre part, il incluait son projet de gouvernement économique la promotion d'une agriculture tournée vers le commerce extérieur. Le système des commerçants est tout autre chose.

Quels auteurs sont-ils selon lui les thuriféraires de ce système ? D'après la recension fournie par les éditeurs des *Œuvres complètes* de Quesnay et l'inventaire de sa bibliothèque établie par Gino Longhitano¹⁰², les lectures de Quesnay en matière de commerce semblent relativement limitées. Il lit, cite ou mentionne peu d'écrivains commerciaux, surtout des auteurs français contemporains associés au cercle de Gournay et se revendiquant de la « science du commerce » ou du « commerce politique » (Dangeul, Forbonnais), des auteurs du *Journal œconomique*, et quelques illustres, tels John Locke (à travers Dupré de Saint-Maur), William Petty (à travers une traduction parue dans le *Journal œconomique*) ou Richard Cantillon.

Dans l'article « Hommes », Quesnay fait une claire distinction entre, d'un côté, le négociant, l'interpole, le trafiquant ou le fabricant qui, commerçant avec l'étranger, « procurent à la nation un surcroît de richesses qu'elle acquiert par les gains qu'elle retire de l'étranger et qui se dépensent chez elle » et, de l'autre, le « marchand borné au commerce intérieur, qui ne produit rien », « sert la nation

¹⁰¹ Sur le traitement du commerce par Quesnay, on se reportera à Steiner (1997).

¹⁰² Quesnay (2005 II, 1747-54) ; Longhitano (2012, 193-240).

et... est païé par la nation » (Quesnay [1757-8] 2005 II, 303, 311). Cette distinction indique que, pour le docteur, la question cruciale ou décisive – au moins dans le contexte – est celle du commerce entre les nations. Cette question est d'autant plus décisive qu'elle concerne le commerce maritime dans ses relations avec la guerre maritime. Quesnay soutient que l'essor du commerce extérieur est lié à l'essor des « forces maritimes », particulièrement dans le cas de la France qui, face à l'Angleterre, a un commerce par mer à soutenir et des colonies à défendre (Quesnay [1757-8] 2005 II, 268). Si donc, écrit-il, la France disposait d'une force maritime suffisante, le commerce des nations ne serait plus à l'avantage de l'Angleterre et reviendrait à l'ordre naturel :

« ... le commerce réciproque s'établirait unanimement entre les puissances commerçantes rivales. Les gênes, les prohibitions, l'exaction de droits onéreux et préjudiciables au débit des marchandises disparaîtroient : la navigation s'établirait dans tous les ports, de part et d'autre, et le commerce rentreroit dans l'ordre naturel à l'avantages de toutes les nations commerçantes. Elles seroient forcées à se prêter à toutes les facilités et à tous les arrangements, également avantageux à l'intérêt commun. Elles ne s'attacheroient plus qu'à faire prospérer chez elles le genre de commerce qui leur seroit le plus profitable. On ne recoureroit plus aux petits moyens de s'entretenir, on verroit le commerce plus en grand, et on reconnoîtroit qu'on doit le favoriser de toutes parts ; que le commerce purement actif est une chimère, que les vendeurs ont besoin d'acheteurs, qu'il faut qu'ils soient réciproquement les uns et les autres, acheteurs et vendeurs, et que leurs richesses contribuent également pour tous à l'opulence de leur commerce » (Quesnay [1757-8] 2005 II, 269).

La proposition selon laquelle un acte de navigation est toujours favorable au pays qui le promulgue est une croyance instillée par la propagande des commerçants :

« La plupart de nos auteurs qui traitent du commerce... croient que pour favoriser notre navigation, l'exportation de denrées par mer doit être réservée exclusivement à la nation ; mais ce monopole n'a pu être suggéré que par un intérêt particulier des commerçants » (Quesnay [1757-8] 2005 II, 269).

« Ce sont là les vues de nos négocians qui n'aspirent qu'à de grandes fortunes, et qui redoutent la concurrence de l'étranger dans l'achat des denrées de nation » (Quesnay [1757-8] 2005 II, 270).

Quesnay répète sa critique à plusieurs reprises :

« ... on voit partout dans leurs écrits [les écrivains commerciaux] qu'ils pensent autrement sur les avantages de leur commerce, et on voit que leur profit leur fait entièrement oublier l'intérêt de la nation » (Quesnay [1757-8] 2005 II, 301).

« Voilà les maximes que nos négocians ont toujours tâché d'inspirer au gouvernement sur le commerce d'exportation, pour obtenir des réglemens et des prohibitions et former des compagnies privilégiées, afin de se procurer de grands gains sur l'achat de nos denrées, et pour nous vendre fort cher celles qu'ils nous rapportent. Ils veulent qu'on interdise l'entrée de nos ports aux vaisseaux étrangers : nous ne pouvons pas disent-ils profiter des gains du frêt en concurrence avec les Hollandois, à cause de leur épargne dans les dépenses de la navigation. On voit que nos négocians ne

sont occupés que de leurs fortunes au préjudice de la nation et du commerce en général » (Quesnay [1757-8] 2005 II, 301).

Ci-dessus, Quesnay oppose l'intérêt des commerçants internationaux qui est d'acheter à bas prix les produits agricoles de la nation pour les vendre plus facilement à l'étranger (le bas prix fait le commerce et le débit) et l'intérêt de la nation qui, selon lui, est au contraire de retirer du commerce extérieur un haut prix des produits agricoles. L'argumentation de Quesnay est à l'évidence orientée. Il raisonne à partir du cas de la France, c'est-à-dire d'un grand territoire devant promouvoir son agriculture par le commerce étranger, et considère que les intérêts de cette branche d'activité sont identiques à ceux de la nation. Il est consécutivement hostile à une politique du bas prix des produits agricoles, qui signifierait une non-valeur pour l'agriculture, c'est-à-dire un niveau de prix situé en dessous du prix fondamental¹⁰³ et la ruine de celle-ci :

« Ils [les commerçants] nous font espérer que leur commerce procurera l'abondance par le débit, et que cette abondance fera baisser le prix des denrées non seulement en France, mais aussi chez les autres nations commerçantes » (Quesnay [1757-8] 2005 II, 302).

Mais ce dont parlent les commerçants, c'est d'une « abondance chimérique », la non-valeur ne crée jamais l'abondance. De là cette conclusion tranchée : « le système des commerçants n'a pas pour objet le bien public » (Quesnay [1757-8] 2005 II, 302).

Dans ses notes au *Traité de la monarchie* de Mirabeau, Quesnay associe à nouveau le commerce et le territoire dans une spécialisation différente de celle proposée par Montesquieu¹⁰⁴. Il ne s'agit pas de rapporter le « commerce du luxe » aux grands territoires fertiles et le « commerce d'économie » (voiturage, réexportation) aux territoires petits ou incultes. Il s'agit d'une autre spécialisation supposée conforme à l'ordre naturel des sociétés : aux « nations régnicoles » ou « états aratoires » reviennent principalement le « commerce des denrées du cru » et accessoirement le « commerce de marchandises de main-d'œuvre » s'il se trouve qu'elles produisent trop de denrées et qu'il faille les retravailler pour l'exportation, tandis que le « commerce de trafic » échoit aux petits États maritimes, comme la Hollande ou Gênes qui savent faire des économies sur le fret (Quesnay [1757-9] 1999, 145-6 n. 325). Quesnay imagine également que, dès les premiers temps de l'humanité, une spécialisation de ce type était partiellement à l'œuvre : il existait d'un côté, les nations régnicoles dont le premier objet de gouvernement était la subsistance – ce qui nécessitait déjà « une autorité absolue pour former et maintenir une sûreté intérieure » – et qui établissaient entre elles un « commerce paisible » (Quesnay [1757-9] 1999, 54 n. 86) ; de l'autre des nations brigandes, rivales des précédentes, ne pratiquant aucun commerce et vivant plus ou moins durablement de leur domaine et de leur conquête.

¹⁰³ Le prix fondamental correspond à un seuil de rentabilité comprenant les frais de production (c'est-à-dire les dépenses des avances annuelles et primitives) et les charges (c'est-à-dire la rente et l'impôt).

¹⁰⁴ Sur la distinction entre commerce du luxe et commerce d'économie, voir Montesquieu ([1748] 1964, liv. XX, chap. iv-v). Nous reviendrons sur cette distinction dans la section consacrée à la science du commerce.

En se replaçant dans le cas d'une nation régnicole moderne, Quesnay retire que son commerce extérieur doit être tout aussi paisible que celui des nations régnicoles primitives et naturellement libre, parce que le grand débit des produits agricoles fait le bon prix. Sans cette liberté, le rapport du commerce à la nation (agricole) perd de sa positivité. Ce qui ne manque pas d'arriver lorsque la nation agricole devient « tributaire du marchand » (Quesnay [1757-9] 1999, 147) et lorsque celui-ci lui fait payer des frais trop élevés de commerce :

« ... plus les gains des marchands sont excessifs dans le commerce extérieur des denrées du cru, moins ce commerce est avantageux à l'état. Les grandes fortunes des marchands prouvent que la nation commerce à trop grand frais et qu'il faut introduire dans le pays, autant qu'on le peut, par une grande liberté, la concurrence entre le marchand étranger et le marchand citoyen » (Quesnay [1757-9] 1999, 147).

La concurrence, écrit-il encore, diminue les « gains exorbitants des marchands », les frais de commerce « sont toujours au désavantage de la nation qui exclut la concurrence des marchands étrangers pour favoriser les marchands du pays » (Quesnay [1757-9] 1999, 147). La règle du commerce extérieur est la suivante :

« ... toute nation qui a la facilité et la liberté du commerce ne [doit] pas porter trop loin ses vues sur la préférence des cultures des productions du premier besoin ou des productions du moindre besoin, elle doit au contraire de s'occuper des productions qui lui sont les plus profitables, et qui dans le commerce réciproque lui procurent de celles des autres. Elle ne doit donc pas non plus imiter la politique de ces nations qui examinent ingénument les importations de productions étrangères qu'elles achètent mal à propos à ce qu'elles croient, parce qu'elles remarquent qu'elles pourraient les faire naître chez elles, et qu'elles pensent que ces importations sont le retour de leurs exportations ; qu'elles achètent parce qu'elles ont vendu, et qu'il ne s'agit que d'examiner si elles gagnent plus à vendre et à acheter qu'à ne rien vendre et ne rien acheter » (Quesnay [1757-9] 1999, 148).

« Il ne faut pas même se plaindre des importations des marchandises les plus frivoles si le marchand en trouve le [débit] dans le pays ; car c'est avec l'argent qu'il en retire qu'il fait des achats pour [les] exportations, et qu'il anime la culture des productions qui forme le revenu de la nation » (Quesnay [1757-9] 1999, 147-8).

Système des commerçants et « mercantile system »

Lorsqu'il fixe dans le langage économique l'expression « commercial or mercantile system » et plus accessoirement celle de « system of commerce » (Smith [1776] 1976, liv. IV, introduction), Smith est guidé par la même intention *mutatis mutandis* que Quesnay. L'expression sert manifestement de repoussoir au système que l'on préconise, ici le système de la liberté naturelle. Mais les huit chapitres qu'il lui consacre à ce système dans *Wealth of Nations* lui confèrent un contenu beaucoup plus détaillé.

Smith le présente tout d'abord sous une forme frustrée entachée d'une confusion entre monnaie et richesse prônant une mauvaise politique, l'accumulation des métaux précieux et l'interdiction ou la restriction sévère de leur exportation, le but de cette politique étant généralement le financement de la guerre. C'est Locke qui semble incarner ce système et cette politique (Smith [1776] 1976, liv. IV, 430). Smith expose ensuite une version plus élaborée de ce système, s'accommodant d'un certain degré de liberté – celle de l'exportation des métaux précieux – et reposant sur la doctrine de la balance commerciale favorable. Thomas Mun en est son plus illustre représentant (Smith [1762-3] 1978, 381 ; [1776] 1976, liv. IV, 432). Le défaut de cette seconde version, c'est, d'une part, qu'elle fait du commerce extérieur la source première de l'enrichissement de la nation et du commerce intérieur une source subsidiaire (« subsidiary ») et, d'autre part, qu'elle n'échappe pas *in fine* à la confusion entre monnaie et richesse. Smith range dans ce système Joshua Gee et Bernard Mandeville (Smith [1762] 1978, 576 ; [1766] 1978, 506-7), mais aussi Jean-Baptiste Colbert, ministre compétent qui s'est laissé séduire par les « sophismes des marchands et manufacturiers »¹⁰⁵, a encouragé les monopoles, accordé des privilèges et peut-être surtout favorisé l'industrie des villes plus celle de la campagne (l'agriculture) et même déprimer la seconde pour favoriser la première.

Smith pointe donc deux cibles : les « dealers », les corps organisés de marchands plutôt associés à des « regulated companies » (Smith [1776] 1976, liv. I, 267 ; liv. V, 731-4) dont l'action publique ne vise qu'à la promotion de leurs intérêts exclusifs et, accessoirement, les ministres qu'ils influencent. C'est une critique qu'il partage avec Quesnay. Smith suggère que, non seulement le savoir de ces marchands est appuyé sur une fausse conception de l'enrichissement d'une nation, mais encore qu'il est souvent mal intentionné. On peut en effet douter que leurs intérêts particuliers soient identiques à celui de la nation, comme ils tendent à en persuader le gouvernement. On peut de la même manière douter de leurs aspirations à la liberté du commerce alors qu'ils demandent qu'on leur accorde des monopoles, des privilèges et des protections militaires. Comme Quesnay dans son premier argument, Smith pense donc que le système mercantile contient un risque de corruption de la société commerçante contre lequel il faut se prémunir par une défense constante de la liberté économique. Si la critique de Smith est très virulente à certains endroits de son ouvrage, il n'en admet pas moins que ce système participe de cette quatrième et dernière étape de l'histoire de sociétés, la plus progressiste de toutes, et qu'il a aussi été un instrument de promotion de l'accumulation du capital et de la manufacture.

¹⁰⁵ Smith ([1776] 1976, liv. IV, 467) : Colbert « seems to have been imposed by the sophistry of merchants and manufacturers, who are always demanding monopolies against their countrymen. » Voir aussi Smith ([1776] 1976 ; liv. IV, 663-4) : « ... that minister had unfortunately embraced all the prejudices of the mercantile system, in its nature and essence a system of restraint and regulation... and instead of allowing every man to pursue his own interest his own way, upon a liberal plan of equality, liberty and justice, he bestowed upon certain branches of industry extraordinary privileges, while he laid others under as extraordinary restraints. »

La science du commerce et le commerce politique

Les deux appellations précédentes – système des commerçants et *mercantile system* – donnent une image peu flatteuse et pas toujours exacte de la littérature sur le commerce des 17^e et 18^e siècles¹⁰⁶. Quesnay est pour beaucoup dans cette dépréciation, et plus encore Smith qui place sur l'échelle de la sagesse économique les Tartares et les anciens peuples pasteurs plus haut que les écrivains commerciaux espagnols (Smith [1776] 1976, liv. IV, 430) et qualifie le système mercantile d'incohérent ([1776] 1976, liv. IV, 686).

Si l'on examine plus attentivement cette littérature, on peut partir d'une observation de Schumpeter. Parmi la nébuleuse des auteurs qu'il étudiait dans son *History of Economic Analysis* (1954, 159-60, 195, 362-7), celui-ci faisait émerger un faisceau d'auteurs, discernables à partir des années 1680 en Angleterre, repérables sociologiquement, et qui allaient poursuivre leur réflexion au long du siècle suivant. Ces auteurs tentaient, selon lui, de concevoir l'économie à travers des « systèmes » ou des « quasi-systèmes » de pensée inspirés le plus souvent par la philosophie du droit naturel. En dépit de leurs imperfections, les constructions imparfaites qu'ils élaboraient rendaient manifestement compte d'un « effort analytique » devant conduire aux prolégomènes d'une théorie de la monnaie, d'une théorie de l'équilibre automatique des quantités de monnaie et des niveaux de prix et d'une théorie du commerce international. Elles constituaient ainsi trois essais d'une théorisation proto-libérale qui, telle était la vision schumpétérienne, illustraient un déplacement de l'économie de l'argument pratique et politique vers la contribution analytique. Ce que Schumpeter décrivait à travers ces systèmes et quasi-systèmes était ce que les auteurs appelaient eux-mêmes une « science du commerce » dont ils se proposaient découvrir les principes et les lois, à l'instar des autres sciences¹⁰⁷.

Reprenant la littérature anglaise sur le commerce, Lars Magnusson (1994, 11-2) a décelé cinq éléments constitutifs de cette science : (i) une réflexion explicite sur la production et la distribution de richesses ; (ii) une méthodologie de recherche (inspirée, selon l'auteur, plus particulièrement de celle de Bacon) valorisant l'argumentation logique à l'image de la science moderne ; (iii) une vision matérialiste de la société ; (iv) une vision territoriale de l'économie ; et (v) une vision centrée sur les marchés (rapports offre/demande) en relation avec le progrès/déclin économique à long terme. Quel que soit le degré de pertinence de cet inventaire, il procède de la même intention que Schumpeter, à savoir, souligner cet effort constant pour hisser le savoir économique au rang de science.

Il nous a semblé, dans cet essai de caractérisation de la science anglaise du commerce, qu'il fallait aussi insister sur l'élément suivant. Cette science se distingue des savoirs pratiques des hommes

¹⁰⁶ Pour un examen de cette littérature, voir Demals (2016).

¹⁰⁷ Voir par exemple les expressions : « science of trade » (Cary, Burke), « system or theory of trade » (Gervaise), « science of merchandizing » (Child), « science of commerce » (Tucker), « science du commerce » (Gournay, Dangeul, Clavière et Brissot), « commerce politique » (Forbonnais).

d'affaires particuliers dans la mesure où elle se préoccupe du commerce en général – c'est-à-dire du commerce du point de vue de l'intérêt de la nation –, ce qui implique le corollaire que tous les commerces particuliers ne sont pas *ipso facto* considérés comme procurant des avantages équivalents à la nation, ou encore que l'identité des intérêts des marchands particuliers et de l'intérêt de la nation n'est pas toujours vérifiée. La plupart des auteurs (Gérard de Malines, Mun, Josiah Child, Nicholas Barbon, William Petyt, le *British Merchant*, Josiah Tucker) s'arrêtent sur cette distinction. Même si leur insistance n'est vraisemblablement pas dénuée d'arrière-pensées, elle démontre néanmoins que le commerce a acquis une dimension nécessairement publique et politique, qu'il est pris en charge par la politique et désormais placé sous le regard de polygraphes, philosophes, juristes, membres du clergé, etc. (Daniel Defoe, Tucker, James Steuart ou David Hume). Se pose alors la question de leur représentation des marchands dans les parlements, de leur influence sur le gouvernement et de leur accès aux postes dans l'administration nationale¹⁰⁸.

Subséquentement, le commerce en général devient une « affaire d'État »¹⁰⁹, pour reprendre le mot de Hume ([1745] 1985, 88). C'est désormais un élément de la politique internationale des États, au même titre que la guerre et visant à se substituer à elle. C'est ce qu'illustre par exemple la doctrine de l'empire sur mer – qu'on peut lire par exemple chez Barbon ([1690] 1905, 24, 31) – selon laquelle la puissance d'une nation réside, non plus dans la conquête militaire de nouveaux territoires sur le modèle des anciens empires, mais dans le contrôle des nouveaux espaces maritimes, des routes commerciales et des colonies, grâce à une force maritime. C'est bien ainsi que Quesnay explique la supériorité économique de l'Angleterre, non pas par son acte de navigation liberticide, mais par la puissance de sa flotte marchande et militaire (Quesnay [1757-8] 2005 II, 270-1).

Le commerce extérieur est un enjeu de rivalités nationales, un lieu propice à la jalousie. C'est un moyen d'affirmer ou de renforcer la puissance d'une nation, sans recourir à la guerre de conquête. C'est donc un moyen de rendre les relations internationales – en tout cas à l'échelle de l'Europe – plus pacifiques. Le commerce intérieur, quant à lui, est envisagé comme un moyen d'adoucir les mœurs et de conserver la richesse.

*Le commerce politique et la science française du commerce*¹¹⁰.

Forbonnais emprunte probablement l'expression « commerce politique » au langage diplomatique¹¹¹. En l'introduisant dans la littérature économique, il en fait un synonyme de 'science du commerce',

¹⁰⁸ Voir par exemple le commentaire suspicieux de Smith sur l'influence de ceux qu'il appelle les « dealers » (Smith [1776] 1976, liv. I, 266-7).

¹⁰⁹ « An affair of State » (Hume, 1741 1985, 88). Notons aussi l'expression d'Armitage (2000, 141) : « a major reason of state ».

¹¹⁰ Cette section résume la première partie de Demals et Faccarello (2016). Sur la science française du commerce, on se reportera avec intérêt à Charles (2006, 2011), Béraud et Steiner (2008), Larrère (2011) et Steiner (2011).

expression employée par Jacques-Claude-Marie Vincent de Gournay dans sa traduction de l'ouvrage de Child, *A New Discourse of Trade* (1752 1983, 162). Pour l'essentiel, les deux hommes donnent à ces deux expressions un contenu analytique identique à celui de la science anglaise et reprennent les principaux éléments de la doctrine la balance commerciale favorable exposés dans l'ouvrage de Child¹¹². Jean-François Melon (1736, 283-4) avait lui-même repris deux décennies plus tôt les maximes édictées par le négociant anglais. L'expression 'science du commerce politique' fait assez naturellement penser au titre de l'ouvrage de Melon, *Essai politique sur le commerce*¹¹³. Elle suggère deux niveaux d'observation du commerce, celui de la « science du négociant » faite de détails particuliers et celui plus élevé de la « science du politique » qui analyse ces détails du point de vue de la nation (Forbonnais, 1754 I, 85). Chez Forbonnais, comme chez Melon et Gournay, le commerce en général prime sur le commerce particulier, de même le négociant politique qui envisage la richesse de l'État prime sur le négociant pratique qui ne s'intéresse qu'à la sienne propre (Forbonnais, 1753b, 114 ; 1767 I, 55). Le commerce en général concerne principalement le commerce étranger :

« Le commerce étranger est le seul intérêt réel d'un État au-dedans ; cet intérêt est celui du peuple ; et celui du peuple est celui de son souverain ; ces trois parties forment un seul tout » (Forbonnais 1754, I, 168).

Forbonnais commet plusieurs ouvrages qui précisent ce qu'il entend par commerce politique, par exemple les *Réflexions sur la nécessité de comprendre l'étude du commerce et des finances dans celle de la politique* (1755, 8-12) dans lesquels il enjoint le souverain de connaître le commerce dans ses détails et surtout dans ses principes, tout autant que l'histoire du droit, des gouvernements et des traités de paix ou les langues. L'étude du commerce en général, du point du corps politique, c'est considérer le commerce dans sa dimension géopolitique et diplomatique. Cette étude aboutit à cette conclusion que le commerce doit être libre, mais aussi que cette liberté est relative aux circonstances : son étendue n'est pas définie une fois pour toutes, elle se réexamine périodiquement. Forbonnais reprend ici le lieu commun de la liberté et de la protection partagé par de nombreux contemporains. Montesquieu (1748, liv. XX, chap. 12), par exemple, écrit que la liberté du commerce n'est pas pour un marchand le droit de faire ce qu'il veut et qu'elle peut très bien s'accompagner de protection, si le commerce général et l'intérêt du corps politique l'exigent. Melon fait de cette relation une maxime générale :

¹¹¹ On trouve cette expression chez Basnage de Beauval (1697 II, 124), théologien réformé et diplomate au service des Provinces unies, dans le sens d'ensemble des règles de conduite valant pour la discussion publique, plus particulièrement dans la négociation des traités et alliances entre nations. Forbonnais emploie également l'expression « science de l'administration du commerce politique » dans *Éléments* (1754 I, 47).

¹¹² La traduction de l'ouvrage de Child fait partie d'une vaste entreprise de propagation des idées anglaises sur le commerce en France initiée sous l'intendance de Gournay, voir sur ce point Murphy (1986). Gournay ajoute à sa traduction des « Remarques » restées manuscrites, elles-mêmes annotées par Forbonnais (voir Meyssonier 2008). Child est mentionné par Forbonnais dans *Le négociant anglais* (1753a II, 176), *Éléments* (1754 II, 29 colonies ; II, 315 balance), *Recherches et considérations sur les finances de la France*, (1758 II, 6).

¹¹³ Sur Melon et sa place dans l'histoire de la pensée économique, voir Ravix (2012).

« Le Commerce ne demande que liberté et protection... dans l'alternative entre la liberté & la protection, il seroit moins nuisible d'ôter la protection que la liberté ; car avec la liberté, la seule force du Commerce peut tenir lieu de protection » (Melon 1735, 29-30).

L'étendue de la liberté du commerce et plus généralement économique est ainsi soumise à un arbitrage politique. On maintient l'idée que cette liberté est positive si les nations commerçantes dans leur ensemble l'appliquent dans leurs relations réciproques et, dans le même temps, on est convaincu qu'une telle situation est impraticable et que la liberté entière du commerce est une chimère. Dans l'état actuel du commerce international, il ne peut y avoir de liberté sans protection. C'est ce qui incline Melon à considérer que l'acte de navigation anglais est somme toute une bonne combinaison de liberté et de protection, puisqu'il a permis à l'Angleterre de s'enrichir et ne demande simplement qu'à être assoupli en temps de paix. Gournay et Forbonnais formulent des jugements empreints du même pragmatisme. Le premier trouve cette mesure positive et anticipe qu'elle permettra à la France de contester la suprématie commerciale de l'Angleterre et de la Hollande et, pour la rendre plus efficace encore, il préconise de l'accompagner d'un programme de construction navale commerciale et militaire (Gournay [1747-8] 1993, 4 ; [1752] 1983, 187)¹¹⁴. Mais l'intendant n'en défend pas moins dans le commerce intérieur la liberté d'entreprendre et l'assouplissement de certains règlements¹¹⁵. Forbonnais soutient encore l'acte de navigation en 1752 (notes aux « Remarques » de Gournay), mais l'année suivante il en critique le principe au motif, premièrement, que c'est « un coup d'autorité exercé contre les autres peuples » qui risque de contraindre les peuples qui le subissent à exercer un droit de « réciprocité », c'est-à-dire des représailles, et, secondement, que c'est une politique d'un autre temps où « les peuples n'étaient pas suffisamment éclairés sur les intérêts du commerce ». Il lui trouve néanmoins un intérêt circonstanciel pour les pays qui ne disposent pas d'une marine suffisante pour écouler leur marchandises (Forbonnais 1753b, 112 ; 1754 I, 249-50, 325 ; 1767 I, 201)¹¹⁶. Il ajoute cet argument supplémentaire en faveur de la liberté combinée à la protection selon lequel ce n'est pas le degré de liberté qui importe, mais le degré d'industrie de la population :

« Une liberté égale et générale dans tous les états, sans protection, ne feroit pas revivre également le commerce partout ; parce que le degré d'industrie n'est pas égal chez tous les hommes ; & moins le peuple a l'habitude du travail, plus il a besoin d'être fortement sollicité à travailler. Ainsi tous les Gouvernemens ont reconnu la nécessité d'exercer leur protection envers l'industrie des sujets ; tous... ont assujetti l'action du commerce à leur protection ; les plus habiles sont parvenus par degré, à se contenter de guider, de soutenir, d'animer le commerce » (Forbonnais 1755, 56).

¹¹⁴ L'acte de navigation est également défendu par O'Héguerty (1754, 155, 174) et Goudar (1756 III, 5, 30, *passim*), mais contesté par Butel-Dumont (1758, 138 *sqq.*) qui pointe quelques effets contreproductifs qui ont contraint l'Angleterre à l'assouplir. Voir aussi Cheney (2010, 108).

¹¹⁵ « Quel est le règlement qui a opéré de si bonnes choses en Hollande et en Angleterre ? La liberté et la concurrence » (Gournay, « Mémoire à la chambre de commerce de Lyon », [1753] 1993, 23).

¹¹⁶ Voir Alimento (2009, 2013) sur la politique maritime de Forbonnais.

La science du commerce politique de Forbonnais ou la science du commerce de Gournay s'efforcent d'effacer des esprits deux idées fausses : (i) que la France, tardivement entrée dans la compétition internationale, ne revêt pas, de par le poids de son agriculture et la forme absolue de sa monarchie, toutes les caractéristiques d'une nation commerçante et ne peut en conséquence rivaliser avec l'Angleterre, (ii) qu'elle doit se consacrer prioritairement au commerce du luxe, comme Montesquieu le recommande.

Les réflexions de Forbonnais et de Gournay sont davantage inspirées par l'*Essai* de Melon que par *L'esprit des loix* de Montesquieu¹¹⁷. Melon propose une réfutation de la première assertion dans sa parabole des îles. Nous en résumons ici les principales conclusions. Il apparaît premièrement que si une nation seule à disposer d'un territoire fertile et d'une main-d'œuvre abondante pour l'exploiter – on reconnaît ici la France – peut acquérir une position de monopole sur le marché international du blé et des biens de subsistance et, partant, dominer les autres nations moins fertiles, incapables de produire par elles-mêmes ces biens en quantité suffisante. Deuxièmement et inversement, si plusieurs nations sont également fertiles, aucune d'elles ne peut exercer un rapport de force indiscutable sur les autres. Elles sont alors obligées d'entrer dans des relations de commerce plus pacifiques, mais aussi plus incertaines, dans la mesure où l'on ne sait pas *a priori* laquelle sera la plus puissante. Dans cette seconde situation, les nations ont intérêt à produire des biens manufacturés satisfaisant des besoins variés, de sorte que, plus elles entreront dans la spirale des besoins, moins la domination s'effectuera par le seul commerce des blés et des biens de subsistance. La meilleure position, c'est donc, premièrement de posséder un territoire fertile, deuxièmement de promouvoir une agriculture productive permettant de libérer la main-d'œuvre agricole devenue surabondante vers le secteur manufacturier, et troisièmement de proportionner les instruments monétaires à la circulation croissante des marchandises¹¹⁸.

Dans la parabole de Melon, l'univers est incertain. Il s'agit toujours d'acquérir la puissance, mais aucune nation n'a la certitude de dominer durablement les autres. Les nations restent rivales, mais elles sont contraintes de rechercher des situations d'équilibre et de balance de leurs pouvoirs, non pas des situations harmonieuses. Melon défend donc l'idée que le but d'une politique de liberté et de protection est d'assurer une position transitoirement dominante dans le commerce international, non un monopole durable ou un emporium unique qui serait sur le plan économique l'équivalent d'une monarchie universelle. C'est le reproche qu'il adresse à l'Angleterre – et à William Petty qu'il cite – de vouloir maîtriser par ses capitaux et sa marine le commerce du monde (Melon 1736, 354). Dans le même sens, Forbonnais (1755, 66-7 ; 1756, 19) parlera de « despotisme maritime ». Melon sous-entend ici une idée que Forbonnais explicitera et répétera à l'envi sous la forme d'une maxime, à

¹¹⁷ Cette filiation entre Melon, Gournay et Forbonnais est clairement perçue par Hont (2008, 267).

¹¹⁸ Hume tiendra le même raisonnement dans l'essai, « Of Commerce ».

savoir que la balance du commerce est véritablement la balance des pouvoirs (nous reviendrons sur cette maxime dans la section suivante).

Montesquieu est à l'origine de la seconde idée fausse. Le problème que pose cet auteur à la science française du commerce ne tient, ni à la supposition du doux commerce, ni à la définition pragmatique de la liberté économique. Il concerne le rapport du commerce et de la constitution politique. Montesquieu part en effet du postulat des effets civilisateurs du commerce, mais il ne construit pas pleinement une histoire progressiste de l'économie allant de la chasse au commerce, ni ne postule l'existence d'un cours naturel des sociétés devant conduire l'humanité vers plus de civilisation et de politesse, comme le feront les auteurs écossais des Lumières. Il examine les relations variables entre l'économie, le territoire, et la constitution. L'économie, c'est la subsistance que l'on se procure par la chasse, l'élevage, l'agriculture et le commerce. Le territoire s'examine par la taille, la fertilité et la population. La constitution peut être monarchique (modérée ou non) ou républicaine (aristocratique ou démocratique), connaître des formes pures ou mixtes/modérées et se trouver virtuellement sous la menace d'une corruption de son principe qui l'entraînerait vers le despotisme. Cet examen fait ressortir plusieurs cas de figure dont les plus typiques sont le gouvernement monarchique assis sur un grand territoire fertile capable de faire subsister une grande population, et le gouvernement républicain attaché à un petit territoire, généralement peu fertile, contraignant une population réduite à vivre parcimonieusement sur le compte des grands territoires, en mettant en circulation leurs richesses respectives grâce au commerce d'œconomie.

De là, cette première définition du commerce d'œconomie comme profession des gens égaux, économes et parcimonieux (Montesquieu, [1748] 1964, liv. V, chap. viii). Ce type de commerce correspond mieux à la nature à la république ou certaines formes de républiques (non militaires) qui cultivent l'esprit de modération (vertu aristocratique) et d'égalité (vertu démocratique). De là aussi, cette seconde définition du commerce du luxe destiné à satisfaire les besoins relevés des classes riches de la monarchie. Vient aussi cette troisième proposition : l'extension du commerce d'œconomie dans une monarchie est une menace de corruption de celui-ci et de celle-là. De même pour le commerce du luxe dans une république. Dans le cas d'une monarchie, autoriser les nobles à faire du commerce d'œconomie serait mêler les affaires publiques et les affaires privées, favoriser des monopoles et faire que ce commerce ne soit plus la profession des gens égaux : « des marchands si accrédités feraient toutes sortes de monopoles » (Montesquieu, [1748] 1964, liv. V, chap. viii), « il est contre l'esprit du commerce que la noblesse le fasse dans une monarchie... Il est contre l'esprit de la monarchie que la noblesse y fasse le commerce » (Montesquieu, [1748] 1964, liv. XX, chaps. iv, xxi).

Cette position de Montesquieu assez hostile à la noblesse commerçante dans une monarchie va susciter, en particulier, l'opposition de Gournay et Forbonnais. Le premier (Gournay [1747-8] 1993, 11-2) considère au contraire l'émergence d'une telle noblesse comme l'une des raisons du succès commercial de l'Angleterre. Le second (Forbonnais 1753b, 116-7) ne voit pas de corruption de la

monarchie, ni de dérogeance de la noblesse, si celle-ci est pauvre, dans le fait d'abandonner la fonction militaire et de maintenir son rang grâce aux revenus tirés du commerce. Ce débat n'est pas anecdotique : il pose en fait la question de savoir si la monarchie française doit se contenter du commerce du luxe et laisser le commerce de voiturage et de réexportation à la monarchie anglaise et à la république hollandaise, ce qui la priverait de revenus considérables. Ce serait une erreur économique, car le commerce du luxe, bien trop limité, ne peut employer qu'une partie de la population du pays. Autrement dit, « c'est dans la proportion du nombre d'hommes, et du luxe d'une Monarchie qu'il faut chercher si le commerce d'économie lui convient » (Forbonnais 1753b, 111), non dans la forme de la constitution.

Laisser les nobles dans une « pauvreté oisive » plutôt que de leur ouvrir le « travail légitime du commerce », c'est, en outre, d'un point de vue géopolitique, enfermer la monarchie française dans la logique de l'empire sur terre et lui ôter la possibilité de constituer un empire sur mer qui maîtriserait la navigation, contrôlerait les flux commerciaux provenant de ses colonies et rechercherait un « équilibre sur mer » soumis à aucun despotisme, celui que Melon recherchait également. Car, désormais écrit Forbonnais (1767 I, 118), « l'équilibre maritime est la base réelle de l'équilibre de l'Europe ». La conclusion à laquelle parviennent Gournay et Forbonnais est que le commerce a certes du rapport avec la politique, mais que les formes qu'il revêt sont sans dimension constitutionnelle. Depuis l'époque de Colbert, assurent-ils, on sait par expérience qu'il peut s'étendre sous toutes ses formes à n'importe quel type de gouvernement légitime.

II. L'ordre international par la balance des pouvoirs ?

Forbonnais et les relations internationales

Dans cette section et celle qui suit, nous nous proposons de comparer deux visions des relations internationales ou européennes. L'une, soutenue par Forbonnais, repose sur le présupposé d'une jalousie et d'une concupiscence naturelle et immémoriale des individus et des nations. L'autre, défendue par les Économistes, part au contraire de l'hypothèse d'une confraternité originelle de ces mêmes nations dont elles se seraient éloignées au cours des temps¹¹⁹. Ces deux visions s'appuient sur des histoires différentes du commerce et de la société¹²⁰. Si toutes deux partagent le constat de l'imperfection des sociétés humaines, la première envisage l'histoire comme le témoignage plutôt pessimiste de la perpétuation de cette imperfection et n'imagine pas d'autres moyens de régler les conflits entre nations que par la balance des pouvoirs et l'équilibre de leur puissances, tandis que la

¹¹⁹ Voir Demals et Hyard 2015.

¹²⁰ Sur l'histoire du commerce, on se reportera tout particulièrement à Cheney (2010, 2011) ; voir également notre commentaire de cet ouvrage (Demals, 2013).

seconde, plus optimiste, pense que les conditions d'un retour à la confraternité des nations et de leur confédération dans une grande société générale et tacite sont connaissables et donc réalisables.

Melon avait déjà proposé une histoire du commerce formée à partir d'une opposition entre l'esprit de conquête et l'esprit de conservation. Cette dichotomie permettait de distinguer deux types de gouvernements dont les ressorts sont difficilement compatibles : l'un militaire animé par l'esprit de conquête et l'autre commerçant animé par l'esprit de conservation. Premier dans l'ordre historique, l'esprit de conquête dirige les empires territoriaux – ceux de Rome, d'Alexandre, de Gengis Khan, de Tamerlan et des sultans turcs modernes – et relègue l'esprit de conservation et l'esprit de commerce dans quelques sociétés éphémères (Carthage par exemple). Le principal enseignement que livre cette première époque, c'est le caractère autodestructeur de l'esprit de conquête. Les illustrations historiques montrent en effet combien cet esprit peut accroître la puissance d'un gouvernement militaire en le poussant à envahir de nouveaux territoires, mais aussi combien ce gouvernement est faible dès lors qu'il cesse de conquérir. Les empires militaires ne peuvent toujours être au faîte de leur puissance, ils rencontrent inéluctablement une limite et finissent par être subjugués à leur tour puis disparaître. La seconde période, moderne, naît de cette impossible pérennité des empires. Elle illustre, au contraire, les progrès qui peuvent découler de l'esprit de conservation et de l'esprit du commerce qui lui est associé. Venise est devenue puissante grâce au commerce du Levant, tandis que l'Espagne persévérant dans la logique militaire s'est affaiblie en repeuplant de sujets espagnols les colonies dont elle avait exterminé la population. Mais aussi – ce cas intéresse à dessein Melon – la nation moscovite à peine établie en empire par Pierre le Grand s'est animée de l'esprit de conservation et, ainsi, pérennisée grâce au commerce et l'industrie.

Que retirer de cette histoire ? Eh bien, finalement une conclusion assez positive selon laquelle même des grands territoires – ceci vaut pour la France – ont préféré l'esprit de conservation et de commerce à l'esprit de conquête. S'ils n'ont pas renoncé à l'idée de puissance, ils l'ont transformé en rivalité commerciale et sont ainsi entrés dans une sorte de concert dont l'effet attendu est de neutraliser l'esprit de conquête et de repousser le spectre de l'empire sur terre et de la monarchie universelle. Elles ont tenté d'établir entre elles une sorte de balance, un système de contreforces supposé contenir leurs débordements passagers.

L'histoire du commerce proposée par Forbonnais est moins positive. Elle se déroule en six étapes et la première décrit l'état d'« innocence et de paix » ou l'« ordre de la simplicité » (Forbonnais 1754 I, 8, 225-6) que les hommes sont supposés avoir connu, « avant et après le déluge ». Cet état était caractérisé par une division du travail assez sommaire – agriculture, élevage, artisanat – qui impliquait une entraide réciproque et des règles d'échange simples en nature des produits du travail. Mais deux phénomènes viennent perturber cet état égalitaire et pacifique jusqu'à le faire disparaître : tout d'abord l'accroissement de la population qui rend impraticable le règlement en nature et plus fréquentes les situations de rareté ou d'abondance des ressources ; ensuite, la formation des sociétés, notamment

l'instauration de règles qui protègent la propriété privée et garantissent la transmission des biens par héritage, qui anéantissent « l'égalité absolue qui régnoit entre les hommes » (Forbonnais, 1754 I, 9). « Les hommes, écrit encore Forbonnais (1754 I, 225-6), n'ont pas su perpétuer cet état à cause « de la foiblesse & de la corruption de leur nature ».

Survient alors la deuxième étape qui plonge les hommes dans un monde d'inégalité et d'imperfection, où le luxe des uns devient « l'objet des l'ambition des inférieurs ». La « cupidité » et la « jalousie » sont alors les traits psychologiques le plus communs aux hommes, qu'ils soient pauvres ou riches, ouvriers, marchands, propriétaires ou souverains. La cupidité est le désir envieux et égoïste d'avoir plus, qui naturellement conduit à des excès, mais qui dans ce monde imparfait revêt une qualité, si on sait la maîtriser : elle « attise l'industrie » (Forbonnais 1754 I, 10), crée l'émulation, excite la concurrence¹²¹. Cette seconde étape fait apparaître trois institutions : la législation dont l'objet et à la fois d'entériner l'inégalité des ressources et d'en limiter les excès ; la monnaie et la circulation composée dans laquelle la monnaie peut être demandée pour elle-même et être signe et capital ; et le « commerce d'œconomie » extérieur, entrepris par des petits États « commissionnaires » (Forbonnais 1754 I, 13) qui font circuler les denrées des grands États. Une hiérarchie se met en place : les grands États ou empires dominant des petites cités marchandes, mais aussi, dans les étapes suivantes, un mouvement de balancier qui tantôt voit les petits États commerçants s'émanciper de la tutelle des empires qui les avaient soumis, tantôt revenir sous la tutelle de nouveaux empires. Ce monde d'imperfection se poursuit jusqu'aux cinquième et sixième étapes qui correspondent à l'époque moderne et sont caractérisées par un affaiblissement des empires et l'enclenchement d'une nouvelle dynamique commerciale qui touche – le fait est nouveau – non seulement les petits territoires, mais aussi les grands, les républiques et les monarchies.

Cette fresque montre donc que le commerce extérieur naît de la disparition de l'égalité naturelle, sans qu'il en soit cependant à l'origine, qu'il s'établit sur la base de jalousies et de rivalités nationales et débouche souvent sur d'autres formes de conquête territoriale et de contrôle des ressources, comme le montre par exemple l'établissement de colonies : « La jalousie est devenuë l'état naturel des sociétés qui peuvent participer au commerce », écrit Forbonnais (1767 II, 144)¹²². Elle montre aussi que le commerce extérieur est une autre manière de gérer la jalousie et l'ambition des nations : il ne les supprime pas, mais les détourne vers des rivalités plus pacifiques. D'ailleurs, note-t-il, même les empires se mettent à le pratiquer, car ils y trouvent un intérêt. Elle montre enfin que la position qu'occupe chaque nation dans la distribution internationale des richesses est aléatoire, jamais définitive.

Comme celle de Melon, la pensée de Forbonnais s'inscrit dans la doctrine de la balance des pouvoirs. L'expression est polysémique. Issue du langage de la politique internationale, elle peut

¹²¹ « La cupidité ne se rebute jamais, & sa propre honte la nourrit » (Forbonnais, 1758 I, 33).

¹²² « Au phisique comme au moral, c'est toujours la foiblesse qui produit la jalousie » (Forbonnais 1767 I, 54).

signifier, premièrement, l'équilibre effectif des puissances nationales ; deuxièmement, l'état de perpétuel déséquilibre entre ces puissances ; troisièmement, le rôle de balancier ou d'arbitre joué par une puissance particulière. Forbonnais ne précise pas le sens qu'il attribue à l'expression. Il recourt indistinctement à plusieurs expressions : « balance des pouvoirs », « balance du pouvoir », « équilibre de l'Europe », « équilibre des puissances », etc. On peut suggérer qu'il emploie le terme 'balance' pour exprimer des situations politiques virtuellement instables et changeantes et le terme 'équilibre' pour signifier un *statu quo*, un état stable ou stationnaire. Il surajoute enfin aux deux précédentes emploie une troisième expression, l'« ordre naturel », qui est également un équilibre, plus exactement une parfaite proportion entre les quantités de denrées, les quantités de monnaie et les quantités d'hommes dans une nation.

Dans son acception la plus simple, le système de la balance des pouvoirs est supposé contribuer à la pacification des relations internationales en prenant acte de la division des nations et de leur rivalité, non de leur possible ou souhaitable union. La division est une condition nécessaire à la paix, et la paix est définie comme le résultat d'une tension entre des puissances nationales opposées qui finissent par se contrebalancer. Le système de la balance des pouvoirs est une sorte de mécanisme qui fait que, par le jeu des alliances avec des petites nations, les nations puissantes se neutralisent et aucune d'elles ne joue le rôle d'arbitre.

Il existe deux systèmes rivaux de pacification : le premier, appelé contextuellement « monarchie universelle », est en fait la vieille solution d'une puissance impériale arbitre qui impose la paix¹²³ ; le second, imaginé par l'abbé de Saint-Pierre dans son *Projet de paix perpétuelle* (1713), consiste en l'établissement d'une confédération de nations unies, petites ou grandes, par un traité d'alliance volontaire et durable. Forbonnais rejette ces deux systèmes : le premier parce qu'il le trouve inadapté aux deux dernières époques, modernes, décrites *supra* dans son histoire du commerce ; le second parce qu'il le trouve irréaliste, impraticable. Mais s'il se rabat sur le système de la balance des pouvoirs, c'est pour le faire reposer, non plus sur des traités diplomatiques, du reste jamais appliqués, qui comparent des forces militaires, mais sur des traités de commerce qui comparent des forces économiques. C'est en ce sens que Forbonnais écrit à diverses reprises que la balance du commerce est devenue la véritable balance des pouvoirs¹²⁴. Forbonnais est conscient qu'il s'agit d'une solution imparfaite pour un monde imparfait. Les traités de commerce ne sont pas non plus durables, ils le seraient s'ils se concluaient par « égalité parfaite du commerce » (Forbonnais 1754 I: 73-4), or cette égalité est inatteignable depuis que l'homme, dominé par la cupidité, a quitté l'état d'innocence. Ces traités ne peuvent se réduire à des actes de navigation, car ce serait une forme de protection trop

¹²³ Dans la littérature politique des 17^e et 18^e siècle, le projet de constitution d'une monarchie universelle en Europe a été attaché aux règnes de Philippe II d'Espagne et de Louis XIV. Voir par exemple Davenant ([1701] 1771).

¹²⁴ Voir *Le Négociant anglois* (1753 I, ii), l'article « Commerce » de l'*Encyclopédie* (1753, III, 698), les *Éléments du commerce* (1754 I, 90), *Principes et observations æconomiques* (1767 I, 118-9).

brutale et contraire au droit des nations qui appellerait la réciprocité et les représailles. Ces traités sont pourtant nécessaires, car aucune nation n'est autosuffisante au point de supprimer son commerce avec l'étranger. Ce terme ne peut être « moralement atteint » (Forbonnais, 1754 II, 175), « il est physiquement impossible qu'un pays se trouve naturellement avec un autre dans cette circonstance absolue de n'avoir aucune denrée à en retirer » (Forbonnais 1767 II, 137-8). Et même si on supposait une nation riche arrivée à son plus haut degré de production, celle-ci pourrait toujours exporter ses denrées agricoles et manufacturières, et même faire commerce d'argent avec des nations pauvres (Forbonnais 1754 II, 129-30 ; 1767 I, 145-6).

Les Économistes et les relations internationales

Une théorie de l'histoire construite comme une succession d'étapes se clôturant par l'étape supérieure du monde moderne et commerçant s'accorde bien à la vision du doux commerce, mais elle s'acclimate mal à la vision physiocratique du commerce¹²⁵. Pour les Économistes, il est bien entendu possible de retracer l'histoire du commerce, des gouvernements et des sociétés, mais aussi de connaître les principes qui doivent la guider. Ces principes sont connaissables, pour ainsi dire, dès l'origine, puisque les premiers hommes les ont appliqués. Il suffit donc de les retrouver. Pour résumer brièvement ce raisonnement, le droit naturel constitue le principe véritable du gouvernement, l'origine de la société tient au problème de la subsistance, l'agriculture en est pilier et la propriété la règle fondatrice.

Le principe du commerce extérieur, c'est la « confraternité » ou la « fraternité universelle » (Mirabeau 1756-60, part. III, 32). Ce principe de l'universalité du genre humain est connaissable depuis l'origine. C'est donc la méconnaissance et le non respect consécutif de ce principe qui a conduit à penser le commerce comme rivalité. Voilà la « grande erreur du système des commerçants et des politiques modernes, celle de croire que *« nul perd que l'autre ne gagne »* (Mirabeau 1756-60, part. III, 33, ital. dans le texte).

Dans le chapitre de *L'ami des hommes* qu'il consacre aux colonies, Mirabeau propose une histoire du commerce et de la colonisation en trois étapes qui ne se conclut pas sur une positivité de l'époque moderne. Il y explique que le premier âge de l'humanité est celui de la « vie errante et pastorale » (Mirabeau 1756-60, part. III, 118) de sociétés patriarcales. Ces premières sociétés se subdivisent à la mort du patriarche et s'essaient, certaines d'entre elles colonisent de nouveaux territoires inconnus sur lesquels elles prospèrent tant que leur population se maintient à son niveau. D'autres deviennent brigandes, ce qui est une autre forme d'errance, illégitime celle-là. Dès lors que la population augmente, ces sociétés deviennent sédentaires et agricoles. S'ouvre alors le deuxième âge où des sociétés de chasseurs se soumettent les sociétés de cultivateurs, où la législation apparaît pour régler

¹²⁵ Voir sur ce point Cheney (2010, chap. v), Meek (1971).

les relations entre ces deux groupes. Puis, lorsque ces sociétés deviennent à leur tour surnuméraires, il se forme un second mouvement de colonisation. C'est à cet âge que le commerce (extérieur) apparaît véritablement, lié au fait que les sociétés-mères et leurs colonies, ayant conservé des relations entre elles, produisent des biens plus variés qu'elles peuvent s'échanger : « les chemins & les communications plus libres entretenoient cette fraternité. En un mot, les colonies reconnurent leur souche, & conservèrent en général avec elle une alliance de prédilection » (Mirabeau 1756-60, part. III, 121). Le troisième âge moderne est caractérisé par une colonisation d'un autre type, celui de la conquête de l'Amérique. Ce n'est plus un essaimage, mais une invasion d'un continent conduite par la soif de l'or qui, dans même mouvement, brise l'idée de confraternité.

Dans ces notes au *Traité de la monarchie*, Quesnay faisait également reposer l'histoire des premières sociétés sur un couple, les nations agricoles (légitimes) et les nations brigandes (illégitimes) et convenait que les premières pratiquaient entre elles, dès leur apparition, un « commerce paisible ». Dans « Despotisme de la Chine » il explicitait sa réflexion :

« Les hommes se sont réunis sous différentes formes de sociétés selon qu'ils y ont été déterminés par les conditions particulières à leur existence, comme la chasse, la pêche, le pâturage, l'agriculture, le commerce, le brigandage ; de là se sont formées les nations sauvages, les nations ycthyophages, les nations pâtres, les nations agricoles, les nations commerçantes, les nations errantes, barbares, scénites et pirates. A la réserve des nations brigandes, ennemies des autres sociétés, l'agriculture les réunit toutes ; et sans l'agriculture les autres sociétés ne peuvent former que des nations imparfaites ; il n'y a donc que des nations agricoles qui peuvent constituer des empires fixes et durables, susceptibles d'un gouvernement général, invariable, assujetti exactement à l'ordre immuable des loix naturelles » (Quesnay [1766] 2005 II, 1019-20).

Le commerce ne constitue pas une étape sociale, spécifique et terminale, il n'est qu'une activité rendue nécessaire par l'éclatement et la multiplication des sociétés agricoles particulières. Les nations commerçantes de l'époque moderne, dira-t-il dans une observation au Tableau économique, ne sont pas une étape supérieure de l'humanité, elles ne sont qu'une « addition extrinsèque », une partie qui n'est pas constitutive de la nation agricole, mais qui est « employée et défrayée par elle » (Quesnay [1766] 2005 I, 557).

Mirabeau avant sa conversion soutenait une idée assez voisine et une hiérarchie similaire. L'ordre international des sociétés modernes était à l'image du « roi pasteur » (Mirabeau 1756-60, part. III, 92, 210), constitué de nations agricoles – souvent assimilées à des empires – et de petites nations qui gravitaient autour d'elles et qu'elles mettaient en communication les unes avec les autres. Cet ordre se caractérisait, premièrement, par l'existence d'une puissance agricole dominante ayant passé des traités avec des petites nations commerçantes et, secondement, par l'instauration d'une liberté absolue du commerce intérieur et extérieur de chaque nation. Ce système du roi pasteur préconisé par Mirabeau est à l'évidence une réponse à la doctrine de la balance des pouvoirs, une doctrine qui, écrivait-il, ne

protège pas les petits États contre l'ambition des grands et n'a jamais arrêté quelque guerre que ce soit. C'est aussi une réponse à la doctrine de la balance du commerce. De celle-ci, il n'en a retenu que le principe – le commerce comme jeu à somme nulle – contraire au principe de confraternité des peuples commerçants, et il applique à la circulation des grains la conclusion que Hume avait retirée de la circulation l'argent dans son exposition du mécanisme d'ajustement automatique par les prix (Mirabeau 1756-60, part. III, 24, 32, 97-8) :

« Le judicieux David Hume a dit que l'argent est comme l'eau, qui prend nécessairement son niveau. Ce trait de génie est relatif au bled tout de même... Ainsi de proche en proche les grains reflueront d'eux-mêmes & sans aucun soin de police, des extrémités vers le centre. Arrivés aux frontières, les mers, les rivières, tout vous est ouvert, fussiez-vous au milieu d'une guerre sanglante ; vos ennemis fussent-ils les maîtres de la mer... rien n'empêchera le commerce & la cupidité de l'ennemi d'apporter du blé là où il manque ; ainsi donc pour maintenir l'abondance des grains dans le Royaume, que faut-il faire ? rien. »

Le Mercier de La Rivière est sans doute parmi les Économistes celui qui fournit l'une des réponses plus claires au système de l'équilibre des puissances. Il dénonce le faux principe qui anime ce système – la division et l'antagonisme des nations (Le Mercier de La Rivière [1767] 2001, 327) – et pointe l'inefficacité de la méthode, laquelle prétend neutraliser les effets négatifs de cette division par des alliances et des confédérations particulières, artificielles et circonstanciées d'États qui agiraient comme des contreforces. Il s'agit donc de constituer face à une puissance qui devient démesurée une « ligue défensive » de puissances plus faibles (Le Mercier de La Rivière [1767] 2001, 332).

La doctrine préconisée par Le Mercier de La Rivière s'appuie sur deux postulats. Le premier est que toutes les sociétés particulières du monde présent ne sont que « les branches d'un même tronc dont elles tirent leurs substances, ... la société naturelle, générale et tacite » (Le Mercier de La Rivière [1767] 2001, 324-5). Cette société, qui est à l'origine de toutes les sociétés errantes devenues sédentaires et cultivatrices, est fondée sur l'idée que les hommes dans leur universalité ont les mêmes droits et devoirs essentiels et qu'ils ont un intérêt commun à vivre ensemble. Le second postulat est que cette société naturelle n'a pas été détruite avec l'avènement des sociétés particulières, qu'elle leur est toujours sous-jacente et que les lois essentielles qui la gouvernent sont toujours connaissables : « Chaque nation n'est ainsi qu'une province du grand royaume de la nature ». Malheureusement, le tort du système de la balance des pouvoirs est d'avoir négligé ces deux postulats. Ce que Le Mercier de La Rivière exprime ici n'est pas autre chose que la fraternité naturelle des nations et le système qu'il prétend mettre en place – qu'il appelle une « ligue fraternelle » ayant en mémoire les principes de la société naturelle et remplaçant l'ancienne « ligue défensive » – fait penser au système de la « Société Permanente » ou de la « Société Européenne » de l'abbé de Saint-Pierre¹²⁶ que nombre de commentateurs avait taxé de chimère et d'utopie. C'est l'instauration d'une confédération de nations

¹²⁶ Voir Saint-Pierre ([1713] 1986, 13, 24).

qui se reconnaîtraient mutuellement le droit de propriété et la liberté. Au-deçà de cette garantie qui leur est demandée, chacune d'elles se gouvernerait comme elle l'entend à l'intérieur de ses frontières, mais elle ne gouvernerait pas les autres. De sorte que la propriété et la liberté peuvent « gouverner despotiquement chez elle sans gouverner despotiquement chez les autres » (Le Mercier de La Rivière [1767] 2001, 335-6), car elle ne gêne qu'elle-même.

Ce même principe peut s'appliquer au commerce international : une nation a le droit de gêner chez elle la liberté du commerce, car cela ne nuit qu'à elle-même et cette nuisance intérieure n'est pas une cause de guerre entre nations ; de même elle a le droit de fermer l'accès de ses marchés intérieurs et les étrangers n'ayant aucun droit chez elle ne peuvent la menacer d'un droit de représailles tel que celui de fermer à leur tour leur marchés (Le Mercier de La Rivière [1767] 2001, 471-2).

Dès lors, les relations internationales peuvent s'exprimer simplement. Les conflits internationaux sont de deux types : ils sont le résultat d'une atteinte, soit à la propriété, soit à la liberté économique. Dans le premier cas, ils ont rapport à la conquête territoriale et à la guerre militaire, dans le second aux guerres commerciales, aux prohibitions, au droit d'exclure les marchands étrangers des marchés nationaux. Le premier type de conflit trouve sa solution dans le système de la confraternité des nations, non dans celui de la balance des pouvoirs, et le second dans le système de la liberté absolue du commerce, non dans celui de la balance du commerce.

Convaincus de la validité de leurs projets, les Économistes ont cherché toutefois se démarquer de celui de Saint Pierre, pour montrer peut-être que leur est moins utopique. Le Trosne ([1766] 1768, 52-3) y fait toutefois allusion en affirmant que « l'on s'est si fort éloigné du principe ... de la fraternité des Nations, qu'il paroit devoir être relégué dans une République imaginaire telle que celle de Platon, ou dans ce qu'on appelle les rêves de l'Abbé de Saint Pierre. » Pourtant, il ne fait aucun doute pour Rousseau (1932, 170)¹²⁷ que les Économistes sont les disciples de Saint-Pierre. Et c'est bien ce comprend Forbonnais lorsqu'il les accuse d'être des « millénaires » qui espèrent le retour d'un ordre naturel inatteignable et d'une circulation naturelle de la monnaie révolue, et des « cosmopolites » qui, considérant « toutes les sociétés comme une seule famille qui ne peut pas avoir des intérêts opposés » ne savent plus hiérarchiser l'intérêt d'une nation pour le commerce étranger et l'intérêt du commerce mondial (Forbonnais 1767 I, 53, 55). Le commentaire que Forbonnais (an IV, II, 454) fera plus tard sur la doctrine du prêt gratuit s'applique également à la doctrine des Économistes : c'est, écrira-il, une doctrine « impraticable en toute grande société, et inexécutable, comme toutes les idées de perfection. »

¹²⁷ Voir la lettre à Mirabeau du 30 juillet 1767.

Bibliographie

- Alimento, Antonella (2009), « Entre animosité nationale et rivalité d'émulation : la position de Véron de Forbonnais face à la compétition anglaise », in Manuela Albertone éd., *Governare il mondo. L'economia come linguaggio della politica nell'Europa del Settecento*, Milano, Feltrinelli, pp. 125-48.
- Alimento, Antonella (2013), « La concurrence comme politique moderne. La contribution de l'École de Gournay à la naissance d'une sphère publique dans la France des années 1756-1760 », in Jesús Astigarraga et Javier Usoz eds, *L'économie politique et la sphère publique dans le débat des Lumières*, Madrid, Casa de Velásquez, pp. 213-27.
- [Anonyme] (1767), « L'ordre naturel et essentiel des sociétés politiques. Troisième extrait », *Journal de l'agriculture, du commerce et des finances*, novembre, pp. 125-62.
- Aristote (1989), *La politique*, trad. française Jean Tricot, Paris, Vrin.
- Armitage, David (2000), *The Ideological Origins of the British Empire*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Barna, Tibor (1975), « Quesnay's Tableau in Modern Guise », *The Economic Journal*, vol. 85, September, pp. 485-96.
- Baker, Keith Michael (1987), « Representation » in *The French Revolution and the Creation of the Modern Political Culture*, Chicago, Pergamon Press, pp. 468-92.
- Basnage de Beauval, Jacques (1697), *Traité de la conscience*, vol. 3, Amsterdam, Brunel.
- Baudeau, Nicolas (1767a), « L'ordre naturel et essentiel des sociétés politiques », *Éphémérides du citoyen*, tome 8, pp. 153-200.
- Baudeau Nicolas (1767b), « Explication du Tableau économique à Madame de *** », *Éphémérides du citoyen*, tome 11, pp. 135-64 [chap. i].
- Baudeau, Nicolas (1767c), « L'ordre naturel et essentiel des sociétés politiques », *Éphémérides du citoyen*, tome 12, pp.183-209.
- Baudeau, Nicolas (1768a), « Explication du Tableau économique à Madame de *** », *Éphémérides du citoyen*, tome 3, pp. 83-132 [chap. iii].
- Baudeau, Nicolas (1768b), *Lettres d'un citoyen à magistrat, sur les vingtièmes et les autres impôts*, Amsterdam, Arkstée et Merkus.
- Baudeau, Nicolas ([1771] 1911), *Première introduction à la philosophie économique des États policés*, Paris, Geuthner.
- Bauer, Stephan (1890), « Studies on the Origin of the French Economists », *Quarterly Journal of Economics*, vol. 5, n° 1, pp. 101-7.
- Bauer, Stephan (1890), « Quesnay's Economic Table », *The Economic Journal*, vol. 5, n° 17, March, pp. 1-21.
- Béardé de l'Abbaye (1770), *Recherches sur les moyens de supprimer les impôts*, Amsterdam, Marc Michel Rey.
- Béraud, Alain et Steiner, Philippe (2008), « France, economics in, before 1870 », in Steven N. Durlauf and Lawrence E. Blume eds, *New Palgrave Dictionary of Economics Online*, London, Palgrave MacMillan, http://www.dictionaryofeconomics.com/article?id=pde2008_F000306.doi:10.1057/9780230226203.0599, 7 juillet 2014.
- Barbon, Nicholas ([1690] 1905), *A Discourse of Trade*, Baltimore, The Johns Hopkins Press.
- Bayle, Pierre (1704), *Réponse aux questions d'un provincial*, Rotterdam, Reiner Leers.
- Beer, Max (1939), *An Inquiry into Physiocracy*, London, Allen and Unwin.
- Binoche, Bertrand (1998), *Introduction à De l'esprit des lois de Montesquieu*, Paris, P.U.F.
- Blanqui, Jérôme-Adolphe (1825), « Esquisse historique de l'origine et des progrès de l'économie politique », *Le Producteur*, vol. 1, pp. 337-48.
- Blanqui, Jérôme-Adolphe (1837 [1845]), *Histoire de l'économie politique en Europe*, 2 vols, 3^e éd., Paris, Guillaumin.

- Blaug, Mark (1978] 1981), *Economic Theory in Retrospect*, 3^e éd., trad. française Alain et Christiane Alcouffe, *La pensée économique. Origine et Développement*, Paris, Économica.
- Bonar, James (1909), *Philosophy and Political Economy in Some of their Historical Relations*, London, Allen and Unwin.
- Bossuet, Jacques Bénigne (1709), *Politique tirée des propres paroles de l'Écriture Sainte*, Paris, Pierre Cot.
- Boyer, Jean-Daniel (2013), « Esquisse contre Tableau. La Critique de Forbonnais adressée au *Tableau économique* de Quesnay », *Colloque international Anti-physiocratie. Critique et opposition au mouvement physiocrate de la fin des années 1750 jusqu'au milieu du 19^e siècle*, Université Lyon 2, 12-13 avril, 18 p.
- Brems, Hans (1986), *Pioneering Economic Theory, 1680-1980. A Mathematical Restatement*, Baltimore, The Johns Hopkins University Press.
- Butel-Dumont, Georges-Marie (1758), *Histoire du commerce des Antilles anglaises*, sl.
- Caldwell, Bruce et Montes, Leonidas (2014), « Hayek and his visits to Chile », *Center for the History of Political Economy Working Papers*, 20014-12, August, 63 p. ; *Review of Austrian Economics*, 2015, vol. 28, n° 3, pp. 261-309.
- Cartelier, Jean (1976), *Surproduit et reproduction*, Paris, Maspéro.
- Cartelier, Jean (1991), « L'économie politique de François Quesnay ou l'utopie du Royaume agricole », in François Quesnay, *Physiocratie*, Paris, Garnier Flammarion, pp. 9-64.
- Cartelier, Jean (2012), « Nobility and Royaume agricole : The Tableau Économique as a Political Utopia », in Jean Cartelier and Gino Longhitano éd., *Quesnay and Physiocracy. Studies and Materials*, Paris, L'Harmattan.
- Cartelier, Jean (2015), « Early Classics and Quesnay after Sraffa : a Suggested Interpretation », *Cambridge Journal of Economics*, vol. 39, pp. 807-24.
- Cartelier Jean et Piguet, Marie-France (1999), « Produit, production et reproduction dans le Tableau économique », *Revue Économique*, vol. 50, n° 1, pp. 71-86.
- Charles, Loïc (2003), « The Visual History of the *Tableau Économique* », *The European Journal of the History of Economic Thought*, vol. 10, n° 4, Winter, pp. 527-50.
- Charles, Loïc (2004), « The *Tableau Économique* as a Rational Recreation », *History of Political Economy*, vol. 36, n° 3, pp. 445-74.
- Charles, Loïc (2011), « Le cercle de Gournay : usages culturels et pratiques savantes », in Loïc Charles, Frédéric Lefebvre et Christine Théré éd., *Le cercle de Vincent de Gournay. Savoirs économiques et pratiques administratives en France au milieu du XVIII^e siècle*, Paris, I.N.E.D.
- Charles, Loïc et Théré Christine (2016), « Charles Richard de Butré : An Economist in the Shadow of François Quesnay », *Journal of the History of Economic Thought*, vol. 38, n° 2, pp. 131-52.
- Christensen, Paul P. (1994), « Fire, Motion and Productivity : The Proto-energetics of Nature and Economy in François Quesnay », in Philip Mirowski éd., *Natural Image in Economic thought*, Cambridge, Cambridge University Press, pp. 249-88.
- Condillac, Étienne Bonnot de ([1754] 1984), *Traité des sensations*, rééd. Paris, Fayard.
- Daire, Louis-François-Eugène éd. (1846), *Physiocrates*, 2 vols, Paris, Guillaumin.
- Davenant, Charles ([1701] 1771), « An Essay upon Universal Monarchy », in Charles Whitworth éd., *The Political and Commercial Works of Charles Davenant*, vol. 4, London, Horsfield, Becket, De Hondt, Cadell and Evans.
- Denis, Hector (1904), *Histoire des systèmes économiques et socialistes*, vol. 1, Paris, Giard & Brière.
- Delmas, Bernard et Demals, Thierry (1990a), « Le Tableau économique, ombres et lumières », *Revue d'économie politique*, vol. 100, n° 1, pp. 83-108.
- Delmas, Bernard et Demals, Thierry (1990b), « Du Pont et les 'éclectiques' : la controverse sur la stérilité pendant la période révolutionnaire », *Économies et sociétés, série PE*, n° 13, pp. 123-39.
- Delmas, Bernard et Demals, Thierry (1993), « Le libéralisme : la matrice physiocratique », *Revue Espaces-Temps*, n°53-54, pp. 65-9.

- Delmas, Bernard et Demals, Thierry (1995a), « La Physiocratie en Grande-Bretagne au début du XIX^e siècle : errances ou déshérence ? », *Économies et sociétés, série PE*, n°22-23, pp. 117-47.
- Delmas, Bernard et Demals, Thierry (1995b), « Karl Marx et la Physiocratie », *Économies et sociétés, série PE*, n°22-23, pp. 149-73.
- Delmas, Bernard et Demals, Thierry, Steiner Philippe éd(s) (1995c), *La diffusion internationale de la Physiocratie XVII^e-XIX^e siècles*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble.
- Demals, Thierry (2004), « Une économie politique de la nation agricole sous la constituante ? » *Revue française d'histoire des idées politiques*, n° 20, 2^e semestre, pp. 307-33.
- Demals, Thierry (2007), « Fisiocrazia e proprietà terriera : une lecture critique », *Revue française d'histoire des idées politiques*, n° 24, 2^e semestre, pp. 411-22.
- Demals, Thierry (2009), « Hobbes, Économie, Terreur et Politique », *The European Journal of the History of Economic Thought*, vol. 16, n° 4, December, pp. 695-705.
- Demals, Thierry (2013), « Revolutionary Commerce. Globalization and French Monarchy », *The European Journal of the History of Economic Thought*, vol. 20, n° 3, June, pp. 522-32.
- Demals, Thierry (2016), « Mercantilism and the Science of Trade », in Gilbert Faccarello and Heinz Kurz éd(s), *Handbook on the History of Economic Analysis*, vol. 2, pp. 52-74.
- Demals, Thierry et Faccarello, Gilbert (2016), « French Enlightenment », in Gilbert Faccarello and Heinz Kurz éd(s), *Handbook on the History of Economic Analysis*, vol. 2, pp. 74-91.
- Demals, Thierry et Hyard, Alexandra (2007), « James Mill et les 'Économistes' », *Revue française d'histoire des idées politiques*, n° 25, 1^{er} semestre, pp. 61-88.
- Demals, Thierry et Hyard, Alexandra (2015), « Forbonnais, the two Balances and the Économistes », *The European Journal of the History of Economic Thought*, vol. 22, n° 3, June, pp. 445-72.
- Dictionnaire universel, dit de Furetière* (1727), vol. 1, La Haye, Pierre Husson et alii.
- Dictionnaire universel françois et latin, dit de Trévoux* (1721), vol. 2, Paris, Delaume.
- Diderot, Denis (1821), *Œuvres complètes*, vol. 3, Paris, L.J.L. Brière.
- Diderot, Denis (1876), *Œuvres complètes*, vols 13, 14 et 18, Paris, Garnier.
- Dumont, Louis (1977), *Homo aequalis. Genèse et épanouissement de l'idéologie économique*, Paris, Gallimard.
- Du Pont, Pierre-Samuel ([1768a] 1910), *De l'origine et des progrès du science nouvelle*, Paris, Geuthner.
- Du Pont, Pierre-Samuel (1768b), « Discours de l'éditeur », in *Physiocratie ou constitution naturelle du gouvernement le plus avantageux au genre humain*, Leyde et Paris, Merlin, pp. i-cj.
- Du Pont, Pierre-Samuel (1770), « Avertissement, contenant la Table raisonnée des Matières traitées dans les volumes de l'année précédente » *Éphémérides du citoyen*, 1770, vol. 1, pp. 5-111.
- Du Pont, Pierre-Samuel (1808), « Sur les Économistes » in *Œuvres de Turgot*, vol. 3, Paris imprimerie de Delance, pp. 309-20 ; rééd. in Charles Comte, Eugène Daire et Horace Say éd(s) (1844), *Œuvres de Turgot*, vol. 1, Paris, Guillaumin, pp. 258-61.
- Eltis, Walter A. (1975), « François Quesnay : A Reinterpretation 1. The Tableau Economique », *Oxford Economic Papers*, New Series, vol. 27, n° 2, July, pp. 167-200.
- Eltis, Walter A. (1984), *The Classical Theory of Economic Growth*, London, The MacMillan Press.
- Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, tome 15, s.d., Neufchastel, Samuel Fauche et Cie, pp. 93-7.
- Enfantin, Prosper (1826a), « Considérations sur le progrès de l'économie, dans ses rapports avec l'organisation sociale. Premier article », *Le producteur*, vol. 5, cahier 1, juillet, pp. 373-389.
- Enfantin, Prosper (1826b), « Considérations sur le progrès de l'économie, dans ses rapports avec l'organisation sociale. Deuxième article, Quesnay, Turgot », *Le producteur*, vol. 5, cahier 1, octobre, pp. 17-47.
- Faccarello, Gilbert (1991), « Le legs de Turgot : l'économie politique sensualiste de Condorcet à Roederer » in Gilbert Faccarello et Philippe Steiner éd., *La pensée économique pendant la Révolution française*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, pp. 67-107.

- Faccarello, Gilbert (1998), « Galiani, Necker and Turgot : a Debate on Economic Reform and Policy in the Eighteenth-Century France », in Gilbert Faccarello éd., *Studies in the History of French Political Economy. From Bodin to Walras*, London, Routledge, pp. 120-95.
- Faccarello, Gilbert (2006), « An 'Exception culturelle' ? French Sensationist Political Economy and the Shaping of Public Economics », *The European Journal of the History of Economic Thought*, vol. 13, n° 1, March, pp. 1-38.
- Faccarello, Gilbert (2008), « Galimatias simple ou galimatias double ? Sur la problématique de Graslin », in Philippe Pichon et Arnaud Orain éd., *Jean-Joseph-Louis Graslin (1727-1790). Nantes au temps des Lumières*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, pp. 89-125.
- Faccarello, Gilbert et Steiner, Philippe (2008), « Interest, Sensationism and the Science of the Legislator : French 'Philosophie Économique', 1695-1830 », *The European Journal of the History of Economic Thought*, vol. 1, n° 1, March, pp. 1-23.
- Foley V. (1973), « An Origin of the Tableau Économique », *History of Political Economy*, vol. 5, n°5, pp. 121-50.
- Forbonnais, François Véron Duverger de (1753a), *Le négociant anglois*, 2 vols, Dresde et Paris, Frères Estienne.
- Forbonnais, François Véron Duverger de (1753b), *Un extrait chapitre par chapitre du livre de l'Esprit des loix*, Amsterdam, Arkstée et Merkus.
- Forbonnais, François Véron Duverger de (1754), *Éléments du commerce*, 2^e éd., 2 vols.
- Forbonnais, François Véron Duverger de (1755), *Réflexions sur la nécessité de comprendre l'étude du commerce et des finances dans celle de la politique*, Dresde et Paris, Frères Estienne.
- Forbonnais, François Véron Duverger de (1756), *Essai sur l'admission des navires neutres dans nos colonies*, Paris.
- Forbonnais, François Véron Duverger de (1758), *Recherches et considérations sur les finances de la France*, 2 vols, Basle, Frères Cramer.
- Forbonnais, François Véron Duverger de (1767), *Principes et observations économiques*, 2 vols, Amsterdam, Marc Michel Rey.
- Forbonnais, François Véron Duverger de (an IV), *Éléments du commerce. Nouvelle édition*, 2 vols, Paris, Chaigneau.
- Foucault, Michel ([1978-9] 2004), *Naissance de la biopolitique*, Paris, Gallimard-Seuil.
- Garegnani Pierangelo (1984), « Value and Distribution in the Classical Economists and Marx », *Oxford Economic Papers*, vol. 36, n° 2, June, 1984, pp. 291-325
- Gehrke, Christian et Kurz, Heinz D. (1995), « Karl Marx on Physiocracy », *The European Journal of the History of Economic Thought*, vol. 2 n°1, pp.53-90.
- Gide, Charles, Rist Charles (1909), *Histoire des doctrines économiques depuis les Physiocrates jusqu'à nos jours*, Paris, Sirey.
- Gouard, Ange (1756), *Les intérêts de la France mal entendus*, 3 vols, Amsterdam, Jacques Cœur.
- Graslin, Jean Jacques Louis [1767], *Essai analytique sur la richesse et sur l'impôt*, Londres.
- Grimm, Friedrich Melchior, Diderot, Denis (1879), *Correspondance littéraire, philosophique et critique*, vol. 7, Paris, Garnier Frères.
- Haakonssen, Knud (1996), *Natural Law and Moral Philosophy. From Grotius to the Scottish Enlightenment*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Herencia, Bernard (2013), « L'optimum gouvernemental des physiocrates : despotisme légal ou despotisme légitime ? », *Revue de philosophie économique*, vol. 14, n° 2, pp. 119-49.
- Herencia, Bernard (2014), *Les Éphémérides du citoyen et les Nouvelles Éphémérides économiques, 1765-1788. Documents et table complète*, Ferney-Voltaire, Centre international d'étude du XVIII^e siècle.
- Herlitz, Lars (1996), « From Spending and Reproduction to Circular Flow and Equilibrium : the Two Conceptions of Tableau économique », *The European Journal of the History of Economic Thought*, vol. 3, n° 1, Spring, pp. 2-20.
- Higgs, Henry (1897), *The Physiocrats*, London, MacMillan.

- Hont, Istvan (2008), « The Rich-Poor Country Debate Revisited. The Irish Origins and French Reception of the Hume's Paradox », in Carl Wennerlind et Margaret Schabas éd., *David Hume's Political Economy*, Abingdon, Routledge, pp. 243-323. »
- Hume, David ([1742-77] 1985), *Essays, Moral, Political, and Literary*, Indianapolis, Liberty Classics.
- Kant, Immanuel (1796), *Projet de paix perpétuelle*, Königsberg, Nicolovius.
- Knies, Karl éd. (1892), *Carl Friedrich von Baden Brieflicher Verkerher mit Mirabeau und Du Pont*, 2 vols, Heidelberg, Carl Winter.
- Koebner, Richard (1951), « Despot and Despotism : Vicissitudes of a Political Term », *Journal of the Warburg and Courtauld Institutes*, vol. 14, n° 3-4, pp. 275-302.
- Kuczynski, Marguerite éd. (1965), *Tableau économique von François Quesnay [3. Ausgabe 1759]*, Berlin, Akademie-Verlag.
- Kuczynski, Marguerite et Meek, Ronald (1972), *Quesnay's Tableau Économique*, Clifton, Augustus M. Kelley.
- Larrère, Catherine (2001), « Les typologies des gouvernements chez Montesquieu », *Revue Montesquieu*, n°5, pp. 157-72.
- Le Mercier de La Rivière, Pierre-Paul ([1767] 2001), *L'ordre naturel et essentiel des sociétés politiques*, 2 vols, Londres, Nourse et Paris, Desaint ; rééd., Paris, Fayard.
- Le Mercier de La Rivière, Pierre-Paul ([1788] 2011), *Vœu d'un François ou Considérations sur les principaux objets dont le roi et la nation vont s'occuper*, Paris, Vallat-la-Chapelle ; rééd. in *Canevas d'un code constitutionnel*, Genève, Slatkine.
- Leibniz, Gottfried Wilhelm ([1704] 1887), *Nouveaux essais sur l'entendement humain*, trad. française Henri Lachelier, Paris, Hachette.
- Leontief, Wassily (1936), « Quantitative Input and Output Relations in the Economic System of the United States », *Review of Economics and Statistics*, vol. 18, n° 3, August, pp. 105-25.
- Le Trosne, Guillaume-François ([1766] (1768). *Recueil de plusieurs morceaux économiques principalement sur la concurrence des étrangers dans le transport de nos grains*. Amsterdam et Paris, Desaint.
- Le Trosne, Guillaume-François ([1778] 1788), *De l'administration provinciale et de la réforme de l'impôt*, 2 vols, Basle et Paris, Duplain.
- Livingston, William (1789), *Examen du gouvernement d'Angleterre, comparé aux Constitutions des États-Unis. Où l'on réfute quelques assertions d'un ouvrage de M. Adams, intitulé : Apologie des Constitutions des États-Unis d'Amérique, et dans celui de M. Delolme intitulé : De la Constitution d'Angleterre, par un cultivateur du New Jersey*, [trad. française Filippo Mazzei, Londres et Paris, Froullé.
- Longhitano, Gino (2012), « The Library of François Quesnay », in Jean Cartelier and Gino Longhitano éd., *Quesnay and Physiocracy. Studies and Materials*, Paris, L'Harmattan.
- Lutfalla, Michel (1969), Préface à François Quesnay, *Tableau économique des physiocrates*, Paris Calmann-Lévy.
- Mably, Gabriel Bonnot de (1768), *Doutes proposés aux philosophes économiques sur l'ordre naturel et essentiel des sociétés politiques*, La Haye et Paris, Nyon et Veuve Durand.
- Mably, Gabriel Bonnot de ([1794-95] 1977), « Du commerce des grains », in *Collection complète des œuvres de Mably*, vol. 13, rééd. Aalen, Scientia Verlag.
- Magnusson, Lars (1994), *Mercantilism. The Shaping of an Economic Language*, London, Routledge.
- Maital, Schlomo (1972), « The Tableau Economique as a simple Leontief Model : an Amendement », *Quarterly Journal of Economics*, vol. 86, n° 3, August, pp. 504-507.
- Marx, Karl ([1861-3] 1974), *Théories sur la plus-value*, vol. 1, Paris, Éditions sociales.
- Marx, Karl ([1867] 1973), *Le capital*, livre 1, 3 vols, Paris, Éditions sociales.
- Marx, Karl ([1877] 1971), « Sur l'histoire critique de l'économie politique », in Friedrich Engels, *Anti-Dühring (M.E. Dühring bouleverse la science)*, Paris, Éditions sociales, pp. 256-89.
- Marx, Karl ([1885] 1974), *Le capital*, livre 2, 2 vols, Paris, Éditions sociales.

- McCulloch, John Ramsay (1824), « Political Economy », *Supplement to the Fourth, Fifth and Sixth Edition of the Encyclopædia Britannica*, Edinburgh, Archibald Constable and London, Company and Hurst, Robinson and Company, vol. 6, pp. 216-78.
- McCulloch, John Ramsay (1825), *The Principles of Political Economy*, Edinburgh, William and Charles Tait.
- McCulloch, John Ramsay ([1853] 1967), « Sketches of Life and Writings of Francis Quesnay », in *Treatises and Essays on subjects connected with Economical Policy*, New York, Augustus M. Kelley, pp. 429-42.
- Meek, Ronald (1960), « The Interpretation of the Tableau Economique », *Economica*, New Series, vol. 27, n° 105, February, pp. 322-47.
- Meek, Ronald (1971), « Smith, Turgot, and the 'Four Stages' Theory », *History of Political Economy*, vol. 3, n°1, Spring, pp. 9-27.
- Meek, Ronald (1962), *The Economics of Physiocracy*, London, Allen & Unwin.
- Melon, Jean-François (1735), *Essai politique sur le commerce*, 2^e éd., Amsterdam, Changuion.
- Melon, Jean-François (1735), *Essai politique sur le commerce*, 3^e éd. augmentée, s.l.
- Meyssonier, Simone (2008), édition et préface aux *Traité sur le commerce de Josiah Child, suivis des Remarques de Jacques Vincent de Gournay*, Paris, L'Harmattan.
- Mill, James ([1808] 1965), *Commerce Defended, or an Answer to the Arguments by which Mr. Spence and Mr. Cobbett and Others, Have attempted to Prove that Commerce is not a Source of National Wealth*, London, Baldwin, rééd. New York, Kelley.
- Mill, James (1811), « Sur la Souveraineté. Par Chas », *The Edinburgh Review*, vol. 17, February, pp. 409-28.
- Mill, James (1819), « Economists », *Supplement to the Fourth, Fifth and Sixth Edition of the Encyclopaedia Britannica*, Edinburgh, A. Constable and Co. and London: Hurst, Robinson and Company, vol. 3, pp. 708-724; trad. française Thierry Demals et Alexandra Hyard, *Revue Française d'Histoire des Idées Politiques* 2007, n° 25, 1^{er} semestre, pp.152-65.
- Mill, James (1820), « Government », in James Mill, *Political Writings*, Terence Ball éd., 1992, Cambridge, Cambridge University Press, pp. 1-42.
- Mill, John Stuart ([1873] 1993), *Autobiographie*, trad. fr. G. Villeneuve, 1993, Paris, Aubier.
- Millar, John ([1787] 1803), *An Historical View of th History of the English Government*, vol. 4, London, Mawman.
- Mirabeau, Victor Riquetti de (1756-60), *L'ami des hommes*, Avignon.
- Mirabeau, Victor Riquetti de ([1757-9] 1999), *Traité de la monarchie*, Paris, L'Harmattan.
- Mirabeau, Victor Riquetti de (1760), *Théorie de l'impôt*, s.l.
- Mirabeau, Victor Riquetti de (1769), « Dix-huitième et dernière lettre sur l'ordre légal », *Éphémérides du citoyen*, tome 5, pp. 1-118.
- Mirabeau, Victor Riquetti de ([1763] 1764), *Philosophie rurale, ou économie générale et politique de l'agriculture*, Amsterdam, Libraires associés.
- Mirabeau, Victor Riquetti de (1776), *Supplément à la théorie de l'impôt*, La Haye, Gosse.
- Mirabeau, Victor Riquetti de (1785), *Entretien d'un jeune prince avec son gouverneur*, vol. 3, Londres et Paris, Moutard.
- Mirowski, Philip (1989), *More Heat than Light. Economics as Social Physics, Physics as Nature's Economics*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Montesquieu, Charles-Louis Secondat de ([1748] 1964), *De l'esprit des lois*, in *Œuvres complètes*, Paris, Seuil.
- Murphy, Antoin (1987), « Le développement des idées économiques en France », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 33, octobre-décembre, pp. 521-41.
- Nadeau, Robert (1999), *Vocabulaire technique et analytique de l'épistémologie*, Paris, P.U.F.
- O'Héguerty, Pierre-André (1754), *Essai sur les intérêts du commerce maritime*, La Haye.

- Oncken, August éd. ([1888] 1965), *François Quesnay, Œuvres économiques et philosophiques*, rééd., Aalen, Scientia Verlag.
- Oncken, August (1896), Letter from Switzerland », *The Economic Journal*, vol. 6, n° 22, June, pp. 308-14.
- Orain, Arnaud (2012), « Graslin and Forbonnais against the *Tableau économique* (1767) », in Jean Cartelier et Gino Longhitano éd., *Quesnay and Physiocracy. Studies and Materials*, Paris, L'Harmattan, pp. 87-11.
- Orain, Arnaud, (2016), « Partisan zélé mais non pas outré de l'agriculture. Béardé de l'Abbaye contre les 'enthousiastes' de la Science Nouvelle », in Gérard Klotz, Philippe Minard et Arnaud Orain éd., *Critiques et oppositions à la pensée et au mouvement physiocrate (c. 1760-c. 1850)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- Pasinetti, Luigi ([1975] 1985), *Leçons sur la théorie de la production*, trad. française, Paris, Dunod.
- Pressman, Steven (1994), *Quesnay's Tableau Économique. A critique and Reassessment*, Fairfield, Augustus M. Kelley.
- Pressman, Stephen (2003), « Are different Versions of the Tableau Économique Consistent ? », *International Journal of Applied Economics and Econometrics*, vol. 11, n° 1, January-March, pp. 1-21.
- Quesnay, François (1747), *Essai physique sur l'économie animale*, vol. 1, 2^e éd., Paris, Cavelier.
- Quesnay, François (1749), *Recherches sur l'origine et des progrès de la chirurgie en France*, Paris, Nyon.
- Quesnay, François (2005), *Œuvres économiques complètes et autres textes*, 2 vols, Paris, I.N.E.D.
- Quesnay, François et Mirabeau Victor Riquetti de (1910), *Les manuscrits économiques aux Archives nationales*, Georges Weulersse éd., Thèse, Université de Paris.
- Ravix, Joël-Thomas (2007), « Lois et gouvernances économiques », in Arnaud Berthoud, Bernard Delmas, Thierry Demals éd., *Y a-t-il des lois en économie ?*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, pp. 481-98.
- Ravix, Joël-Thomas (2012), « Jean-François Melon ou la dialectique du renversement : première esquisse d'une économie politique baroque », *14^e colloque de l'Association Charles Gide pour l'étude de la pensée économique*, 7-9 juin, 16 p.
- Ricardo, David (1962), *The Works and Correspondence of Davide Ricardo*, Piero Sraffa éd., 11 vols, Cambridge, Cambridge University Press.
- Rousseau, Jean-Jacques (1932), *Correspondance générale*, vol. 17, Paris, Armand Colin.
- Rosanvallon, Pierre ([1979] 1989), *Le libéralisme économique. Histoire de l'idée de marché*, Paris, Seuil.
- Rosanvallon, Pierre (1992), *Le Sacre du Citoyen*, Paris, Gallimard.
- Saint-Pierre, Charles Irénée Castel de ([1713] 1986), *Projet pour rendre la paix perpétuelle en Europe*, premier discours, Paris, Fayard.
- Samuels, Warren J. (1969), « The Tableau Économique as a Simple Leontief Model : A Precursor to Phillips », *Indian Economic Journal*, vol. 17, n°1, July-September, pp. 112-17.
- Samuelson, Paul A. ([1982] 2015), « Quesnay's 'Tableau Economique' as a Theorist would Formulate it Today » in Steven Madema et Anthony M. C. Waterman éd., *Paul Samuelson on the History of Economic Analysis*, Cambridge, Cambridge University Press, pp. 59-86.
- Say, Jean-Baptiste (1803), *Traité d'économie politique*, 2 vols, Paris, Deterville.
- Say, Jean-Baptiste ([1828-9] 1840), *Cours complet d'économie politique pratique*, 2 vols, Paris, Guillaumin.
- Say, Jean-Baptiste (1848), *Œuvres diverses*, Paris, Guillaumin.
- Schelle, Gustave (1905), « Quesnay et le Tableau économique », *Revue d'économie politique*, vol. 19, n° 4, pp. 490-521.
- Schmalz, Theodor ([1818] 1826), *Économie politique*, trad. française Henri Jouffroy, 2 vols, Paris, Arthus Bertrand.
- Schumpeter, Joseph Alois (1954), *History of Economic Analysis*, London, Allen and Unwin,
- Shackle, George L. S. ([1967] 1982), *The Years of High Theory*, Cambridge, Cambridge University Press.

- Shackleton, Robert (1988), *Essays on Montesquieu and on the Enlightenment*, Oxford, Voltaire Foundation, Alden Press.
- Sigot, Nathalie (1993), « 'Be quiet', mais modérément : le rôle de l'État dans la pensée économique de Bentham », *Revue économique*, vol. 44, n° 1, pp. 23-50.
- Sigot, Nathalie (2009), « Bentham way to Democracy », *History of European Ideas*, vol. 35, pp. 112-15.
- Smith, Adam ([1762] 1978), « Early Draft of part of the Wealth of Nations », in *Lectures on Jurisprudence*, Oxford, Oxford University Press.
- Smith, Adam ([1762-3] 1978), *Lectures on Jurisprudence, Report of 1762-3*, Oxford, Oxford University Press
- Smith, Adam ([1766] 1978), *Lectures on Jurisprudence, Report of 1766*, Oxford, Oxford University Press.
- Smith, Adam ([1776] 1976), *An Inquiry into the Nature and Causes of the Wealth of Nations*, 2 vols ; rééd. Oxford, Oxford University Press.
- Spence, William (1807), *Britain independent of Commerce*, London, Cadell and Davis.
- Sraffa, Piero ([1960] 1970), *Production de marchandises par des marchandises*, trad. française, Paris, Dunod.
- Steenge, Albert and van den Berg, Richard (2007), « Transcribing the Tableau Économique : Input-Output Analysis à la Quesnay », *Journal of the History of Economic Thought*, n° 3, September, pp. 331-58.
- Steiner, Philippe (1992), « L'économie politique du royaume agricole », in Alain Béraud et Gilbert Faccarello éd. *Nouvelle histoire de la pensée économique*, vol. 1, pp. 225-53.
- Steiner, Philippe (1997), « Quesnay et le commerce », *Revue d'économie politique*, vol. 107, n° 5, septembre-octobre, 695-713.
- Steiner, Philippe (1998), *La 'science nouvelle' de l'économie politique*, Paris, P.U.F.
- Steiner, Philippe (2003), « Physiocracy and French Pre-classical Political Economy », in Warren J. Samuels, Jeff E. Biddle, John B. Davis éd. *A Companion to the History of Economic Thought*, Oxford, Blackwell, pp. 61-77.
- Steiner, Philippe (2011), « Commerce, commerce politique », in Loïc Charles, Frédéric Lefebvre et Christine Théré éd. *Le cercle de Vincent de Gournay. Savoirs économiques et pratiques administratives en France au milieu du XVIII^e siècle*, Paris, I.N.E.D., pp. 179-200.
- Stewart, Dugald (1792-1827), *Elements of the Philosophy of Human Mind*, trad. française, L. Peisse, 1843-5, Paris Ladrangé.
- Stewart, Dugald ([1794] 1797), « Account of the Life and Writings of Adam Smith » (Précis de la vie et des écrits d'Adam Smith), in Adam Smith, *Essais philosophiques*, vol.1, trad. française Pierre Prevost, Paris, Agasse, pp. 3-137.
- Stewart, Dugald ([1800-9] 1854-60), « Lectures on Political Economy », in *Collected Writings*, vols 8 et 9, Edinburgh, T. Constable and Co.
- Strenski, Ellen Marie (1967), « Diderot For and Against the Physiocrats », *Studies on Voltaire and the Eighteenth Century*, pp. 1435-55.
- Théré, Christine et Charles, Loïc (2008), « The Writing Workshop of Quesnay and the Making of Physiocracy », *History of Political Economy*, vol. 40, n°1, pp. 1-42.
- Suaudeau, René (1947), *Les représentations figurées des physiocrates*, Paris, Sirey.
- Tocqueville, Alexis de ([1856] 1967), *L'ancien régime et la Révolution*, Paris, Gallimard, 1967.
- Turgot, Anne Robert Jacques (1914-23), *Œuvres de Turgot et documents le concernant*, Gustave Schelle éd., 5 vols, Paris, Felix Alcan.
- Tsuru, Shigeto (1942), « On Reproduction Schemes », in Paul M. Sweezy, *The Theory of Capitalist Development*, New York, Oxford University Press, pp. 365-74.
- Van den Berg, Richard (2002), « Contemporary Responses to the Tableau économique », in Stephan Boehm, Christian Gehrke, Heinz Kurz and Richard Sturn éd. *Is there Progress in Economics ?* Cheltenham, Edward Elgar, 2002, pp. 295-316.

- Vincent de Gournay Jacques-Claude-Marie ([1752] 1983), *Traité sur le commerce de Josiah Child avec les remarques inédites de Vincent de Gournay*, Takumi Tsuda éd., Tokyo, Kinokuniya.
- Vincent de Gournay Jacques-Claude-Marie (1993), *Mémoires et lettres*, Takumi Tsuda éd., Tokyo, Kinokuniya.
- Viner Jacob (1937), *Studies in the Theory of International Trade*, London, Allen and Unwin.
- Walsh, Vivian and Gram, Harvey (1980), *Classical and Neoclassical Theories of General Equilibrium. Historical Origins and Mathematical Structure*, Oxford, Oxford University Press.
- Weulersse, Georges (1910), *Le mouvement physiocratique en France de 1756 à 1770*, 2 vols, Paris, Alcan.
- Winch, Donald (1994), « Nationalism and Cosmopolitanism in the Early Histories of Political Economy », in Manuela Albertone et Alberto Masoero eds, *Political Economy and National Reality*, Torino, Fondazione Einaudi, pp. 91-105.
- Wise, N. Norton (1993), « Mediations : Enlightenment Balancing Acts, of the Technologies of Rationalism », in Paul Horwich éd., *World Changes. Thomas Kuhn and the Nature of Science*, Cambridge, MIT Press, pp. 207-56.
- Woog, Henri (1950), *The Tableau économique of François Quesnay*, Bern, A. Frank A.G. Verlag.

Annexes

[Première version du Tableau économique]

Source : Archives Nationales, M 784 n° 71-1

Tableau économique.

Fournies par l'agriculture, prairies, pâtures, forêts, etc., en grains, boissons, viande, bois, bestiaux, matières premières des marchandises de main-d'œuvre, etc.

Debit réciproque d'une classe de dépense à l'autre, qui distribue le revenu de 400 livres de part et d'autre, ce qui donne 200 livres de chaque côté : outre les avances qui sont conservées. Et le propriétaire, qui dépense les 400 livres de revenu, en tire sa subsistance. Les 200 livres distribuées à chaque classe de dépense peuvent y nourrir un homme dans l'une et dans l'autre ; ainsi 400 livres de revenu peuvent faire subsister trois hommes chefs de famille. Sur ce pied quatre cent millions de revenu peuvent faire subsister 3 millions de familles estimées à trois personnes hors de bas âge par famille. Les frais de la classe des dépenses productives qui renaisent aussi chaque année, et dont environ la moitié est en salaire pour le travail d'hommes, ajoute[nt] 200 millions qui peuvent faire subsister encore un millions [sic] de chefs de famille à 200 livres chacun. Ainsi ces 600 millions qui naîtroient annuellement des biens-fonds pourroient faire subsister douze millions de personnes conformément à cet ordre de circulation et de distribution de revenus annuels.

Depenses productives	Depense[s] du revenu	Depenses stériles
Avances annuelles	Qui se partage ainsi	Avances annuelles
400 ^e reproduit net	400 ^e	200 ^e
200 ^e reproduit net	200 ^e	200 ^e
100 ^e reproduit net	100 ^e	100 ^e
50 ^e reproduit net	50 ^e	50 ^e
25 ^e reproduit net	25	25 ^e
12 ^e 10 ^s reproduit net	12 ^e 10 ^s	12 ^e 10 ^s
6 ^e 5 ^s reproduit net	6 ^e 5 ^s	6 ^e 5 ^s
3 ^e 2 ^s 6 ^d reproduit net	3 ^e 2 ^s 6 ^d	3 ^e 2 ^s 6 ^d
1 ^e 11 ^s 3 ^d reproduit net	1 ^e 11 ^s 3 ^d	1 ^e 11 ^s 3 ^d
15 ^s 7 ^d reproduit net	15 ^s 7 ^d	15 ^s 7 ^d
8 ^s reproduit net	8 ^s	8 ^s
4 ^s reproduit net	4 ^s	4 ^s
2 ^s reproduit net	2 ^s	2 ^s
1 ^s reproduit net	1 ^s	1 ^s

Revenu total 400^e reproduit avec les frais d'agriculture de 400^e.

En marchandises de main-d'œuvre, logemens, imposts, intérêts d'argent, domestiques, frais de commerce, denrées étrangères, etc. Debit réciproque d'une classe de dépense à l'autre qui distribue le revenu de 400 livres.

Les deux classes dépensent en partie sur elles-mêmes et en partie réciproquement l'une sur l'autre.

La circulation porte 400 livres à cette colonne sur quoi il faut retirer les 200 livres des avances annuelles. Reste 200 livres pour la dépense.

L'impost qui est rapporté à cette classe [de] dépense y est fourni par le revenu et par la classe des dépenses productives, et vient se perdre dans celle-ci, à la réserve de ce qui est reporté à la classe reproductive, ou il renaît dans le même ordre que le revenu qui est distribué à cette même classe [...] mais toujours est-il levé au préjudice du revenu des propriétaires ou des avances des cultivateurs, ou de l'épargne sur la consommation. Dans les deux derniers cas, il est destructif parce qu'il diminue d'autant la reproduction. Il en est de même de ce qu'il en passe à l'étranger sans retour, et de ce qui en est arrêté par les fortunes pécuniaires des traitans chargés de la perception et des dépenses.

Deuxième version du tableau économique (début 1759)

Archives nationales M. 784 71/8

Tableau économique.

Fournies par l'agriculture, prairies, pâtures, forêts, mines, pêches, etc., en grains, boissons, viande, bois, bestiaux, matières premières des marchandises de main-d'œuvre, etc.

DÉPENSES PRODUCTIVES

DÉPENSES DU REVENU, L'IMPÔT PRÉLEVÉ, SE PARTAGENT AUX DÉPENSES PRODUCTIVES ET AUX DÉPENSES STÉRILES

DÉPENSES STÉRILES

En marchandises de main-d'œuvre, logements, vêtements, intérêts d'argent, domestiques, frais de commerce, denrées étrangères, etc. Les achats réciproques d'une classe de dépense à l'autre distribuent le revenu de 600 livres.

Débit réciproque d'une classe de dépense à l'autre, qui distribue le revenu de 600 livres de part et d'autre, ce qui donne 300 livres de chaque côté : outre les avances qui sont conservées. Le propriétaire, subsiste par les 600 livres qu'il dépense. Les 300 livres distribuées à chaque classe de dépense peuvent y nourrir un homme dans l'une et dans l'autre : ainsi 600 livres de revenu peuvent faire subsister trois hommes chefs de famille. Sur ce pied 600 millions de revenu peuvent faire subsister 3 millions de familles estimées à 3 personnes hors de bas âge, par famille. Les frais de la classe des dépenses productives qui renaissent aussi chaque année, et dont environ la moitié est en salaire pour le travail d'homme, ajoutent 300 millions qui peuvent faire subsister encore un million de chefs de famille à 300 livres chacun. Ainsi ces 900 millions qui naîtraient annuellement des biens-fonds pourraient faire subsister 12 millions de personnes hors de bas âge conformément à cet ordre de circulation et de distribution des revenus annuels. Par circulation on entend ici les achats payés par le revenu, et la distribution qui partage le revenu entre les hommes par le paiement des achats de la première main, abstraction faite du commerce qui multiplie les ventes et les achats, sans multiplier les choses, et qui n'est qu'un surcroît de dépenses stériles.

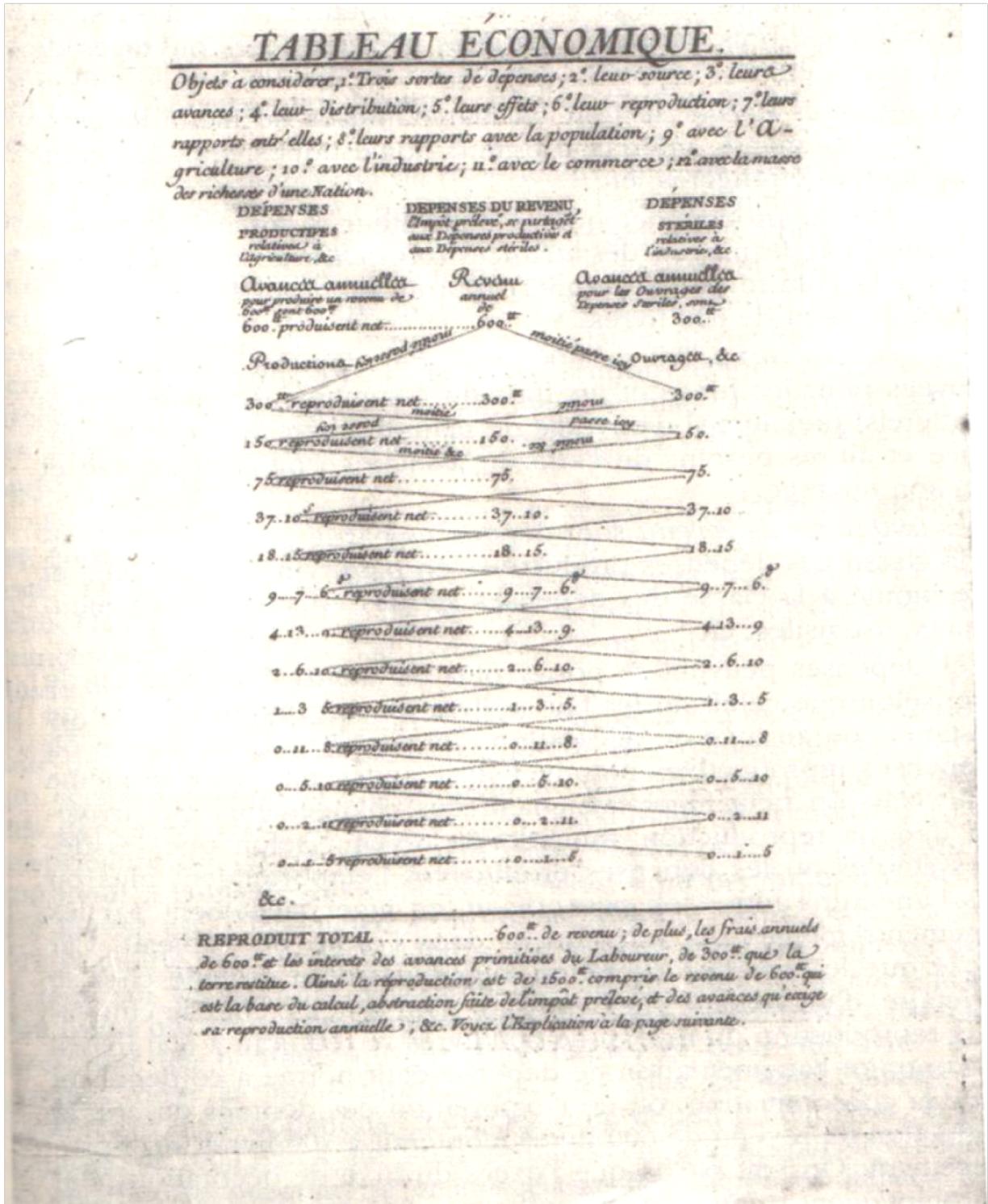
<i>Avances annuelles.</i>	<i>Revenu.</i>	<i>Avances annuelles.</i>
600* produisent	600*	300*
<i>Production</i>		<i>Ouvrages, etc.</i>
300* reproduisent net	300*	300*
150* reproduisent net	150*	150*
75* reproduisent net	75*	75*
37* 10 ^s reproduisent net	37* 10 ^s	37* 10 ^s
18* 15 ^s reproduisent net	18* 15 ^s	18* 15 ^s
9* 7 ^s 6 ^d reproduisent net	9* 7 ^s 6 ^d	9* 7 ^s 6 ^d
4* 13 ^s 9 ^d reproduisent net	4* 13 ^s 9 ^d	4* 13 ^s 9 ^d
2* 6 ^s 10 ^d reproduisent net	2* 6 ^s 10 ^d	2* 6 ^s 10 ^d
1* 3 ^s 5 ^d reproduisent net	1* 3 ^s 5 ^d	1* 3 ^s 5 ^d
11 ^s 8 ^d reproduisent net	11 ^s 8 ^d	11 ^s 8 ^d
5 ^s 10 ^d reproduisent net	5 ^s 10 ^d	5 ^s 10 ^d
2 ^s 11 ^d reproduisent net	2 ^s 11 ^d	2 ^s 11 ^d
1 ^s 5 ^d reproduisent net	1 ^s 5 ^d	1 ^s 5 ^d

Les deux classes dépendent en partie sur elles-mêmes et en partie réciproquement l'une sur l'autre. La circulation porte 600 livres à cette colonne sur quoi il faut retirer les 300 livres des avances annuelles, reste ici 300 livres pour le salaire. L'impôt qui doit être rapporté à cette classe, est pris sur le revenu qui s'obtient par les dépenses reproductives, et vient se perdre dans cette classe-ci, à la réserve de ce qui rentre dans la circulation, où il renaît dans le même ordre que le revenu, et se distribue de même aux deux classes. Mais il est toujours au préjudice du revenu des propriétaires ou des avances des cultivateurs, ou de l'épargne sur la consommation. Dans les deux derniers cas, il est destructif parce qu'il diminue d'autant la reproduction ; il en est de même de ce qu'il en passe à l'étranger sans retour, et de ce qui en est arrêté par les fortunes pécuniaires des traitants chargés de la perception et des dépenses ; car ces parties de l'impôt détournées ou dérobées par l'épargne aux dépenses productives, ou prises sur les avances des cultivateurs éteignent la reproduction, retombent doublement en perte sur les propriétaires, et détruisent enfin la masse du revenu qui fournit l'impôt, lequel ne doit porter que sur le propriétaire, et non sur les dépenses reproductives, où il ruine le cultivateur, le propriétaire et l'état.

REPRODUIT TOTAL600* de revenu et les frais annuels d'agriculture de 600 livres que la terre restitue. Ainsi la reproduction est de 1200 livres.

Troisième version du Tableau économique (1759)

Hagley Museum



Quatrième version du Tableau économique

*L'ami des hommes (1760)***TABLEAU ÉCONOMIQUE.**

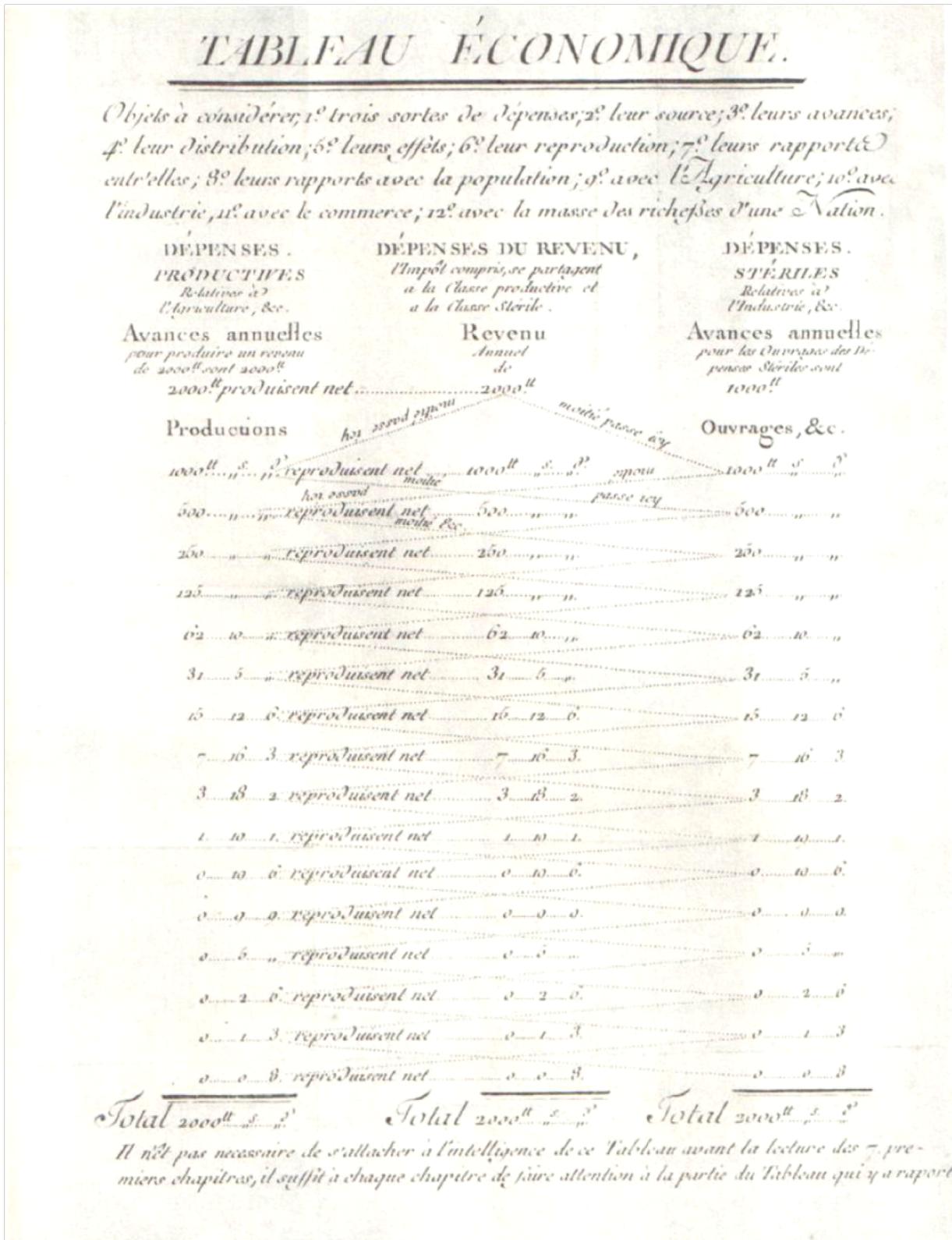
O B J E T S à considérer : 1°. trois sortes de dépenses ; 2°. leur source , 3°. leurs avances , 4°. leur distribution ; 5°. leurs effets , 6°. leur reproduction ; 7°. leurs rapports entr'elles , 8°. leurs rapports avec la population , 9°. avec l'Agriculture , 10°. avec l'industrie , 11°. avec le commerce , 12°. avec la masse des richesses d'une Nation.

D'ÉPENSES PRODUCTIVES relatives à l'Agriculture, &c.	DEPENSES DU REVENU, l'Impôt prélevé, se partagent aux dépenses productives & aux dépenses stériles.	D'ÉPENSES STÉRILES relatives à l'industrie, &c.
AVANCES ANNUELLES pour produire un revenu de 600 liv. sont 600 liv.	REVENU annuel de 600 ^{liv.}	AVANCES ANNUELLES pour les Ouvrages des dépenses stériles sont , 300 ^{liv.}
600 ^{liv.} produisent net.....	600 ^{liv.}	300 ^{liv.}
PRODUCTIONS.		OUVRAGES, &c.
300 ^{liv.} reproduisent net.....	300 ^{liv.}	300 ^{liv.}
150 ^{liv.} reproduisent net.....	150 ^{liv.}	150 ^{liv.}
75 ^{liv.} reproduisent net.....	75 ^{liv.}	75 ^{liv.}
37. 10 s. reproduisent net.....	37. 10 s.	37. 10 s.
18. 15 d. reproduisent net.....	18. 15 d.	18. 15 d.
9. 7. 6 d. reproduisent net.....	9. 7. 6 d.	9. 7. 6 d.
4. 13. 9 reproduisent net.....	4. 13. 9	4. 13. 9
2. 6. 10 reproduisent net.....	2. 6. 10	2. 6. 10
1. 3. 5 reproduisent net.....	1. 3. 5	1. 3. 5
0. 11. 8 reproduisent net.....	0. 11. 8	0. 11. 8
0. 5. 10 reproduisent net.....	0. 5. 10	0. 5. 10
0. 2. 11 reproduisent net.....	0. 2. 11	0. 2. 11
0. 1. 5 reproduisent net.....	0. 1. 5	0. 1. 5
&c.		

REPRODUIT TOTAL 600. liv. de revenu. De plus les frais annuels de 600. liv. & les intérêts des avances annuelles & des avances primitives du Laboureur, de 345 liv. que la terre restitue. Ainsi la reproduction est de 1545 liv. compris le revenu de 600. livres, qui est la base du calcul, abstraction faite de l'Impôt de 300. liv. de la dixme de 150. liv. des avances & des intérêts de ces avances, & des avances primitives qu'exige la reproduction annuelle, &c. Toutes ces parties réunies formeroient ensemble une reproduction totale de 1705 liv. ce qui est en bonne culture, la moitié du produit de l'emploi d'une charrue ; comme il sera expliqué ci-après.

Cinquième version du Tableau économique

Éléments de philosophie rurale



Sixième version du Tableau économique (1766-7)

FORMULE
Du Tableau économique.
REPRODUCTION totale. Cinq milliards.

	AVANCES annuelles de la <i>classe</i> <i>productive</i>	REVENU pour les propriétaires des terres, le souverain et les décimateurs	AVANCES de la <i>classe</i> <i>stérile</i>
	2 milliards	2 milliards	1 milliard
Sommes qui ser- vent à payer le revenu et les intérêts des avan- ces primi- tives.	1 milliard		1 milliard
	1 milliard		
	1 milliard		1 milliard
Dépense des avances annuelles	2 milliards		
TOTAL,	5 milliards		TOTAL, 2 milliards dont la moitié est retenue par cette classe pour les avances de l'année suivante.

Source : INED (2005).